

revue
Parlementaire
canadienne



Volume 48, No. 3

*Centre sportif :
Colline du Parlement*



Centre sportif : Colline du Parlement, p. 64

Bien qu'Éric Janse, greffier de la Chambre des communes, regrette l'absence de saison de soccer, que les matchs se déroulent à l'extérieur ou sur des terrains intérieurs, le personnel, les pages et les parlementaires trouvent des moyens de continuer à pratiquer ce sport tout au long de l'année. Ci-dessous : Les ParlCats de la Bibliothèque du Parlement affrontent des parlementaires, dont les anciens députés Matt DeCoursey, Robert Falcon-Ouellette, feu Paul Dewar et Pierre-Luc Dusseault (en chandails verts).



La *Revue parlementaire canadienne* a été fondée en 1978 pour tenir les législateurs canadiens au courant des activités de leur section fédérale, provinciale ou territoriale au sein de la Région du Canada de l'Association parlementaire du Commonwealth, et, en même temps, pour promouvoir l'étude et le respect des institutions parlementaires. La Revue invite les députés, les anciens députés, le personnel des Assemblées législatives ou toute autre personne que les objectifs de la Revue concernent, à lui faire parvenir des articles susceptibles d'intéresser les lecteurs.

La Revue est publiée pour la Région du Canada de l'APC. Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leur auteur et ne doivent en aucun cas être attribuées aux sections canadiennes de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Directeur

Will Stos

Mis en page

Frank Piekielko

Équipe de production

Teresa Austin	Karine Legault-Leblond
Nicky Borland	Bryony Livingston
Kim Dean	Vicky Luu
Yasuko Enosawa	Joëlle Malo
Michelle Giese	Joanne McNair
Claudette Henry	Tiffany Ribeiro
Geoffrey Hilton	Kate Sinnott

Stagiaire

Geneva Fuina

Comité de rédaction

François Arsenault (Président)
Kate Ryan-Lloyd (Vice-présidente)

Mariane Beaudin	Trevor Day	Christine Ivory
Gerry Burla	Neil Ferguson	Iris Lang
Heather Close	Till Heyde	Jeremy LeBlanc

Abonnement

Quatre (4) numéros en anglais ou en français

Canada 40 \$ - *International* 75 \$

Quatre (4) numéros en anglais et en français

Canada 75 \$ - *International* 125 \$

Faites votre cheque à l'ordre de :

Revue parlementaire canadienne

Contact

Revue parlementaire canadienne

a/s Bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Ontario
Queen's Park
Toronto, ON M7A 1A9

Courrier électronique: revparl@ola.org
Internet: <http://www.revparlcan.ca>

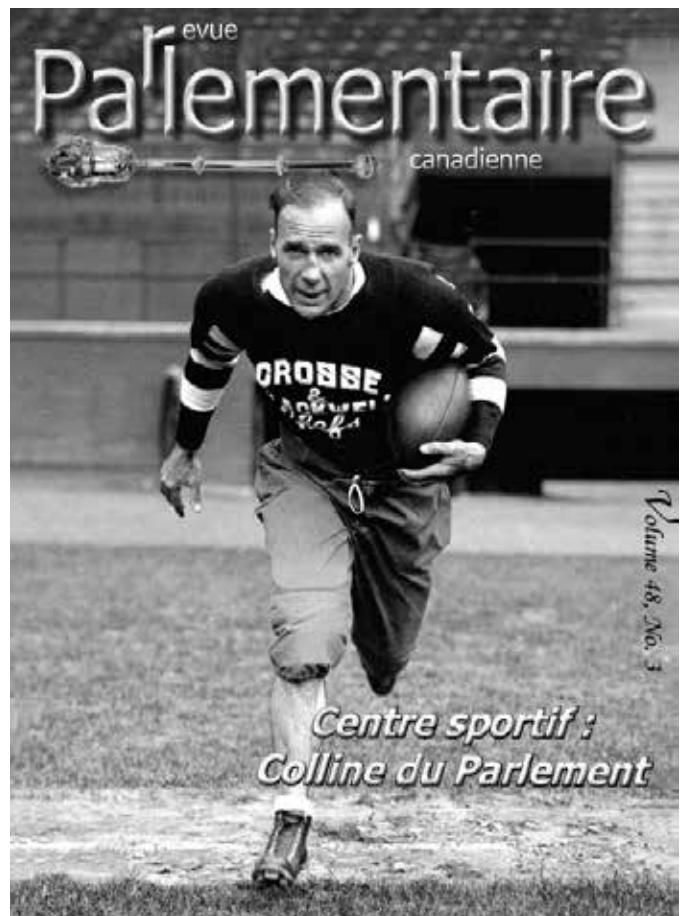
Directeur: (416) 325-0231

Fax: (416) 325-3505

Courrier électronique: wstos@ola.org

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0229-2556

The Review is also published in English



Cher journal : les nouveaux députés à l'Assemblée législative partagent leurs impressions sur leurs premiers mois en fonction

Joseph Racinsky, député et Tyler Watt, député.....2

Formation au traitement des dossiers pour le personnel des députés : stratégies d'apprentissage et conception pédagogique

Robin Bruneel.....13

Redéfinition de la conformité législative : réponses parlementaires à la Cour suprême du Canada

Shauna Hughey, Anindita Ponkshe et Andrea Lawlor.....20

Activités de l'APC

.....29

Nouveaux titres d'intérêt

.....36

Rapports législatifs

.....37

Centre sportif : Colline du Parlement?

Charlie Feldman.....64

Cher journal : les nouveaux députés à l'Assemblée législative partagent leurs impressions sur leurs premiers mois en fonction

Lorsqu'on demande aux parlementaires de se remémorer leurs premiers jours ou premières semaines de travail, ils décrivent souvent cette période comme étant plutôt floue. Il y a tant à apprendre, tant de gens à rencontrer, tant d'informations à assimiler et tant à faire que souvent, seuls quelques moments particuliers ressortent. Mais avoir une idée de ce à quoi ressemblent ces premiers jours serait sans doute utile aux politiciens qui espèrent suivre leurs traces et veulent savoir à quoi s'attendre. La Revue parlementaire canadienne a demandé à deux nouveaux députés de l'Ontario de consigner par écrit leurs 30 premiers jours après la soirée électorale du 27 février 2025, en notant brièvement les événements et leurs impressions. Avant la publication de ces notes, il a également été demandé aux députés s'ils souhaitaient ajouter des informations sur d'autres événements marquants survenus entre-temps et s'ils avaient des réflexions à partager sur ce qu'ils avaient appris depuis leur arrivée à l'Assemblée.

Joseph Racinsky, député et Tyler Watt, député

Joseph Racinsky
Député de Wellington–Halton Hills
(Parti progressiste-conservateur)

Jour 1

Je me sens à la fois enthousiaste et dépassé. J'ai passé du temps à répondre à tous les messages de félicitations et à dresser une liste des sympathisants à remercier pour leurs efforts des dernières semaines.

J'ai passé du temps à ramasser des pancartes et à vider le bureau de campagne. J'ai écrit une lettre à la Ville de Halton Hills pour démissionner officiellement de mon poste au conseil municipal.

J'ai reçu les informations d'intégration de l'Assemblée législative de l'Ontario.

Jours 2 et 3

J'ai attrapé un mauvais rhume samedi. Je crois que l'adrénaline de la campagne électorale l'avait tenu



Joseph Racinsky est député de Wellington–Halton Hills (Parti progressiste-conservateur). Tyler Watt est député de Nepean (Parti libéral). Ils ont été élus à l'Assemblée législative de l'Ontario pour la première fois le 27 février 2025.

Joseph Racinsky



Fourni

Joseph (à droite) en compagnie de Ted Arnott, ancien député provincial de Wellington-Halton Hills et ancien président de l'Assemblée législative de l'Ontario. Les deux se sont rencontrés pour dîner six jours après les élections.

à distance! J'ai reçu mon adresse courriel à usage personnel et j'ai rempli deux demandes pour l'Assemblée législative : une pour mon nouveau téléphone et une autre pour l'orthographe officielle de mon nom sur les documents comme le serment d'allégeance.

Jour 4

J'ai programmé des réunions avec le personnel potentiel et le député sortant. J'ai été invité à la première réunion du caucus qui aura lieu plus tard cette semaine. J'ai eu une réunion virtuelle avec le personnel de l'Assemblée législative pour discuter du budget global, des renseignements financiers personnels et des avantages sociaux. J'ai assisté à la réunion du conseil de Halton Hills où mon remplaçant a été choisi, et j'ai été reconnu pour mon service et félicité. Ma femme a pu se joindre à moi, et j'étais très reconnaissant envers mes collègues du conseil municipal pour leurs adieux chaleureux.

Jour 5

Visite au bureau du député sortant, obtention d'une clé et rencontre avec un membre potentiel du personnel souhaitant rester en poste. J'ai pu acquérir une bonne compréhension du déroulement des choses durant notre conversation.

Jour 6

Première réunion du caucus à Queen's Park. C'était un plaisir de rencontrer plusieurs des nouveaux députés élus. J'ai reçu ma carte de sécurité de l'Assemblée législative et participé à une prise de photos. J'ai également pu commander des cartes de remerciement avec mon nom et mon nouveau titre. J'ai discuté avec les services du caucus du Parti progressiste-conservateur au sujet du processus d'embauche du personnel et j'ai fait rédiger un contrat pour qu'un membre du personnel commence le 10 mars.

J'ai eu un agréable dîner avec mon prédécesseur, et nous avons discuté de plusieurs aspects de la vie de député à l'Assemblée législative. Ce soir-là, j'ai assisté à mon premier événement public, une cérémonie organisée par le comté de Wellington en l'honneur de mon prédécesseur. J'ai coordonné les bénévoles pour enlever demain ce qui reste dans le bureau de campagne. L'association de ma circonscription a prévu une réunion le 15 mars pour faire le point sur la campagne et les finances.

Jour 7

Journée d'orientation des députés. C'était une journée très instructive organisée par le greffier et le personnel de l'Assemblée législative. Chaque organisme au sein de l'Assemblée législative a fait une présentation pour nous faire connaître les services offerts. Trois députés de tous les partis ont participé à un groupe de discussion qui a fourni des informations très utiles. Dîner de groupe agréable avec le personnel et tous les nouveaux députés. La partie la plus utile de la journée a été une « foire de l'emploi » à la fin de la journée, où toutes les directions avaient installé des kiosques pour que nous puissions poser des questions et obtenir des informations. Les services technologiques étaient également présents pour nous aider à configurer nos appareils immédiatement. Les équipes des ressources humaines et des finances étaient là pour s'assurer que nous avions rempli tous les formulaires nécessaires. C'était extrêmement utile d'avoir toutes ces choses disponibles au même endroit. J'ai aussi pris les cartes de remerciement. Ce soir-là, je suis allé au bureau de campagne pour récupérer tout ce qui restait et le fermer définitivement.



Joseph (ici en compagnie du greffier de l'Assemblée législative de l'Ontario, Trevor Day) prête officiellement serment comme 1077e personne à servir la population de l'Ontario en tant que député provincial, le 18^e jour.

Jour 8

J'ai passé la journée au bureau de circonscription à Fergus avec le nouveau membre du personnel. J'ai nettoyé le bureau et j'ai trié les derniers formulaires de paie.

Jours 9 et 10

J'ai pu prendre du temps pour moi cette fin de semaine. C'était une occasion de prendre une pause et de passer du temps précieux avec ma famille.

Jour 11

J'ai participé à une réunion du caucus le matin, j'ai créé une page de médias sociaux pour député et j'ai rédigé un article pour la publication de la Chambre de commerce de Halton Hills.

Jour 12

Entrevue du matin avec *YourTV Halton*. J'ai fait une visite au bureau de circonscription pour régler quelques

petites choses. J'ai rencontré un autre membre potentiel du personnel. Le bureau commence à prendre forme et je suis reconnaissant d'avoir pu le rendre opérationnel si rapidement. Je crois fermement que la population a besoin de son député.

Jour 13

J'ai passé la journée au bureau de circonscription à travailler avec mon personnel pour commander le matériel nécessaire au bureau, trier les meubles et m'assurer que le système de sécurité et la connexion Internet étaient installés et payés. Le personnel de la division de la technologie de l'Assemblée est venu au bureau et a mis à jour tous les ordinateurs et les moniteurs. J'ai reçu une invitation à la cérémonie d'assermentation du Conseil des ministres le 19 mars.

Jour 14

Rencontre avec les bibliothécaires en chef du comté de Wellington et de Halton Hills. J'ai continué à travailler hors du bureau de circonscription pour



Avec l'assemblée législative en session, Joseph a pris place et a commencé à participer aux débats. Le 16 avril, il a prononcé son discours d'investiture (après une nuit blanche de préparation).

préparer mon horaire. J'ai créé une description de poste pour un emploi d'adjoint de direction. J'ai approuvé la conception du matériel promotionnel et de l'enseigne du bureau.

Jour 15

J'ai passé la matinée au bureau de circonscription et j'ai ensuite fait l'inventaire des pancartes électorales que nous avons récupérées. J'ai acheté des cadeaux pour certains des principaux bénévoles. J'ai officiellement signé le bail définitif pour reprendre le bureau de circonscription de mon prédécesseur, y compris certaines rénovations qui commenceront début avril.

Jour 16

Réunion matinale avec mon association de circonscription pour passer en revue la campagne et les finances. Événement en après-midi à la Légion de Fergus, convention de la zone C-3. J'ai présenté des salutations au nom de la province de l'Ontario et j'ai participé à la remise de deux médailles du roi

Charles III. C'était ma première activité officielle en tant que député, et c'était une leçon d'humilité. Occuper ce poste est un immense privilège.

Jour 17

Je suis allé à l'église et j'ai pris un jour de repos.

Jour 18

J'ai été assermenté officiellement comme 1 077^e personne à servir la population de l'Ontario en tant que député. J'ai pu emmener ma femme visiter Queen's Park, et nous avons passé un agréable moment avec mon prédécesseur. Je me sens très reconnaissant.

Jour 19

J'ai effectué des travaux qui étaient bien nécessaires sur mon véhicule (il y a eu beaucoup de déplacements). Je me suis arrêté au bureau de circonscription pour signer quelques formulaires. J'ai encore un mauvais rhume, sans doute parce que je ne dors pas assez!

Jour 20

J'ai assisté à la cérémonie d'assermentation du Conseil des ministres. La cérémonie a eu lieu au Musée royal de l'Ontario. C'était formidable de voir autant de mes collègues du caucus, et je suis fier de notre chef, le premier ministre Ford.

Jour 21

J'ai passé la journée au bureau de circonscription à rattraper mon retard et à examiner des curriculum vitæ. J'ai rédigé un article pour la publication de la Chambre de commerce de Centre Wellington. J'ai été interviewé par *EloraFergusToday*, un site d'information en ligne. J'ai participé à une réunion de la Georgetown Agricultural Society (j'y occupe actuellement le poste de secrétaire).

Jour 22

J'ai assisté au déjeuner du maire organisé par la Chambre de commerce d'Erin. J'ai rencontré un membre potentiel du personnel au bureau de circonscription ainsi que le maire de Centre Wellington et un collègue conseiller de Halton Hills.

Jour 23

Journée chargée à silloner la circonscription. J'ai assisté à l'inauguration d'un magasin à Acton. Après cela, j'ai pu assister à une levée de fonds pour le curling à Fergus. Je suis arrivé juste au moment où la cornemuse a commencé à jouer pour la cérémonie d'ouverture!

Jour 24

Retour à l'église pour une journée de repos.

Jour 25

J'ai eu l'occasion de faire visiter l'Assemblée législative de l'Ontario à des amis de la famille. C'est toujours difficile de croire que je travaille ici!

Jour 26

J'ai rencontré un autre membre potentiel du personnel et j'ai mené quelques autres entrevues. J'ai pu offrir un poste à l'un des candidats à compter du 2 avril. J'ai eu le privilège d'annoncer une bonne nouvelle de financement à quelques-uns de nos hôpitaux. En soirée, j'ai présenté un certificat à Georgetown Bread Basket, car cet organisme a reçu le prix du citoyen de l'année.

Jour 27

J'ai parlé avec le député Mike Schreiner, qui voulait partager ses priorités comme membre de l'opposition et développer une bonne relation avec moi, son seul voisin. J'ai rencontré la Canadian Mental Health Association of Waterloo-Wellington à son site principal de Guelph, puis je suis allé à Queen's Park pour une réception célébrant le Mois du patrimoine grec.

Jour 28

J'ai visité le Georgetown Hospital et j'ai dîné avec le conseil du comté de Wellington à Guelph. Beaucoup de conduite! Après le dîner, j'ai eu l'occasion de rencontrer le préfet et le directeur municipal pour discuter de questions importantes pour le comté. J'ai pu offrir un poste à une autre personne dans mon bureau à compter du 2 avril. J'ai également reçu le calendrier des projets de loi émanant des députés. Mon créneau est en octobre, j'ai hâte d'entendre les idées des électeurs sur ce qui leur serait bénéfique.

Jour 29

J'ai passé la journée au bureau de circonscription à rencontrer :

- un couple de la région;
- le président de l'Université métropolitaine de Toronto;
- le Hope Spring Cancer Support;
- un propriétaire foncier et le maire de Puslinch;
- le St. Joseph's Health System.

Je suis reconnaissant envers mon personnel et sa capacité à gérer efficacement mon horaire déjà chargé!

Jour 30

J'ai participé à une collecte de denrées de Food4Kids à Georgetown. J'ai été heureux de revoir les membres du conseil municipal de Halton Hills!

Quelques autres jours mémorables

16 avril 2025

Aujourd'hui, j'ai eu le privilège de prononcer mon allocution d'ouverture à l'Assemblée législative. Hier, ils cherchaient des volontaires, mais peu de gens étaient prêts, alors j'ai dit que je serais heureux d'y aller. J'ai passé la nuit dernière à écrire mon discours! Ce fut une expérience incroyable; pouvoir me tenir dans ce bel endroit et partager un peu de moi-même ainsi que les espoirs et les rêves des gens que je représente.

J'ai pu dîner avec un page de ma circonscription. C'était amusant d'entendre son point de vue sur ce qui se passe à l'Assemblée législative. À bien des égards, nous vivons tous deux cette expérience pour la première fois. Je suis vraiment reconnaissant de pouvoir être une source d'inspiration pour d'autres jeunes.

Autres remarques

L'un des aspects les plus difficiles et inattendus liés au fait de devenir député est la nécessité d'embaucher du personnel et de gérer un bureau. Nous n'avons pas de grandes équipes et ce n'est pas un travail facile. Il est important de trouver de bonnes personnes et de les trouver rapidement. Ceci est assurément une grande partie des 30 premiers jours. Je suis très reconnaissant d'avoir trouvé le personnel que j'ai.

L'un des aspects les plus gratifiants de ce travail est de pouvoir partager de bonnes nouvelles avec les électeurs. Qu'il s'agisse d'un groupe communautaire ou d'un projet municipal, ça fait vraiment du bien d'aider à résoudre les problèmes des gens.

Les journées personnelles sont très importantes, et je suis reconnaissant d'avoir pu réserver mes dimanches à l'église. Mon prédécesseur a mentionné que le premier ministre Mike Harris encouragerait ses députés à réserver une fin de semaine par mois pour la famille. Je ne sais pas combien ont suivi ce conseil, mais c'est un bon conseil.

J'essaie d'être au bureau de circonscription autant que possible. Que ce soit pour me tenir au courant des préoccupations des résidents ou pour être accessible à la communauté, j'aime vraiment être au bureau lorsque c'est possible.

Tyler Watt
Député de Nepean
(Parti libéral)

Soirée électorale

Je suis submergé de gratitude et encore sous le choc; Nepean est passé à l'histoire, et je suis prêt à me mettre au travail. Je suis fatigué, mais j'ai eu une célébration incroyable avec mon équipe, mes amis et ma famille.

Jour 1

Entrevue à 6 h 30 à l'émission du matin de CBC au sujet de l'élection et de la victoire. Je n'ai presque pas dormi à cause de l'adrénaline. Mon téléphone n'arrête pas de vibrer. Je réponds aux messages d'amis, de membres de



Tyler Watt

la famille et de futurs collègues – j'essaie de profiter de chaque instant. J'aimerais pouvoir dormir, mais je dois aller au bureau de campagne pour le vider et le nettoyer, car nous devons avoir quitté les lieux d'ici la fin de la journée. C'est un sentiment doux-amer – nous avons construit quelque chose de spécial ici.

Jour 2

Le bureau de campagne étant fermé, j'ai passé la journée à me détendre avec mes proches, en réfléchissant au chemin parcouru. Cette victoire appartient à chaque bénévole et chaque électeur qui croyait en un meilleur Nepean. J'ai passé quelques heures à répondre à des messages et à appeler des gens pour les remercier.

Jour 3

J'ai passé la journée à organiser et à planifier ma semaine. J'ai aussi besoin d'embaucher du personnel. Heureusement, j'avais en tête deux personnes de ma campagne qui voulaient travailler pour moi. C'est un bon point de départ. J'ai la chance d'avoir des collègues de mon parti qui sont des députés sortants et qui ont déjà vécu cela. Ils ont été incroyablement utiles et toujours disponibles pour répondre à toutes mes questions; par

exemple, de combien d'employés ai-je besoin pour la circonscription? Je dois réserver un vol et un hôtel à Toronto pour l'orientation. J'avais à peine assez de marge sur ma carte de crédit pour payer ces réservations, car j'ai pris un mois de congé pour ma campagne. C'est stressant!

Jour 4

Réunion d'intégration virtuelle avec l'Assemblée législative de l'Ontario. Je suis époustouflé par le soutien et l'aide du personnel, surtout compte tenu du caractère accablant, nouveau et rapide de ce processus. En soirée, j'ai tenu ma première réunion postélectorale avec plusieurs intervenants clés. Les gens ont de l'espérance – et je ressens le poids de leur confiance et de leurs attentes.

Jour 5

Entrevues avec *Ottawa Citizen* et *iPolitics* au sujet de notre victoire à Nepean. C'est encore surréel. J'ai aussi parlé avec un agent immobilier qui va m'aider à trouver un logement à Toronto. Les choses commencent à se concrétiser et à devenir encore plus passionnantes. J'ai préparé ma valise pour mon voyage à Toronto pour l'orientation en personne. J'ai un complet que je porte depuis des années. J'espère que c'est assez. J'ai aussi besoin d'apprendre à faire un noeud de cravate.

Jour 6

C'était la première fois que je prenais un vol direct pour Toronto dans le seul but de m'y rendre. Je me suis enregistré à l'hôtel. J'étais inquiet d'avoir oublié des choses à Ottawa. Je ne suis pas habitué à vivre avec une valise. J'ai soupé avec l'ancienne première ministre Kathleen Wynne ce soir. C'était vraiment spécial.

Jour 7

L'accueil officiel a commencé. Photos de sécurité, documents des ressources humaines et séance d'orientation; c'est bien réel. Assis dans la salle de l'Assemblée législative, je suis absolument époustouflé. La pièce est indescriptible. Tous les nouveaux députés autour de moi débordent d'enthousiasme et de nervosité. C'était agréable de voir également quatre autres nouveaux députés de mon caucus. Ce fut une belle expérience rassembleuse pour nous tous, peu importe le parti.

Jour 8

J'ai marché dans Queen's Park et ressenti un mélange d'admiration et de responsabilité. Cet endroit est chargé d'histoire, et maintenant, j'en fais partie. Je suis monté au 4^e étage où se trouvera mon bureau. Fait amusant : j'ai fait un stage auprès de l'ancienne députée Mitzie Hunter



Fourni

Tyler et d'autres députés provinciaux nouvellement élus, tels que Lee Fairclough (Etobicoke-Lakeshore), participent à des activités d'intégration à l'Assemblée le 7^e jour.

pendant un été durant mes études en sciences infirmières, et mon bureau est maintenant ce même bureau. Je suis retourné à Ottawa.

Jour 9

Je ne m'attendais pas à ce que le voyage soit aussi épuisant, mais c'est peut-être dû à la récupération après l'élection. J'ai assisté à mon premier événement officiel en tant que député à l'occasion de la Journée internationale des femmes. J'ai eu l'honneur d'être solidaire des femmes de ma vie et de ma communauté qui ont inspiré mon parcours.



Fourni

Avant d'être élu député provincial, Tyler travaillait comme infirmier dans un hôpital de la région d'Ottawa. Le 18^e jour de son mandat, il est retourné sur les lieux pour recevoir le prix « Champion des soins ». Il prévoit de travailler occasionnellement comme infirmier afin de maintenir son permis d'exercice pendant son mandat à l'Assemblée.

Jour 10

J'ai maintenant accès au portail parlementaire et au guide du député. J'ai lu chaque page, et j'ai maintenant plus de questions qu'au départ. Avoir un budget de bureau et être un patron est nouveau pour moi. J'ai toujours travaillé de façon autonome au sein d'une équipe comme infirmier. Je veux m'assurer de bien faire les choses et d'avoir la chance de diriger une équipe heureuse et productive. Je me suis assis pour esquisser les premiers objectifs, tant pour la circonscription que pour l'Assemblée législative de l'Ontario.

Jour 11

Ma première question : comment puis-je concilier le rythme ici avec les besoins à Nepean? La réponse est : former une excellente équipe. Le Parti libéral de l'Ontario a maintenant le statut de parti officiel et met sur pied son bureau des services au caucus libéral. Ce bureau sera une excellente ressource, mais je ressens le besoin d'avancer avec le bureau de circonscription, surtout avant mon retour à Toronto. J'ai embauché deux membres du personnel – tous deux de ma circonscription. Ils seront là pour m'aider à mettre sur pied le bureau de circonscription, et l'un d'eux m'accompagnera à Toronto pendant les semaines de séance.

Jour 12

J'ai passé la journée à répondre à des messages, à faire des appels téléphoniques et à organiser des réunions. Je ne suis pas la personne la plus organisée au monde, mais ce nouveau rôle me force à m'améliorer. Mon calendrier n'a jamais été aussi rempli.

Jour 13

Je me suis rendu à Toronto pour ma première réunion officielle du caucus. Je suis le nouveau, mais je me sens bien accueilli. Je n'ai pas grand-chose à dire pour l'instant. J'absorbe autant d'information et de sagesse que possible.

Jour 14

Je suis retourné à Ottawa pour plusieurs événements. J'ai pris la parole pour la première fois dans une mosquée locale en tant que député. C'est spécial d'entendre autant de « félicitations ». C'est inspirant de voir autant de sourires et d'espoir chez les gens de ma communauté.

Jour 15

J'ai visité le bureau de circonscription où je prends la relève du député sortant. Mon personnel et moi étions si enthousiastes en le parcourant, imaginant tout ce que nous pourrions y faire, où je pourrai rencontrer mes électeurs, comment je veux organiser mon bureau.

Jour 16

J'ai oublié que je suis une personne et que j'ai besoin de prendre soin de moi. Coupe de cheveux, épicerie, lessive, factures. Ayant négligé autant de tâches ménagères, cela m'a rappelé que je suis dans un monde entièrement nouveau et que je devrai trouver comment concilier travail et vie personnelle.

Jour 17

Café avec un professeur du secondaire qui m'a inspiré. Ce fut de belles retrouvailles. Préparation pour la semaine qui vient. Les rumeurs d'élections fédérales se multiplient. Heureusement que je n'ai pas encore rangé mes vêtements pour faire du porte-à-porte.

Jour 18

Aujourd'hui, j'ai eu l'honneur de recevoir le prix *Champion of Care* à l'hôpital où j'ai travaillé au cours des cinq dernières années. C'était vraiment spécial de

le recevoir, surtout au moment où je quitte mon poste d'infirmier à temps plein et que j'entame ma transition vers mon nouveau travail de député. Je vais continuer à travailler comme infirmier à l'occasion pour conserver mon permis d'exercice et mes compétences et garder les pieds sur terre. Ce sera étrange de ne plus travailler autant à l'hôpital, surtout étant donné que je m'y sens très à l'aise.

Je me suis rendu à Toronto dans la soirée pour préparer mon serment demain. J'ai fait nettoyer mon unique complet noir, ce que je n'avais jamais fait auparavant. Je suis habitué aux blouses médicales.

Jour 19

Aujourd'hui, c'est une journée chargée. J'ai rejoint plusieurs nouveaux députés libéraux pour notre première entrevue télévisée avec TVO. Je suis un admirateur de Steve Paikan et de cette émission depuis très longtemps, c'est plus qu'incroyable que je puisse participer à ce panel. J'étais vraiment nerveux et c'était une toute nouvelle expérience. On m'a maquillé, on m'a préparé aux sujets et questions possibles, on a arrangé ma coiffure avant le tournage. J'étais vraiment nerveux, mais j'étais fier du résultat de l'entrevue.

Ensuite, il y avait une réunion du caucus. Serment à 16 h. Ma famille, mes amis et mon équipe ont fait le voyage d'Ottawa à Toronto pour assister à cette cérémonie. J'ai mal au visage à force de sourire. J'ai hâte de voir les photos.

Jour 20

J'ai rencontré le chef de mon parti pour discuter des portefeuilles de porte-parole. J'ai demandé quelque chose en lien avec les soins de santé et l'éducation. Je suis très enthousiaste à l'idée de devenir porte-parole et de pouvoir offrir mon expérience d'infirmier à l'Assemblée législative.

Jour 21

Un rassemblement et des manifestations de l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario se déroulent dans la province. J'ai pu assister à l'un de ces événements à Ottawa. C'était surréaliste d'être là non seulement en tant qu'infirmier, mais aussi en tant que député. Retrouver l'espérance chez mes collègues signifiait tout pour moi.

J'ai appris que je serai le porte-parole pour les soins de longue durée et les collèges, les universités et la formation. Je suis ravi d'avoir reçu ces portefeuilles.

Jour 22

J'ai enfin accès à l'adresse courriel et aux téléphones de la circonscription, qui n'ont pas cessé de sonner aujourd'hui avec les nouvelles du conseil scolaire local. Les parents sont inquiets. Je ne sais pas trop comment procéder, mais heureusement j'ai plusieurs collègues à Ottawa qui sont expérimentés et qui reçoivent aussi les mêmes commentaires. Nous avons eu notre première réunion du caucus à Ottawa depuis les élections pour discuter de la façon de gérer la situation. C'est stimulant de faire partie de cette équipe de députés.

Jour 23

C'est samedi, mais ce soir j'ai donné une entrevue en direct à *CTV News* d'Ottawa. Nous avons discuté de l'élection et de ma victoire à Nepean. Encore une fois, ce fut une expérience très enrichissante. Je commence à m'habituer à toujours faire de nouvelles choses. Je n'ai pas beaucoup de temps pour y penser ou m'en inquiéter. J'ai essayé de profiter du moment.

Jour 24

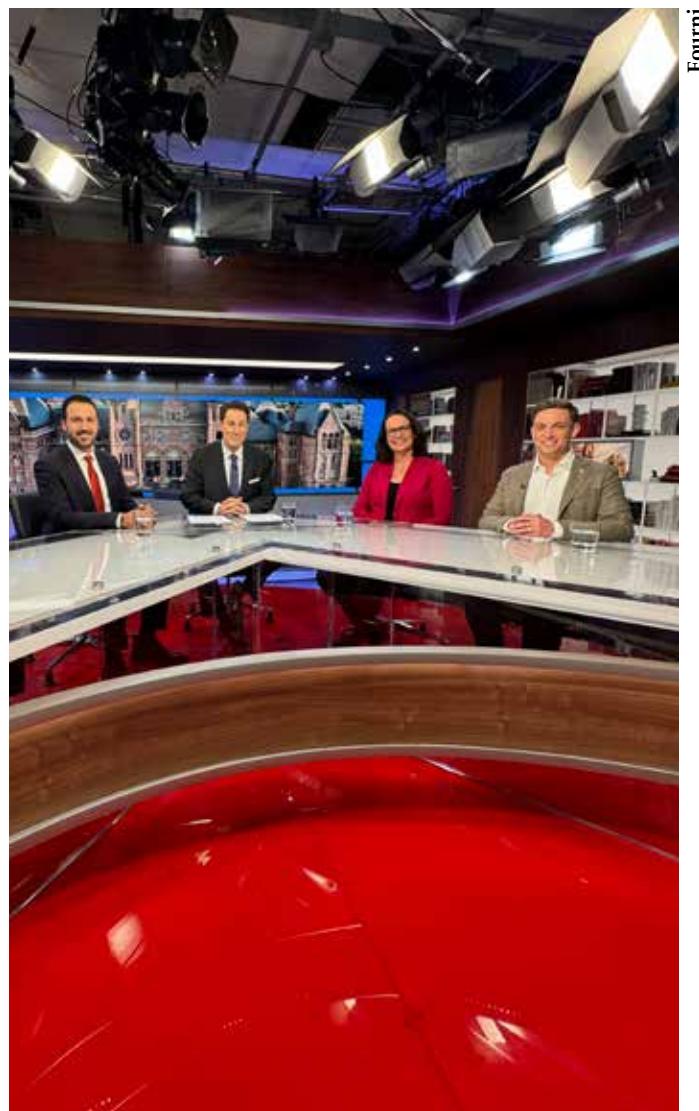
J'ai eu un souper de célébration avec ma mère et mon frère. J'ai fait de mon mieux pour ne pas consulter mon téléphone et passer la journée à répondre à des textos et des courriels. C'est difficile parce que je trouve ça incroyablement amusant. J'ai appris mon horaire de fonction à la Chambre – c'est-à-dire quand je dois siéger à la Chambre.

Jour 25

De retour à Toronto pour ma prochaine réunion du caucus et pour organiser des choses à Queen's Park. J'ai beaucoup appris sur le fonctionnement du bureau des services au caucus et sur ce qui s'en vient. J'ai hâte de commencer à Queen's Park lorsque la Chambre siégera. J'ai appris que je serai second président pour un comité. Je ne sais pas encore ce que cela signifie, mais ça semble passionnant.

Jour 26

Je suis retourné à Ottawa. J'ai rencontré plusieurs personnes en entrevue pour pourvoir des postes à mon bureau de circonscription. J'ai visité une école pour parler du civisme et du gouvernement provincial avec les élèves, ainsi que de mon rôle de député. C'est drôle d'essayer de partager mon rôle avec eux alors que je suis en train de l'apprendre. J'ai reçu des conseils du député Fraser pour commencer à travailler sur mon allocution d'ouverture. J'y ai réfléchi, mais je devrais probablement couper mon allocution sur papier.



Tyler (à droite) s'est joint à Steve Paikin (au centre) de TVO et à plusieurs autres députés provinciaux libéraux nouvellement élus pour une entrevue télévisée le 19^e jour.

Jour 27

Aujourd'hui, quelqu'un m'a appelé « député Watt ». C'était étrange. J'ai dit à cette personne qu'elle pouvait m'appeler Tyler. C'est un privilège et un honneur d'occuper ce poste, et je ne le tiendrai jamais pour acquis.

Jour 30

Je n'arrive pas à croire qu'un mois s'est écoulé. Le temps a filé à toute vitesse. J'ai ri, j'ai pleuré, et je ne me suis jamais senti aussi vivant et enthousiaste. Trente jours se sont écoulés – j'apprends encore, je continue de grandir et je suis toujours honoré de servir. Ce n'est qu'un début.

3 avril 2025

Formation du personnel du bureau de circonscription organisée par le bureau des services au caucus libéral. J'avais tellement de questions, mais j'apprécie la quantité d'informations qui a été partagée. C'est beaucoup, surtout quand on n'a jamais occupé ce rôle auparavant. Je suis enthousiaste à l'idée d'avoir un bureau qui se consacre à aider les gens. Je veux apprendre autant que possible.

14 avril 2025

La Chambre siège. Je suis maintenant assis à mon propre bureau sur ma propre chaise à la Chambre. Je regarde la période des questions d'ici. J'ai observé des professionnels poser et répondre à des questions. L'idée de me lever et de poser une question devant tous ces gens, et ces caméras, est effrayante.

16 avril 2025

J'ai pu poser ma première question à la Chambre. J'étais si nerveux que mon papier tremblait. Note à moi-même : utiliser quelque chose pour soutenir mon texte ou un bureau la prochaine fois. Et prendre une grande respiration.

29 avril 2025

Allocution d'ouverture à la Chambre. C'était incroyable d'avoir cette occasion et de prendre la parole à la Chambre au sujet de mon aventure, de ma mission et de ma circonscription de Nepean. Je commence à me sentir plus à l'aise en parlant à la Chambre.

30 avril 2025

Je déménage dans un nouvel appartement à Toronto. J'ai besoin d'acheter des meubles, même si tout ce dont j'ai vraiment besoin est un lit et une connexion Internet. Au cours des derniers mois, j'ai appris que c'est vraiment juste un endroit où dormir entre les longues journées à Queen's Park.

Mon enseigne pour le bureau de circonscription est enfin installée. Cela donne un caractère officiel à l'immeuble. Aussi, qui aurait pensé qu'autant de temps serait nécessaire pour mettre tout cela en place?

Autres remarques

J'ai eu l'occasion de prendre la parole à l'Assemblée législative à de nombreuses reprises, notamment pour accueillir des visiteurs, poser des questions durant la période des questions, faire des déclarations et participer à des débats. Plus je le fais, plus je deviens à l'aise. J'apprécie encore chaque instant que j'y passe.

Les travaux en comité ont été agréables. C'est quelque chose que je n'aurais jamais imaginé dans ce rôle.

J'ai voyagé en Ontario tout au long de l'été pour les audiences du comité sur le projet de loi 9. Poser des questions aux présentateurs et aux parties intéressées qui souhaitent s'exprimer au sujet du projet de loi fut une expérience intéressante.

Ce que j'ai trouvé le plus surprenant dans ce nouveau rôle, c'est à quel point tous ces déplacements peuvent être fatigants. De plus, je suis habitué à être debout de 12 à 16 heures par jour en tant qu'infirmier. Maintenant, je suis assis beaucoup plus. On m'a mis en garde contre les « 30 kilos du débutant » que les nouveaux politiciens prennent à cause de ce grand changement de mode de vie. J'ai fait un effort pour surveiller mon alimentation et faire de l'exercice quand je le peux, mais c'est assez difficile dans ce rôle, surtout avec tous les déplacements et le fait de vivre avec une valise pendant si longtemps.

Il y a un obstacle financier important lié au fait de devenir député. Si vous n'avez pas beaucoup d'argent, cela coûte cher au début. Il y a le transport, l'hébergement, etc. Tout est remboursé en temps voulu, mais devoir payer avec une carte de crédit est difficile.

Formation au traitement des dossiers pour le personnel des députés : stratégies d'apprentissage et conception pédagogique

Le recrutement et l'intégration des employés qui appuient les fonctions parlementaires constituent la pierre angulaire du succès des députés. Bien que de nombreux députés nomment d'anciens bénévoles de campagne, les compétences requises dans un contexte parlementaire diffèrent de celles qui sont nécessaires avant une élection. Un processus d'intégration structuré – fondé sur les principes de l'apprentissage chez les adultes – comble cette lacune et harmonise les compétences du personnel avec le cadre institutionnel de la Chambre des communes. Le présent article décrit la stratégie adoptée par les Services d'apprentissage et de perfectionnement de l'Administration de la Chambre des communes pour faciliter l'intégration des employés des nouveaux députés. À partir d'une étude de cas, l'auteur examine chaque étape du processus de conception de la formation : de l'analyse initiale des besoins à la prestation d'un cours récemment mis en œuvre intitulé « *Introduction au traitement des dossiers* ». Ce cours, désormais inclus dans le catalogue de formation de la Chambre des communes, vise à renforcer la capacité du personnel des bureaux de circonscription à gérer efficacement les demandes de renseignements des électeurs et les responsabilités liées au traitement des dossiers.

Robin Bruneel

Aperçu contextuel

Le recrutement de personnel pour appuyer les députés dans leurs bureaux est un développement relativement récent dans l'histoire de notre institution. En décembre 1972, une augmentation du budget central à la Chambre des communes a permis aux députés, pour la première fois, d'embaucher une secrétaire – et par la suite deux – pour les aider dans leurs tâches administratives¹. Cette augmentation du financement a ouvert la voie, en décembre 1973, à l'ouverture officielle des premiers bureaux de circonscription².

Aujourd'hui, l'afflux constant de nouveaux employés parlementaires représente environ 58 embauches par mois³. Chaque député est généralement appuyé par une équipe de six à huit employés qui l'assistent dans ses fonctions législatives, administratives et de représentation, tant à Ottawa que dans sa circonscription. En date du 21 avril 2025, 2 225 employés soutenaient les députés de la Chambre des communes partout au Canada, dont 65 % étaient situés à l'extérieur de la région de la capitale nationale (RCN).

Cet effectif, nouvellement ajouté au paysage parlementaire, a graduellement gagné en importance et en influence, ce qui a incité l'Administration de la Chambre des communes à élaborer et à améliorer ses processus d'intégration afin de répondre aux besoins institutionnels en constante évolution. En septembre 2020, la première version d'un programme intégré et systémique – le *Programme d'orientation des employés des députés (POED)* – a été lancée. Bien que l'Administration joue un rôle central dans l'intégration des nouveaux employés, il est néanmoins important de noter que la responsabilité du recrutement et de la gestion du personnel demeure la prérogative des députés. Parallèlement, chaque parti ou bureau parlementaire peut également mettre en œuvre des initiatives d'intégration complémentaires adaptées à ses propres pratiques et objectifs organisationnels.

« Mes collègues savent mieux que quiconque que chaque député est soutenu par un personnel dévoué. Sans eux, nous ne pourrions pas faire notre travail. »

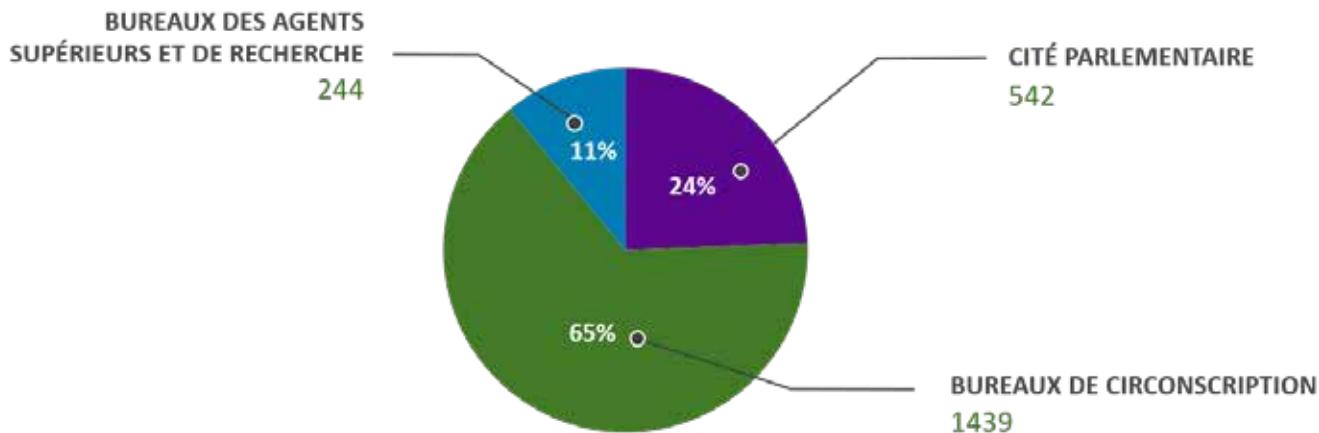
Marc Garneau, ancien député, 8 mars 2023⁴

Aperçu du programme

Le *Programme d'orientation des employés des députés (POED)* est une initiative non partisane gérée par l'Administration de la Chambre des communes, qui vise à faciliter l'intégration de tous les nouveaux employés des députés. Le programme est offert entièrement en ligne afin d'assurer son accessibilité à l'ensemble du personnel des 343 circonscriptions fédérales. Ces employés sont

Robin Bruneel, B.A., M.A., est spécialiste principal en apprentissage à l'Administration de la Chambre des communes. Titulaire d'une maîtrise en histoire et en communication, et certifié en conception pédagogique, Robin Bruneel est membre de l'équipe des Services d'apprentissage et de perfectionnement qui appuie les députés et leurs employés à la Chambre des communes.

Figure 1 – Répartition des employés de député en date du 1^{er} avril 2024



interconnectés à l'échelle nationale grâce au réseau établi par la Chambre des communes.

Le *POED* vise à faciliter et à accélérer l'intégration du personnel en fournissant aux nouveaux employés les connaissances et les ressources nécessaires dès le début de leur parcours d'intégration. Sa conception, sa coordination et sa mise en œuvre sont supervisées par une équipe au sein des Ressources humaines : les Services d'apprentissage et de perfectionnement pour les députés et leurs employés. Cette équipe propose des programmes d'intégration similaires aux députés après les élections et au cours d'une législature. Elle est composée de spécialistes en apprentissage chez les adultes et en développement organisationnel, qui travaillent en collaboration avec divers secteurs administratifs de la Colline du Parlement : des experts en finances, en budgétisation, en ressources humaines et en relations avec la clientèle, des conseillers juridiques, les services de sécurité, le sergent d'armes, les équipes des opérations, les équipes des opérations, de la procédure, et des TI. La vision de l'Administration de la Chambre des communes, « Une Chambre, une équipe », reflète l'esprit de collaboration qui sous-tend le programme.

Le programme commence dès le premier jour du nouvel employé, à l'issue d'un processus de recrutement

qui comprend des contrôles de sécurité. Un compte utilisateur est créé, donnant accès au réseau de la Chambre des communes à l'aide d'un équipement préparé et configuré par les services informatiques. L'employé reçoit ensuite un courriel de bienvenue, suivi d'un appel d'un représentant de l'Administration qui permet de passer en revue les procédures initiales et de l'inscrire à une séance d'orientation. Durant cette séance, les participants se familiarisent avec les rôles des députés, le fonctionnement de la Chambre des communes ainsi que les services et les outils mis à leur disposition pour les aider dans l'exercice de leurs fonctions.

Le parcours d'apprentissage se poursuit ensuite avec l'intégration de cours obligatoires découlant du *Code canadien du travail*, une formation essentielle en sécurité et en technologie, puis d'autres sphères d'apprentissage axées sur les fonctions parlementaires : les volets administratif, législatif et de représentation.

Chaque étape du programme est renforcée par des communications ciblées de l'équipe des Services d'apprentissage et de perfectionnement. La séquence est progressive et s'appuie sur une approche d'apprentissage « juste à temps », conçue pour fournir l'information pertinente au moment opportun afin d'en favoriser la rétention et l'application.

Figure 2 – Aperçu du *Programme d'orientation des employés des députés*



À la suite de la période d'orientation, l'employé peut poursuivre son perfectionnement professionnel en explorant le catalogue de cours offerts par la Chambre des communes, ou en communiquant avec l'équipe des Services d'apprentissage et de perfectionnement pour évaluer les différentes options offertes par des fournisseurs externes ayant conclu des ententes avec l'institution. Depuis 2022, un *Fonds de perfectionnement professionnel* de 5 000 \$ par bureau de député est disponible chaque année. Cette initiative, approuvée par le Bureau de régie interne (BRI)⁵, permet aux députés de financer la formation de leurs employés dans le but d'améliorer les compétences requises pour appuyer efficacement les fonctions parlementaires.

Étude de cas : formation « Introduction au traitement des dossiers »

Comment un programme d'intégration et de formation est-il conçu, et quel est le rôle précis d'un spécialiste en apprentissage dans ce processus?

Un spécialiste en apprentissage apporte une expertise ciblée en gestion de projet, ainsi qu'en développement organisationnel et de programmes. Cela comprend les modèles de conception pédagogique, les techniques de rétention de l'information, les stratégies de présentation et les principes fondamentaux de l'andragogie et de l'apprentissage chez les adultes. Parmi les modèles de développement les plus répandus figure le cadre SAM (modèle d'itérations successives) – une variante agile du modèle ADDIE (Analyse – Conception – Développement – Mise en œuvre – Évaluation), qui est une norme dans l'industrie de l'apprentissage depuis sa formalisation à l'Université de Floride dans les années 1960.

Bien que de nombreux modèles existent et que le contexte socioéconomique des apprenants continue d'évoluer, les principes fondamentaux de l'apprentissage demeurent en grande partie constants : sans pratique, pas de mémorisation; sans rappel actif, pas d'apprentissage durable.

Le modèle adopté pour cette étude de cas, inspiré des méthodologies SAM et ADDIE, englobe les étapes suivantes du développement de la formation :

- **Analyse** : *Quelles sont les lacunes en matière d'apprentissage qui doivent être comblées? Qui est le public cible? Quels objectifs d'apprentissage visons-nous? Quelles ressources sont disponibles pour appuyer le processus de développement?*
- **Conception et développement** : *Quels sujets et types d'activités devraient être inclus pour combler les lacunes cernées? Quels experts en la matière sont les mieux*

placés pour dispenser un enseignement sur ces sujets? Comment peut-on présenter l'information pour améliorer sa mémorisation?

- **Mise en œuvre** : *Par quel mode de prestation les apprenants suivront-ils la formation? Quel format correspond le mieux aux objectifs pédagogiques du programme?*
- **Évaluation** : *Quels commentaires l'apprenant a-t-il fournis sur l'activité d'apprentissage? Quels sont les lacunes résiduelles ou les domaines à améliorer déterminés à la suite de la formation?*

Figure 3 – Le cycle de vie d'un produit d'apprentissage



Origines du projet

Tout comme le dicton bien connu « le client est roi », on pourrait dire qu'en matière d'apprentissage, c'est l'apprenant qui façonne la stratégie et qui oriente les efforts de développement. Pour cette raison, le spécialiste en apprentissage sollicite régulièrement la rétroaction des apprenants afin de surveiller les niveaux de satisfaction et d'évaluer la pertinence des services d'apprentissage offerts. Ce processus de consultation continue a progressivement mis en évidence un besoin croissant de soutien supplémentaire dans le domaine des fonctions de représentation à l'échelle des circonscriptions.

Lors du lancement du *Programme d'orientation des employés des députés (POED)* en septembre 2020, la priorité a dû être donnée à l'intégration des éléments essentiels – l'orientation et les besoins en personnel – avant le déclenchement des

élections générales de 2021, ce qui a entraîné le report de la poursuite du développement du programme.

Dans ce contexte, l'équipe des Services d'apprentissage et de perfectionnement a amorcé une série de consultations dès le printemps 2022, en commençant par la Bibliothèque du Parlement. Forte de son expertise reconnue et de son mandat axé sur les services de recherche et d'analyse destinés au personnel parlementaire, tant sur la Colline du Parlement que dans les bureaux de circonscription, la Bibliothèque est devenue un partenaire clé.

Cette initiative a marqué le début d'une collaboration fructueuse entre les deux institutions, qui s'est étendue sur plus d'un an.

Analyse des lacunes en matière d'apprentissage

L'objectif de la phase d'analyse était de cerner les besoins d'apprentissage des employés qui travaillent dans les bureaux des députés. Quatre initiatives clés ont été entreprises : des consultations avec les bureaux des whips des partis, une analyse de la littérature universitaire pertinente, une collaboration avec d'autres institutions parlementaires et une série d'entrevues menées auprès d'agents de traitement des dossiers expérimentés.

Résultats

Plusieurs points importants sont ressortis de ces consultations :

Premièrement, le cadre juridique régissant le travail dans les circonscriptions s'est avéré être un aspect fondamental du poste. En l'absence de loi définissant les services que les députés doivent fournir, il incombe à chaque député de déterminer la nature et l'étendue de l'aide qu'il offre, ainsi que la façon dont les informations relatives aux électeurs sont gérées. La protection des données personnelles est donc primordiale. Pour appuyer cette responsabilité, la Chambre des communes fournit des formulaires de consentement normalisés pour le partage de renseignements personnels, ce qui contribue à protéger à la fois les citoyens et les bureaux de circonscription pendant la gestion des dossiers (p. ex. noms, adresses, dossiers scolaires, antécédents médicaux, etc.). Les bureaux des whips ont souligné à maintes reprises l'importance de ces considérations juridiques. Par conséquent, l'équipe de développement a été élargie afin d'y inclure des professionnels du droit du Bureau du juriste-conseil parlementaire, qui conseillent les députés sur ces questions.

Le deuxième thème qui s'est dégagé était l'importance du réseautage. L'équipe de développement a rencontré des collègues du Parlement britannique et a participé virtuellement à des séances organisées par Westminster

à l'intention du personnel des circonscriptions. Ces échanges ont mis en évidence un environnement hautement collaboratif, marqué par un partage fluide des pratiques exemplaires, des outils et des leçons tirées – même parmi le personnel de différents partis politiques⁶.

Enfin, des entrevues avec du personnel expérimenté ont mis en lumière la complexité des conditions de travail dans les bureaux de circonscription. Ces bureaux sont souvent le premier point de contact pour les citoyens exprimant de la frustration à l'égard des services fédéraux, notamment dans des domaines comme l'immigration ou la délivrance de passeports, sur lesquels le personnel a peu de contrôle. Cet environnement peut engendrer une tension émotionnelle, les employés étant confrontés à des critiques acerbes, des affrontements verbaux, voire même des menaces physiques.

Dans les régions éloignées, certains bureaux ne comptent qu'un ou deux employés, ce qui contribue à un profond sentiment d'isolement, surtout si l'on compare cette situation avec l'activité et l'attention concentrées sur la Colline du Parlement, à Ottawa. Le personnel a également signalé avoir subi des pressions de la part d'électeurs qui, invoquant leur appui électoral, exigent la résolution de problèmes qui ne relèvent pas de la compétence du bureau. Ces facteurs de stress peuvent contribuer à un roulement important du personnel. Par conséquent, le rapport recommandait de renforcer les liens avec les conseillers des Ressources humaines afin de répondre aux préoccupations liées à la structure organisationnelle, à la culture du lieu de travail et à la santé mentale, et de renvoyer certains cas aux services de sécurité lorsque justifié.

Résultats ciblés

À la suite de la phase d'analyse, trois objectifs d'apprentissage principaux ont été établis afin d'orienter le perfectionnement des compétences tout au long du cours de formation sur le traitement des dossiers :

- Définir la portée et les paramètres juridiques du traitement des dossiers des électeurs.
- Appliquer les principes et techniques clés pour la collecte d'information auprès des électeurs.
- Utiliser les outils et les ressources disponibles pour répondre aux demandes et aux difficultés au sein des bureaux de circonscription.

Conception et développement du matériel de formation

Une fois les besoins en matière d'apprentissage cernés, le spécialiste en apprentissage entreprend la conception d'un plan initial, un peu comme un architecte qui dessine

le premier plan d'un bâtiment. Pour ce faire, il puise dans une « boîte à outils » de techniques pédagogiques, que nous allons explorer maintenant.

Mémorisation et participation

La mémorisation de l'information et l'application efficace des compétences acquises représentent le véritable champ de bataille de la pédagogie⁷ – un nœud gordien façonné par les conditions dans lesquelles l'apprentissage se produit. Deux critères sont essentiels pour résoudre ce problème : la qualité de l'information transmise et la répétition de cette information.

Pour ce faire, le matériel de formation est conçu selon une approche de micro-apprentissage : le contenu est condensé, structuré et décomposé en petites unités afin d'éviter la surcharge cognitive. Structurer le contenu s'apparente à couper des légumes en tranches et en cubes : une façon de rendre une quantité autrement difficile à gérer plus digeste et cohérente. Par conséquent, la durée des modules en ligne offerts par la Chambre des communes ne dépasse généralement pas 90 minutes. Cette approche favorise la mémorisation et s'adapte au rythme exigeant du travail parlementaire, qui permet rarement de longues périodes de déconnexion.

À la compétence du formateur en matière de conception de contenu doit s'ajouter l'art de la répétition, qui nécessite forcément une participation active des apprenants. On pourrait se rappeler la métaphore de la linguiste Kató Lomb, qui comparait

la connaissance à un clou : « *S'il n'est pas enfoncé assez profondément, il cédera sous le moindre poids.* » Compte tenu des limites des formats virtuels, et du contexte parlementaire, qui ne permet pas de mettre en place des systèmes d'évaluation formels comme ceux que l'on retrouve dans les établissements universitaires, il incombe à l'animateur de favoriser la participation par l'interaction, notamment par des questions et des activités. Il s'agit essentiellement d'une approche socratique : un questionnement continu conçu pour susciter des réponses de la part des participants et relier les nouvelles informations aux apprentissages antérieurs.

Apprentissage visuel et pratique

L'utilisation d'éléments visuels est souvent négligée dans la conception pédagogique, alors qu'ils renforcent l'apprentissage et jouent un rôle important dans la formation, contribuant parfois même au développement d'une esthétique distinctive au service du savoir. Tout comme les scribes médiévaux qui embellissaient les manuscrits afin d'offrir une expérience de lecture harmonieuse, la conception visuelle devient ici une invitation empathique et sans jugement, incitant les participants à s'immerger davantage dans le contenu.

Cette dimension pédagogique comprend naturellement des illustrations qui aident à clarifier les concepts principaux. Par exemple, un membre du personnel d'une circonscription peut être amené à accomplir un

Figure 4 – Extrait du matériel de formation « Une journée typique d'un employé en circonscription »



large éventail de tâches tout au long de la journée. Un élément visuel comme une « horloge des activités » peut efficacement illustrer la diversité des rôles qu'il assume au-delà de sa description de poste officielle : ouvrir le bureau, organiser un événement local, ranger l'espace ou offrir une oreille patiente et empathique à un électeur frustré.

Dans le même esprit, la formation se veut pratique; par exemple, elle comprend une démonstration en direct d'un système de recherche, présentée par un analyste de la Bibliothèque du Parlement. Cette partie présente aux participants les outils de recherche disponibles et montre comment trouver efficacement l'information nécessaire pour répondre aux demandes des électeurs. Par exemple, les participants apprennent comment reconnaître les programmes de financement destinés aux petites et moyennes entreprises, ou comment vérifier l'état d'avancement des demandes de passeport et d'immigration – deux catégories qui sont ressorties de façon importante lors des entrevues comme représentant une grande part des demandes reçues dans les bureaux de circonscription.

Mise en œuvre du cours

La mise en œuvre du programme commence par la préparation de l'équipe d'experts qui dispensera la formation. Dans un premier temps, les animateurs sont invités à participer à un atelier sur les techniques d'animation, offert par l'entremise d'une communauté de pratique – une initiative lancée en 2022 au sein des Ressources humaines. Une séance préparatoire sur mesure suit, conçue pour répondre aux besoins particuliers de la formation. Cette séance porte sur un éventail de méthodes d'animation ainsi que sur les aspects logistiques de la prestation : coordination entre les animateurs, répartition du contenu d'apprentissage et maîtrise de la matière.

Puisque la séance est offerte virtuellement, un récapitulatif de la plateforme numérique est également prévu. Des notes de l'animateur – scénarisées ou non – sont fournies afin d'assurer la cohérence des messages d'une séance à l'autre et d'appuyer les animateurs dans leur préparation. Finalement, une simulation ou un « essai » est organisé pour répéter le rythme et la prestation, avec des participants fictifs qui posent des questions et des membres de l'équipe d'apprentissage qui offrent de la rétroaction.

Coordonner le calendrier annuel des formations à la Chambre des communes peut s'avérer un véritable casse-tête; une responsabilité qui incombe principalement au coordonnateur de la formation. Il faut tenir

soigneusement compte des horaires des députés et du personnel : les périodes de séance, les travaux des comités, les réunions de caucus, les activités dans les circonscriptions et les semaines de relâche doivent tous être pris en considération. À cela s'ajoutent les préférences linguistiques et l'emplacement géographique des apprenants, qui peuvent également influer sur les horaires.

Alors que les périodes d'ajournement à la Chambre des communes offrent généralement au personnel législatif de la Colline du Parlement une plus grande flexibilité pour participer à des formations, c'est l'inverse qui se produit pour les employés des circonscriptions. Durant ces périodes, ils sont souvent occupés à coordonner des activités locales et à appuyer la présence du député dans la circonscription. L'élaboration des horaires de formation doit tenir compte de cette dualité afin de maximiser la participation des clients.

Évaluation du produit d'apprentissage

Depuis le lancement de la formation sur le traitement des dossiers en septembre 2023, 269 employés de députés ont terminé le cours⁸. Le programme a reçu une cote de satisfaction moyenne de 4,6 sur 5. Plusieurs participants ont exprimé leur satisfaction d'avoir découvert les outils disponibles pour appuyer leur travail dans les bureaux de circonscription, des ressources qui leur étaient auparavant inconnues ou qu'ils ne comprenaient que de façon superficielle (p. ex. « *J'ai vraiment aimé apprendre ce que la Bibliothèque pouvait faire pour nous [...] et où trouver des options de financement* »). Les commentaires ont également souligné l'importance des aspects juridiques abordés pendant la formation (p. ex. « *Il était utile d'apprendre ce que je peux faire en tant qu'agent de traitement des dossiers et ce que je ne peux pas faire* »). Enfin, certains participants ont souligné l'importance des liens tissés avec leurs collègues dans les circonscriptions et l'enrichissement découlant d'exemples concrets et d'expériences partagées (p. ex. « *Ce que j'ai le plus apprécié, c'est d'entendre les agents de traitement des dossiers expérimentés raconter comment ils avaient géré des situations difficiles* »).

Formation continue

Dans le domaine de la conception pédagogique, la durée d'un programme de formation dépasse rarement trois ans. Au-delà des mises à jour périodiques, une refonte complète est généralement requise, ainsi qu'une nouvelle évaluation des besoins d'apprentissage. Un produit d'apprentissage solide est un produit évolutif, qui continue de se développer et de s'adapter après son lancement initial.

Par exemple, certains participants ont recommandé l'ajout de modules supplémentaires sur la gestion du temps, ainsi que l'analyse d'études de cas liées aux programmes fédéraux nouvellement mis en place. La prochaine phase du projet comprend un retour au modèle SAM présenté précédemment, et le lancement d'une nouvelle analyse. Cela comprend un exercice sur les leçons tirées avec des animateurs et des experts en la matière, suivi d'un examen approfondi des commentaires des participants. D'autres entrevues pourraient également être menées, permettant de demeurer à l'écoute des réalités changeantes des bureaux de circonscription.

En définitive, le succès d'un programme de formation ne peut pas être mesuré uniquement par la mémorisation du contenu. La plus grande réussite du cours *Introduction au traitement des dossiers* réside peut-être dans le fait qu'il offre désormais aux employés des bureaux de circonscription un forum d'échange et de réseautage (« *Nous n'avions jamais reçu de formation officielle sur le traitement des dossiers auparavant* »). Inspiré du modèle britannique que nous avons eu l'occasion d'observer, le cours offre une plateforme d'échange : un espace de dialogue non partisan qui favorise les interactions entre collègues. Il constitue une occasion de rassembler des personnes qui sont « dans le même bateau », parlent une même langue et font face à des problèmes semblables, *a mari usque ad mare*.

Notes

- 1 À ce sujet, nous recommandons de consulter les études de Peter MacLeod, publiées dans la Revue parlementaire canadienne : « How to Organize a Constituency Office Effectively » (printemps 2006) et « The Constituency Project: Ten Years Later » (été 2014).
- 2 Historiquement, les députés pouvaient compter sur un soutien de secrétariat rotatif sur la Colline du Parlement pour les tâches administratives, tandis que la présence dans la circonscription était généralement assurée par les députés eux-mêmes – ou dans certains cas, leur conjoint – lorsque le calendrier parlementaire leur permettait de retourner dans leur circonscription (Real House Lives: Former Members of Parliament on How to Reclaim
- 3 Democratic Leadership, Samara Centre for Democracy, 2020, p. 52).
- 4 Les chiffres cités ici comprennent tout le personnel, qu'il soit embauché à court ou à long terme, pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024. Les périodes d'embauche les plus actives se produisent généralement en mai (début de l'exercice financier), au début d'une session parlementaire ou dans les semaines suivant une élection générale.
- 5 Débats de la Chambre des communes, Hansard no 166, volume 151, 8 mars 2023 (Affaires courantes, 1620).
- 6 Le BRI désigne le Bureau de régie interne de la Chambre des communes. Composé du Président et de plusieurs députés du gouvernement et de l'opposition, il se réunit environ une fois par mois pour délibérer sur les budgets et les règlements administratifs qui régissent le fonctionnement interne de la Chambre.
- 7 Après tout, les bureaux de circonscription représentent sans doute l'une des sphères les moins politisées du travail parlementaire, leur mission fondamentale étant d'offrir des services aux citoyens en tout temps, quelle que soit leur affiliation politique. Ce principe était évident à leur origine : en 1973, la Chambre des communes avait débattu de la question de savoir si les services offerts par les bureaux de circonscription devaient se poursuivre pendant les périodes électorales. Pour le contexte historique, voir la couverture de l'article : « MPs divided on the idea of public funding of riding offices », Ottawa Citizen, 3 avril 1973
- 8 Aux fins du présent article, nous employons le terme « pédagogie » dans son acceptation la plus large, englobant les principes de l'apprentissage chez les adultes, ou andragogie, selon la définition fournie par l'Office québécois de la langue française.
- 9 Au 1er juillet 2025. Les programmes de formation offerts par l'Administration de la Chambre des communes sont disponibles en libre-service, à la demande des clients. Les seules séances de formation obligatoires sont celles exigées en vertu du Code canadien du travail, portant sur la prévention du harcèlement ainsi que sur la santé et la sécurité au travail.

Redéfinition de la conformité législative : réponses parlementaires à la Cour suprême du Canada

Dans quelle mesure les assemblées législatives canadiennes sont-elles disposées à se conformer aux décisions de la Cour suprême? Dans cet article, qui jette un nouvel éclairage sur les processus législatifs de création de politiques fondées sur la *Charte*, les auteurs proposent une nouvelle opérationnalisation et conceptualisation de la conformité législative aux décisions de la Cour suprême du Canada. Contrairement aux études précédentes sur les tribunaux, qui avaient tendance à se concentrer sur la capacité du Parlement à s'écartier des décisions de la Cour suprême, les auteurs s'appuient sur la littérature existante pour proposer une évaluation de la conformité en tant que variable continue, allant de la non-conformité, à la conformité partielle, puis à la conformité. En intégrant une évaluation de conformité partielle, ils tiennent compte des différents degrés de conformité aux décisions de la Cour, où une réponse législative peut se conformer à une partie, mais pas à la totalité, d'une décision de la Cour. Les auteurs, qui constatent que les corps législatifs se conforment partiellement aux tribunaux à un taux élevé (44,7 %), concluent que la compréhension de la conformité est plus nuancée qu'on ne le croyait auparavant.

Shauna Hughey, Anindita Ponkshe et Andrea Lawlor

Introduction

Il est rare en politique canadienne que les corps législatifs s'opposent ouvertement aux tribunaux. Alors qu'une issue défavorable dans une cause judiciaire majeure peut entraîner une brève intervention du ministre de la Justice exprimant son insatisfaction quant à un résultat judiciaire particulier, la critique pure et simple du processus ou le refus de mettre en œuvre la décision du pouvoir judiciaire est pratiquement impensable dans le contexte canadien. Cette harmonisation entre les institutions ou le respect par le Parlement des décisions des tribunaux, que la littérature universitaire appelle la conformité législative, est une caractéristique de la relation largement harmonieuse entre les tribunaux et les corps législatifs dans l'ensemble de la confédération. Cela reflète non seulement un impératif juridique (c.-à-d. s'assurer que la législation est conforme à la constitution ou compatible avec d'autres lois), mais aussi une norme quant à la façon dont les pouvoirs de l'État devraient interagir pour assurer le fonctionnement du système parlementaire.

Mais cette paix relative entre les gouvernements et le pouvoir judiciaire ne signifie pas qu'il n'y a pas de friction dans la mise en œuvre des décisions judiciaires que le gouvernement juge orthogonales à son programme¹. Il y a inévitablement des occasions où les législateurs préféreraient contester l'interprétation de la loi par les tribunaux ou ne pas mettre en œuvre le changement. Les raisons à cela sont innombrables. De toute évidence, lorsqu'un tribunal invalide une loi (en tout ou en partie) du parti au pouvoir, le gouvernement est directement touché par cette perte. Mais même dans les situations où la loi invalidée est le produit d'un gouvernement (et d'un parti au pouvoir) précédent, les gouvernements sont forcés de faire face à la nécessité d'une modification législative dans un environnement législatif chargé. À ce titre, la conformité législative peut apparaître comme le seul choix, même lorsqu'elle impose des contraintes considérables en matière de ressources au gouvernement.

Pourtant, à certaines occasions, nous avons vu des corps législatifs s'écartier des décisions des tribunaux. Par exemple, suite à l'arrêt *Canada c. Bedford* (2013), le Parlement canadien a adopté une loi qui contredisait la Cour suprême en criminalisant l'achat de services sexuels et en créant des conditions de travail dangereuses pour les travailleuses et travailleurs du sexe. De même, à la suite de l'arrêt *R. c. Nur* (2015), le Parlement a rétabli les peines minimales obligatoires qui avaient été invalidées par la Cour. Ainsi, même si cela est rare, nous sommes forcés de confronter ce concept de conformité (la norme) et de dérogation (l'aberration), car la dérogation est si importante politiquement et juridiquement.

Shauna Hughey est candidate au doctorat au Département de science politique de l'Université McMaster. Anindita Ponkshe est candidate au doctorat en droit à l'Université d'État de Cleveland. Andrea Lawlor est professeure agrégée au Département de science politique et au programme de politiques publiques (société numérique) de l'Université McMaster.



Dans ce document, nous examinons comment mettre en œuvre et évaluer la conformité et la dérogation législatives aux décisions des tribunaux dans le contexte canadien afin de comprendre comment notre système de contrôle judiciaire et notre ordre constitutionnel peuvent parfois permettre une dérogation législative sans entraîner un état de crise parlementaire. Bref, nous soutenons que la conformité législative est et devrait demeurer la norme, mais qu'une cause (rare) de dérogation législative, bien que politiquement importante et potentiellement perturbatrice pour la relation entre les pouvoirs, peut refléter plusieurs considérations liées à la démocratie (par exemple, la réactivité du public) qui n'entraînent pas une rupture du système parlementaire.

Conformité et dérogation législatives

La conformité et la dérogation législatives aux décisions judiciaires sont des concepts peu explorés dans le contexte canadien; pourtant, elles mettent en lumière l'interaction cruciale entre les parlements et les tribunaux dans le processus législatif. Ces concepts sont essentiellement les deux faces d'une même médaille – qui représente la réceptivité des corps législatifs face à l'autorité judiciaire. On pense souvent au cycle habituel de l'élaboration des lois comme un cycle où les corps législatifs adoptent des lois dont la constitutionnalité est parfois examinée par les tribunaux. Dans les causes où il n'y a pas de

constat de violation constitutionnelle, la loi demeure en vigueur. Cependant, lorsque les tribunaux constatent l'inconstitutionnalité de la loi, ils disposent d'un éventail de recours, allant d'une interprétation restrictive de la loi à sa suspension ou à son invalidation complète (entre autres). En réponse, le corps législatif peut modifier la loi pour corriger la partie fautive ou l'abroger. Nous considérons qu'il s'agit d'une conformité législative – ce que Kapiszewski et Taylor appellent « l'exécution complète de l'action (ou l'évitement complet de l'action) demandée (ou interdite) dans une ou plusieurs décisions de justice² ».

Démontrer comment les dirigeants élus se conforment aux décisions judiciaires permet de comprendre le comportement judiciaire et, ultimement, le fondement de la primauté du droit. Les gouvernements qui se conforment aux décisions des tribunaux sont souvent considérés comme respectant le code de conduite requis en matière de séparation des pouvoirs. Paulson définit la conformité comme l'« acceptation du jugement comme définitif³ », tout en l'opérationnalisant comme un concept binaire (se conformer ou non). Toutefois, Kapiszewski et Taylor observent que la plupart des causes de conformité n'atteignent pas nécessairement le seuil de la conformité « totale » (ou de la dérogation), mais peuvent plutôt se situer entre les deux, ce qui introduit une ambiguïté dans le concept.

En conceptualisant la conformité comme une variable continue, plutôt que binaire, Kapiszwecki et Taylor soutiennent que les gouvernements sont capables de se conformer partiellement aux tribunaux. Ils le font dans des causes qui ne constituent pas clairement des causes de non-conformité ni de conformité, et dans lesquelles le corps législatif adopte des parties d'une décision judiciaire⁴. La conformité partielle présente une difficulté théorique pour déterminer ce qu'elle constitue. Par exemple, un retard dans la mise en œuvre d'une décision pourrait être représentatif d'une réticence à se conformer à la Cour, même si le résultat final est conforme à la Cour⁵. De même, en plaçant la conformité partielle sur cette échelle continue, nous pouvons introduire une nuance dans la façon dont celle-ci est évaluée⁶.

À l'échelle mondiale, la conformité peut varier considérablement. Dans les pays dotés d'un pouvoir judiciaire indépendant, nous constatons que les niveaux de conformité varient en fonction du « degré de démocratie » du pays et des niveaux de responsabilisation gouvernementale⁷. Yıldırım *et al.* observent le non-respect des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et démontrent que les pays qui adhèrent davantage à la primauté du droit et qui ont des résultats plus élevés en matière de droits de la personne, ainsi qu'une forte indépendance judiciaire, sont plus susceptibles de donner suite aux recours accordés par la Commission et de les inclure dans leurs mesures correctives⁸. De plus, ils constatent que les pays où règnent l'égalité, la protection des libertés individuelles, l'égalité des classes sociales et l'accès à la justice sont plus susceptibles de se conformer aux décisions de la CEDH. À l'inverse, ceux dont les niveaux sont inférieurs sont plus susceptibles de s'écartier des décisions des tribunaux et de mettre en œuvre des lois non conformes, même face à des déclarations explicites des tribunaux sur la question⁹. Bailliet évalue également la conformité en Amérique latine comme étant le respect des recours offerts par les tribunaux à la suite de décisions rendues par la Cour interaméricaine des droits de la personne¹⁰.

L'opinion publique influence également le niveau de conformité dans une certaine mesure. Cela peut être le résultat du soutien du public au parti politique qui se trouve en désaccord avec la décision du tribunal, ou de l'accord avec l'interprétation de la question par le tribunal lui-même. Driscoll *et al.* constatent que la tolérance des citoyens à l'égard des dérogations dépend de leur appui politique au gouvernement en place¹¹. Dans les pays autoritaires, les citoyens peuvent considérer comme normale l'ingérence gouvernementale dans les affaires judiciaires, ce qui accroît leur tolérance à l'égard de la non-conformité. Certains législateurs pourraient considérer la non-conformité comme une pratique courante, et leurs points de vue ne sont généralement pas

affectés par la dérogation parlementaire. Inversement, le soutien politique envers les tribunaux ou la perception de la légitimité judiciaire peuvent influencer la probabilité de conformité. Par exemple, Carlin *et al.* constatent qu'en Colombie, les citoyens considèrent la dérogation inacceptable¹². Indépendamment du flou dans les causes ou du niveau de scolarité des citoyens, ces derniers ont de plus en plus de mal à excuser le non-respect des décisions judiciaires par les corps législatifs et ne considèrent pas la dérogation comme une norme.

Sur le plan international, il a été démontré que le soutien à l'égard de l'institution et des décisions individuelles a une incidence sur la volonté des autorités publiques de se conformer à une décision¹³. Dans les États où la Cour suprême applique des normes élevées en matière d'équité procédurale et de transparence, les citoyens sont plus enclins à exercer une pression sur le corps législatif pour qu'il se conforme, car ils ont une plus grande confiance dans la Cour en tant qu'institution¹⁴. D'un autre côté, l'appui des citoyens à l'égard de décisions précises accroît les pressions politiques exercées sur les corps législatifs pour que ceux-ci se conforment aux décisions judiciaires¹⁵. L'appui des citoyens à l'égard de décisions précises est souvent motivé par une allégeance idéologique envers la décision¹⁶. Les tribunaux ont également un rôle à jouer à cet égard. Stiansen constate que le comportement des tribunaux, notamment dans l'attribution des recours, peut favoriser plus ou moins la conformité des corps législatifs et joue un rôle dans la détermination de la probabilité d'une dérogation. En indiquant des recours clairs, les tribunaux peuvent faciliter la conformité pour le corps législatif, car il devient de plus en plus complexe pour le Parlement de retarder la conformité lorsque des instructions claires sont fournies, surtout dans les pays où le soutien du public envers les tribunaux est élevé¹⁷. Stiansen note également qu'un jugement vague peut mener à une inaction initiale des gouvernements, ce qui constitue un manque de conformité en temps opportun. Même en tenant compte des niveaux de responsabilité gouvernementale, il existe des preuves que des instructions correctives claires peuvent entraîner une réduction du délai de conformité. Par conséquent, les tribunaux qui fournissent des instructions correctives sont utiles non seulement pour que les corps législatifs se conforment rapidement aux jugements, mais aussi pour maintenir l'autonomie et les pouvoirs décisionnels des tribunaux.

Malgré tout, même s'ils prévoient des résultats défavorables pour leurs lois, une fois le contrôle judiciaire effectué et les tribunaux ayant offert des recours pour atténuer son inconstitutionnalité, les corps législatifs peuvent quand même maintenir leur loi, ce qui entraîne la non-conformité. Alors que les tribunaux préfèrent généralement éviter les conflits avec les pouvoirs législatif

et exécutif, les corps législatifs peuvent choisir de poursuivre une politique malgré son inconstitutionnalité en raison de la fermeté de ses orientations et de ses objectifs politiques. Schroeder constate que ce type de dérogation, malgré les avertissements, démontre aux tribunaux que le Parlement est disposé à faire respecter sa loi¹⁸. Cela indique également que les législateurs du pouvoir législatif ne sont pas tous réfractaires au risque et qu'ils peuvent être tellement déterminés à atteindre leurs objectifs stratégiques (ou croire que le public sera de leur côté) qu'ils ne craignent pas que les tribunaux invalident leurs lois.

Même si la conformité est la norme, elle demeure sous-théorisée dans le contexte canadien. Cependant, il existe quelques points de départ utiles sur lesquels nous pouvons nous appuyer. Ce débat a été largement introduit dans le contexte canadien par Hogg et Bushell¹⁹, qui ont soutenu qu'il existait un dialogue démocratique entre les tribunaux et les corps législatifs dans l'interprétation de la *Charte*. En réponse, Morton fait valoir qu'il n'y a pas de dialogue entre les tribunaux et les corps législatifs en matière d'interprétation des droits, car les corps législatifs se conforment systématiquement aux décisions des tribunaux, même si le Parlement a la possibilité de s'en écarter²⁰. Plus récemment, Emmett MacFarlane a mené une analyse empirique des dérogations législatives de 1985 à 2009 et a constaté que les corps législatifs se conformaient dans 87 % des causes. Conséquemment, il soutient que le Canada fonctionne comme un système de suprématie judiciaire où la Cour conserve un degré élevé de pouvoir interprétatif de la *Charte*²¹. Malgré ces faibles taux de non-conformité, il y a un manque de clarté conceptuelle concernant le respect des décisions des tribunaux, les raisons pour lesquelles les gouvernements choisissent de ne pas s'y conformer et la façon d'évaluer le degré de conformité (ou de non-conformité).

Conceptualisation de la conformité

Avec cette compréhension, nous pouvons réfléchir à la façon de mettre en œuvre et d'évaluer la conformité au Canada. Bien que la conformité aux décisions judiciaires soit importante tant pour les tribunaux inférieurs que pour la Cour suprême du pays, nous limitons en grande partie notre analyse à la compréhension de la conformité de la législation fédérale aux décisions de la Cour suprême du Canada, même si nous pensons que ces observations sont généralisables aux autres tribunaux d'autres juridictions.

Lorsque les tribunaux rendent une décision, les autorités publiques sont souvent chargées de la mettre en œuvre et peuvent choisir le degré de conformité avec la décision²². Nous utilisons comme point de départ la définition de la conformité de Kapiszewski et Taylor citée ci-dessus comme étant « l'exécution complète de l'action

(ou l'évitement complet de l'action) demandée (ou interdite) dans une ou plusieurs décisions de justice²³ ».

La conformité est une notion conceptuellement floue, car les décisions judiciaires sont souvent imprécises dans la prescription ou l'interprétation de la législation par le tribunal, ce qui rend difficile de s'y conformer et de les appliquer directement²⁴. Auparavant, la conformité était opérationnalisée comme une variable binaire : conformité ou non-conformité. Maintenant, la majeure partie de la littérature s'entend pour dire que la conformité devrait être conceptualisée sur une échelle allant de la conformité, à la conformité partielle, puis à la non-conformité²⁵. La conformité partielle renvoie à une forme de conformité « à la carte » où les autorités publiques choisissent certains aspects de la décision du tribunal auxquels se conformer²⁶. Par exemple, à la suite de *R. c. Tse* (2012), la Cour a statué que, même si un agent peut intercepter des communications privées dans certaines circonstances, l'absence de surveillance dans l'interception des communications viole les droits d'une personne contre les fouilles, les perquisitions et les saisies abusives en vertu de la *Charte* (art. 8). Le gouvernement fédéral a réagi avec le projet de loi C-55, *Loi modifiant le Code criminel*, et s'est partiellement conformé à la décision de la Cour en déclarant qu'un policier est toujours en mesure d'intercepter la communication²⁷. Toutefois, le Parlement n'a déployé aucun effort supplémentaire pour se conformer à la surveillance additionnelle du processus visant à protéger les droits de la personne, comme l'a précisé la Cour. Depuis que Kapiszewski et Taylor ont soutenu que la conformité devait être évaluée sur une échelle (c.-à-d. non-conformité, conformité partielle et conformité), cette conceptualisation est devenue la conceptualisation dominante de la conformité. Nous nous appuyons sur le cadre de conformité de Kapiszewski et Taylor et l'adaptons au contexte canadien.

Évaluer la conformité

Évaluer la conformité exige que l'observateur considère toutes les variables pertinentes qui contribuent à la probabilité qu'un gouvernement se conforme à la décision d'un tribunal. Ces considérations incluent des éléments liés à l'offre (p. ex., les renseignements découlant de la décision du tribunal) et des éléments liés à la demande (p. ex., les objectifs et les moyens des corps législatifs). Kapiszewski et Taylor proposent de calculer un pointage global de conformité fondé sur quatre facteurs : (1) les évaluations des acteurs impliqués, (2) le type de mesure, (3) le moment, et (4) l'ampleur de l'effet tant dans la décision judiciaire que dans la réponse subséquente. Selon ce pointage, chaque décision judiciaire et sa réponse sont placées sur une échelle continue de conformité, de conformité partielle ou de non-conformité. Nous adaptions ce cadre afin de tenir

compte des normes et considérations institutionnelles pertinentes qui influencent la conformité tant du côté judiciaire que législatif au Canada. Cela comprend les mesures correctives assignées par le tribunal, l'exigence de mesures, l'ampleur de la décision judiciaire et le moment de l'intervention. Nous discutons plus en détail de chaque catégorie et évaluation ci-dessous; cependant, nous limitons notre analyse à la portée des réponses législatives. Nous limitons la portée de cette étude à l'évaluation de la conformité des corps législatifs, plutôt qu'à la conformité des tribunaux inférieurs, des organismes administratifs, des fonctionnaires et de l'exécutif, qui sont souvent inclus dans l'étude internationale de la conformité.

Mesures correctives et exigence de mesures

La conceptualisation de la conformité selon Kapiszewski et Taylor inclut l'évaluation de la dimension de la mesure exigée par le tribunal et de la mesure prise par l'autorité publique. Cela comprend toutes les mesures possibles des différents pouvoirs politiques pour mettre en œuvre la décision du tribunal (c.-à-d. dommages-intérêts, mesures exécutives et réponses législatives). Puisque nous nous intéressons uniquement aux réponses législatives, et que l'octroi de dommages-intérêts ou de mandats ciblant les actions d'acteurs non législatifs dépasse la portée de cette étude, nous réorientons cette dimension pour inclure la mesure du côté du tribunal lorsqu'il se prononce sur la constitutionnalité d'une loi et la mesure législative connexe entreprise par le Parlement. Cela se divise en deux catégories de mesure : la forme de recours émise et la mesure comportementale exigée.

Mesures correctives

La forme de mesure corrective renvoie à la mesure imposée dans la décision et à la façon dont les corps législatifs se conforment à la mesure précise imposée. Dans les causes canadiennes, les recours pertinents que la Cour peut accorder comprennent une déclaration d'invalidité, l'interprétation large et l'interprétation restrictive. Du côté législatif, la notation de cette dimension est fondée sur la question de savoir si la mesure législative était conforme ou non à la portée du recours. La pleine conformité est définie comme une réponse législative où les corps législatifs ont directement appliqué la décision de la Cour dans un délai raisonnable. La conformité partielle est définie comme toute cause où le pouvoir législatif met en œuvre une partie d'une décision de la Cour, ou s'y conforme après une période prolongée. Par exemple, la conformité partielle comprend les causes où la Cour suprême rend une déclaration d'invalidité de grande portée et où les corps législatifs répondent par une réponse limitée qui ne tient pas entièrement compte de la déclaration rendue. Par contre, si la Cour suprême

du Canada interprète de façon restrictive un article précis d'une loi et que les corps législatifs introduisent une modification législative plus large qui excède la portée de l'article, cela serait classé comme une cause de conformité partielle. Bien que cela respecte en partie la décision de la Cour quant au résultat obtenu, cela irait au-delà des mesures prescrites par la Cour. La non-conformité est définie comme la réponse législative qui ne met en œuvre aucune composante de la décision de la Cour ou qui rétablit des lois jugées incompatibles avec la *Charte*.

Exigence de mesures

L'évaluation relative à l'exigence de mesures met l'accent sur l'exigence d'intervention législative émise par le tribunal et la mesure ou la réponse subséquente des corps législatifs. Ici, le tribunal peut exiger du corps législatif : (1) qu'il « fasse quelque chose » – p. ex., le corps législatif réagit par une modification ou une abrogation législative; (2) qu'il change de comportement – p. ex., le corps législatif modifie la politique pour introduire une nouvelle approche; (3) qu'il n'adopte pas un comportement – p. ex., la Cour décide que les corps législatifs ne devraient pas introduire de nouveau comportement; (4) qu'il cesse un comportement – p. ex., le corps législatif introduit une loi qui met fin à un comportement antérieur ou à un comportement jugé inconstitutionnel par la Cour; ou (5) qu'il ne fasse rien²⁸. La conformité est atteinte lorsque les corps législatifs remplissent l'exigence de mesures précisée par la Cour. La conformité partielle est atteinte lorsque les corps législatifs introduisent une mesure qui est semblable à celle prescrite par la Cour ou qui ne complète que partiellement la mesure prescrite. Par exemple, si la Cour rend une décision sur plusieurs éléments d'une politique et que les assemblées législatives donne suite à certains éléments seulement, il s'agirait d'une cause de conformité partielle. La non-conformité se produit lorsque les corps législatifs introduisent une mesure qui s'écarte de façon importante de la mesure prescrite par la Cour.

À cela, nous ajoutons une autre considération : la clarté du tribunal à propos de la mesure exigée. Dans certaines causes, la réparation accordée dans la décision du tribunal est vague, et la façon dont les corps législatifs doivent se conformer à cette décision n'est pas claire. Les causes sont codifiées comme étant conformes lorsque la Cour rend une décision vague et que le corps législatif modifie son comportement pour s'aligner sur la décision de la Cour. Hors de cette cause évidente de conformité, il y a potentiellement d'autres problèmes lorsque la Cour rend une décision vague. Par exemple, les causes où le gouvernement a éludé ou ignoré la décision sont codifiées comme des causes de non-conformité lorsque la Cour exige une mesure. Lorsque la mesure prescrite par la Cour est vague, le gouvernement peut être

d'accord avec le tribunal et choisir de ne pas combler une lacune législative, ou il n'est pas nécessaire de combler cette lacune, ce qui est considéré comme une conformité partielle. De plus, l'exigence de mesures est codifiée comme étant une conformité partielle si la Cour est vague quant aux mesures que les corps législatifs devraient prendre ou aux recours dont ils disposent. Par exemple, si la Cour exige que le corps législatif « fasse quelque chose » sans une mesure législative claire, et que le corps législatif change son comportement, ceci est codifié comme une conformité partielle (même si nous reconnaissons que la conformité partielle peut ne pas être la faute du corps législatif).

Ampleur

La conceptualisation de la conformité selon Kapiszewski et Taylor inclut l'ampleur de la décision judiciaire fondée sur le précédent qu'elle a établi et son incidence sur les parties au litige. Sur le plan législatif, la dimension de l'*« ampleur »* comprend la question de savoir si la mesure s'est concentrée sur les parties au litige et le nombre de personnes concernées par la mesure de l'autorité publique. Puisqu'on ne tient compte que de la réponse législative, l'ampleur et l'incidence de la décision ne peuvent être évaluées de façon significative ni quant à l'effet de la décision ni quant aux personnes concernées par la décision. Toutefois, du côté législatif, Kapiszewski et Taylor proposent d'évaluer si la réponse législative atteint plus, moins ou le même nombre de personnes qu'exigé. Puisque la seule forme de conformité que nous examinons est la conformité législative, la législation est une réponse fédérale qui s'applique à une grande partie de la population, plutôt qu'aux parties individuelles de la cause.

Nous adaptons la dimension de l'ampleur pour nous concentrer plutôt sur l'ampleur législative de la décision et de la réponse judiciaires. Il y a différents degrés d'ampleur du changement législatif introduit avec les différentes décisions rendues par la Cour suprême. Ces degrés comprennent notamment des modifications législatives mineures, modérées et majeures apportées par le corps législatif en réponse à la décision. Les assemblées législatives peuvent introduire une modification législative mineure, modérée ou majeure en réponse à une décision judiciaire. Ces changements peuvent soit être conformes à la décision du tribunal, soit s'en écarter, mais ils sont axés sur l'ampleur de l'intervention législative en réponse à la décision. Une cause de nonconformité mineure serait l'introduction d'une modification législative fondée sur un détail technique ou la réintroduction du libellé précis d'une loi jugée inconstitutionnelle. Cela pourrait inclure la réintroduction d'une spécification jugée incompatible ou invalide ou l'introduction d'une modification de libellé par

rapport à la loi précédente. Les causes de non-conformité modérées comprennent les développements législatifs progressifs à la loi, conformément aux lois précédentes, simultanément à l'introduction d'un nouveau cadre politique qui dépasse un changement technique mineur. Les mesures offertes à l'assemblée législative dans les causes modérées se produisent avec une modification mineure de la politique, mais elles dépassent une simple modification du libellé de la politique contestée. Une cause de non-conformité modérée surviendrait lorsque l'assemblée législative introduit un nouveau cadre législatif ou révise un cadre législatif existant qui s'écarte de la décision de la Cour suprême ou réintroduit un cadre législatif que la Cour a jugé inconstitutionnel. Finalement, une cause de non-conformité majeure serait constituée par l'assemblée législative qui introduirait une loi s'écartant du récit global présenté par la Cour suprême ou qui réintroduirait une loi sur le même récit sur lequel la Cour s'est concentrée, mais avec lequel elle n'était pas d'accord.

Moment

Enfin, nous examinons le rôle du moment de l'intervention législative pour évaluer chaque décision quant au moment où elle est prise et à la réponse subséquente. Il est communément admis qu'une période prolongée entre une décision et la réponse diminue la qualité de la conformité²⁹. Par exemple, un changement législatif qui survient dans les six mois suivant la décision, comparativement à 10 ans plus tard, est considéré comme une forme de conformité beaucoup plus solide, tandis que, dans l'autre cas, on peut se demander s'il s'agit même d'une réponse à la décision du tribunal. Une courte période entre la décision initiale et la réponse législative confère une légitimité accrue au changement législatif comme réponse à la décision de la Cour et, par conséquent, à la conformité³⁰. Nous reconnaissons toutefois que, même si un délai déraisonnable entre la décision et la réponse législative signale la réticence du gouvernement à se conformer à une décision, certains facteurs pertinents peuvent influer sur la capacité du gouvernement à se conformer immédiatement à une décision. Par exemple, le moment où se tient une élection ou des séances parlementaires pourrait retarder la mise en œuvre immédiate d'une décision judiciaire. De même, la complexité de la question peut être un facteur, ou le gouvernement peut attendre de se conformer à une décision en fonction d'autres lois examinées par les tribunaux en même temps.

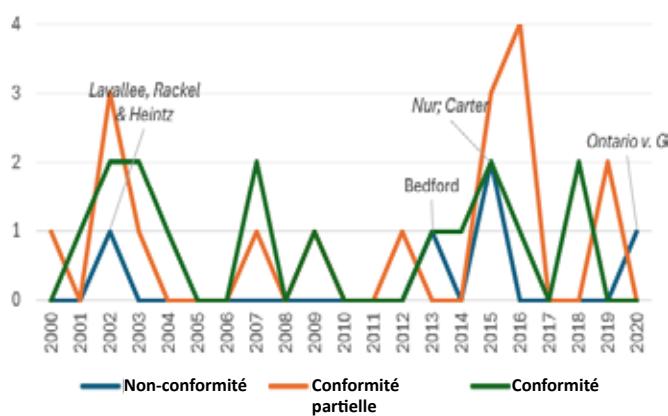
Constats de haut niveau

Bien que nous n'examinions pas toutes les causes de conformité législative ici, nous pouvons appliquer un examen empirique limité de la conformité/non-conformité

pour illustrer notre conceptualisation suggérée de la conformité. À partir d'un ensemble de données de toutes les causes relatives à la *Charte* entre 2000 et 2020, nous évaluons et codifions toutes les réponses législatives aux décisions judiciaires dans les causes relatives à la *Charte*. Par une brève analyse, nous examinons un total de 313 décisions de la Cour suprême du Canada concernant une contestation fondée sur la *Charte*. Des 313 causes, 38 ont donné lieu à une déclaration, à une interprétation large ou à une interprétation restrictive de la Cour.

La figure 1 montre que la plupart des décisions judiciaires sur des questions relatives à la *Charte* font l'objet de niveaux de conformité élevés. Dans 86,8 % des causes, nous constatons une conformité totale ou partielle, les corps législatifs s'écartant rarement de la Cour sur le fond. En réponse aux causes où une solution pertinente était incluse, les corps législatifs se sont pleinement conformés dans 42,1 % des causes (16 causes), se sont partiellement conformés dans 44,7 % des causes (17 causes) et ne se sont pas conformés dans 13,2 % des causes (5 causes).

Figure 1 : Taux de conformité au fil du temps



Notamment, ces causes de non-conformité couvraient des questions d'aide médicale à mourir (*Carter c. Canada* [2015]), de travail du sexe (*Canada c. Bedford* [2013]), de peines minimales obligatoires (*R. c. Nur* [2015]), de registre des délinquants sexuels (*Ontario c. G* [2020]) et de secret professionnel de l'avocat (*Lavallee, Rackel et Heintz c. Canada* [2002]). Toutes ces causes de non-conformité relevaient du droit criminel et la plupart portaient sur un domaine politique controversé. Cependant, les causes de conformité partielle touchaient un large éventail de domaines et concernaient principalement des questions technico-juridiques. Cinq de ces causes relevaient du droit pénal, portant sur des questions comme le refus de la mise en liberté sous caution (*R. c. Hall* [2002]), les fouilles, perquisitions et saisies (*R. c. Tse* [2012]), la possession de marijuana (*R. c. Smith* [2015]), la détermination de la peine (*R. c. K.R.J.* [2016]) et le leurre

d'enfants (*R. c. Morrison* [2019]). La majorité de ces causes de conformité partielle portaient sur l'administration du système de justice pénale. Parallèlement, les autres causes de conformité partielle concernaient des domaines juridiques plus techniques, comme le droit civil, le droit constitutionnel, le droit électoral, le droit administratif et le droit de l'immigration. Les causes criminelles et les causes relatives au travail représentaient respectivement 26,7 % des causes de conformité, tandis que les autres causes de conformité relevaient du droit administratif, du droit civil, du droit constitutionnel, du droit de l'éducation et du droit de l'immigration. Les causes de droit pénal portaient sur la capacité d'un accusé à subir son procès en raison d'une incapacité mentale (*R. c. Demers* [2004]), la libération conditionnelle anticipée (*Canada c. Whaling* [2014]), la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine (*R. c. Safarzadeh-Markhali* [2016]), les peines minimales obligatoires (*R. c. Lloyd* [2016]) et les suramendes compensatoires (*R. c. Boudreault* [2018]). Les causes relatives au travail portaient sur le droit à la négociation collective (*Association de la police montée de l'Ontario c. Canada* [2015]), l'équité salariale (*Québec c. Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux* [2018]), la collecte de données personnelles d'employés en grève (*Alberta c. United Food and Commercial Workers, Local 401* [2013]), ou la capacité d'un syndicat à faire la grève (*Saskatchewan Federation of Labour c. Saskatchewan* [2015]). Comme on l'a constaté dans les causes de conformité partielle, les causes de conformité stricte concernent des domaines plus techniques du droit pénal ou mettent l'accent sur des aspects non controversés des politiques.

Il est notable que nous observions des niveaux plus élevés de conformité partielle, ce qui introduit un degré plus élevé de variabilité dans la réponse législative comparativement à l'étude précédente de Macfarlane sur les dérogations législatives. En intégrant une gradation de l'évaluation de la conformité sur une échelle à trois points, cette opérationnalisation permet une compréhension plus nuancée à la fois des types de conformité avec la Cour et de la fréquence de cette « conformité à la carte ». Le Parlement continue de s'harmoniser avec la décision de la Cour, mais l'adoption d'une échelle de conformité montre qu'il n'harmonisera pas entièrement ses réponses politiques avec la Cour. Bien que le taux de non-conformité corresponde aux études précédentes (environ 13 %³¹), le taux de conformité partielle met en lumière la variation dans les réponses législatives aux décisions de la Cour et dans la volonté du Parlement de se conformer de façon stricte à la Cour.

Étudier la conformité dans le futur

Cette étude, bien que brève, représente une première tentative d'appliquer la logique et la conceptualisation de

la conformité et de la dérogation législatives au contexte canadien. Alors que des études antérieures, comme celles de Macfarlane et Morton, émettent des réserves sur la possibilité que les législateurs dérogeant aux décisions des tribunaux et sur les normes qui régissent la relation législative et judiciaire, il reste encore beaucoup à explorer pour approfondir notre compréhension des conditions dans lesquelles les organes législatifs décident de déroger aux décisions judiciaires et des raisons qui sous-tendent ces dérogations. Cet article représente une première étape essentielle de ce projet empirique.

Nous croyons que les raisons de la dérogation sont multiples et souvent très politiques. La dérogation est plus susceptible de se produire lorsqu'il existe un fossé observable ou prononcé entre l'opinion publique et l'opinion du tribunal (p. ex., dans *R. c. Brown*, où la Cour suprême du Canada a rétabli l'acquittement d'un Albertain pour avoir attaqué une femme en état d'automatisme), lorsque le gouvernement a promis, dans une campagne ou un budget, un résultat politique incompatible avec la décision du tribunal, ou lorsque le tribunal invalide des éléments du programme législatif du gouvernement (par opposition à une loi adoptée par un gouvernement précédent – copartisan ou non). En surface, nous voyons trop peu de causes sur les décisions relatives aux droits pour montrer des preuves systématiques de ce raisonnement, mais il peut y avoir suffisamment de preuves qualitatives pour suggérer que de tels schémas existent. Voilà un domaine fertile pour les recherches futures.

Bien que notre étude exclue la conformité des organismes administratifs, l'incidence de la Cour sur les politiques et les taux de conformité subséquents peut s'étendre bien au-delà de la sphère législative. Notre contribution ici consiste à plaider en faveur d'une méthode plus systématique pour évaluer la conformité et la dérogation législatives. Bien que rare, la nonconformité constitue une mesure critique de la part des corps législatifs, car elle représente un bouleversement de la compréhension classique de la séparation des pouvoirs. À première vue, cela pourrait susciter de la consternation dans certains milieux. Les corps législatifs qui dérogeant régulièrement aux décisions de la Cour fonctionnent assurément en dehors des limites qui leur sont prescrites par la séparation des pouvoirs. Toutefois, une dérogation – dans les rares causes que nous voyons ici – peut être le reflet de quelque chose de beaucoup moins insidieux pour la pratique de la démocratie. Lorsqu'il est fondé sur un raisonnement crédible, le choix du corps législatif de déroger aux décisions judiciaires, en tout ou en partie, peut représenter un type de réactivité publique conforme à la pratique démocratique. Bien sûr, comme beaucoup de choses, un tel raisonnement existe dans des limites étroites qu'il faut soigneusement définir, car

elles sont faciles à outrepasser. Par conséquent, il est essentiel de comprendre comment évaluer la conformité et la dérogation législatives, afin que nous partagions collectivement une définition commune du moment où ces phénomènes se produisent. Cela nous permet d'être plus lucides si jamais les gouvernements abusent de leur pouvoir discrétionnaire.

Notes

- 1 White, Linda A. « Federalism and Equality Rights Implementation in Canada », *Publius: The Journal of Federalism*, vol. 44, n° 1, 2014, p. 157-182. doi : 10.1093/publius/pjt019.
- 2 Kapiszewski, Diana, et Matthew M.Taylor. « Compliance: Conceptualizing, Measuring, and Explaining Adherence to Judicial Rulings », *Law & Social Inquiry*, vol. 38, n° 04, 2013, p. 806. doi : 10.1111/j.1747-4469.2012.01320.x [TRADUCTION].
- 3 Paulson, Colter. « Compliance With Final Judgments of the International Court of Justice Since 1987 », *American Journal of International Law*, vol. 98, n° 3, 2004, p. 435. doi : 10.2307/3181640 [TRADUCTION].
- 4 Kapiszewski et Taylor, p. 816.
- 5 Gauri, Varun, Jeffrey K. Staton, et Jorge Vargas Cullell. « The Costa Rican Supreme Court's Compliance Monitoring System », *The Journal of Politics*, vol. 77, n° 3, 2015, p. 774786. doi : 10.1086/681260.
- 6 Kapiszewski et Taylor, p. 816.
- 7 Yıldırım, Engin, Mehmet Fatih Sert, Burcu Kartal, et Suayip Çalış. « Non-Compliance of the European Court of Human Rights Decisions: A Machine Learning Analysis », *International Review of Law & Economics*, vol. 76, 2023, p. 120; Driscoll, Amanda, Aylin Aydin-Cakir, et Susanne Schorpp. « Public (In)Tolerance of Government Non-Compliance with High Court Decisions », *Comparative Politics*, vol. 57, n° 1, 2024, p. 7190; Carlin, Ryan E., Mariana Castrellón, Varun Gauri, Isabel C. Jaramillo Sierra, et Jeffrey K. Staton. « Public Reactions to Noncompliance with Judicial Orders », *American Political Science Review*, vol. 116, n° 1, 2022, p. 265282. doi : 10.1017/S0003055421000903.
- 8 Yıldırım *et al.*, p. 3.
- 9 *Ibid.*, p. 12.
- 10 Bailliet, C. M. « Measuring Compliance with the Inter-American Court of Human Rights: The Ongoing Challenge of Judicial Independence in Latin America », *Nordic Journal of Human Rights*, vol. 31, n° 4, 2013, p. 477 et 495, <https://www.scup.com/doi/abs/10.18261/ISSN1891-814X-2013-04-02>.
- 11 Driscoll *et al.*
- 12 Carlin *et al.*, p. 278.
- 13 Carlin *et al.*; Gauri, Staton, et Cullell; Gibson, James L., Milton Lodge, et Benjamin Woodson, « Losing, but Accepting: Legitimacy, Positivity Theory, and the Symbols of Judicial Authority », *Law & Society Review*, vol. 48, n° 4, 2014, p. 837866. doi : 10.1111/lasr.12104; Krehbiel, Jay N. « Do Voters Punish Noncompliance with High Courts? A Cross-National Analysis », *Politics*, vol. 41, n° 2, 2021,

- p. 156172. doi : 10.1177/0263395720935368; Simmons, Beth A. « Capacity, Commitment, and Compliance: International Institutions and Territorial Disputes », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 46, n° 6, 2002, p. 829856. doi : 10.1177/002200202237931; Staton, Jeffrey K. « Judicial Policy Implementation in Mexico City and Merida », *Comparative Politics*, vol. 37, n° 1, 2004, p. 41. doi : 10.2307/4150123; Staton, Jeffrey K, et Georg Vanberg. « The Value of Vagueness: Delegation, Defiance, and Judicial Opinions », *American Journal of Political Science*, vol. 52, n° 3, 2008, p. 504519; Tyler, Tom R., et Kenneth Rasinski. « Procedural Justice, Institutional Legitimacy, and the Acceptance of Unpopular U.S. Supreme Court Decisions: A Reply to Gibson », *Law & Society Review*, vol. 25, n° 3, 1991, p. 621630. doi : 10.2307/3053729; Zink, James R., James F. Spriggs, et John T. Scott. « Courting the Public: The Influence of Decision Attributes on Individuals' Views of Court Opinions », *The Journal of Politics*, vol. 71, n° 3, 2009, p. 909925. doi : 10.1017/S0022381609090793.
- 14 Murphy, Kristina, et Tom Tyler. « Procedural Justice and Compliance Behaviour: The Mediating Role of Emotions », *European Journal of Social Psychology*, vol. 38, n° 4, 2008, p. 652668. doi : 10.1002/ejsp.502; Naurin, Daniel, et Øyvind Stiansen. « The Dilemma of Dissent: Split Judicial Decisions and Compliance With Judgments From the International Human Rights Judiciary », *Comparative Political Studies*, vol. 53, n° 6, 2020, p. 959991. doi : 10.1177/0010414019879944.
- 15 Vanberg, Georg. *The Politics of Constitutional Review in Germany*, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 2005.
- 16 Lawlor, Andrea, et Erin Crandall, « Public Support for Canadian Courts: Understanding the Roles of Institutional Trust and Partisanship », *Revue canadienne Droit et Société*, vol. 37, n° 1, 2022, p. 91112.
- 17 Stiansen, Øyvind. « Directing Compliance? Remedial Approach and Compliance with European Court of Human Rights Judgments », *British Journal of Political Science*, vol. 51, n° 2, 2021, p. 899907. doi : 10.1017/S0007123419000292.
- 18 Schroeder, Philipp. « Pushing Boundaries: How Lawmakers Shape Judicial Decision-Making », *Comparative Political Studies*, vol. 55, n° 14, 2022, p. 2469.
- 19 Hogg, Peter W., et Allison A. Bushell. « The Charter Dialogue Between Courts and Legislatures (Or Perhaps the Charter of Rights Isn't Such A Bad Thing After All) », *Osgoode Hall Law Journal*, vol. 35, n° 1, 1997, p. 75-124.
- 20 Morton, F.L. « Dialogue or Monologue? », *Options politiques*, vol. 20, n° 3, 1999, p. 23-26.
- 21 Macfarlane, Emmett. « Dialogue or Compliance? Measuring Legislatures' Policy Responses to Court Rulings on Rights », *Revue internationale de science politique*, vol. 34, n° 1, 2013, p. 3956. doi : 10.1177/0192512111432565.
- 22 Zink, James R., James F. Spriggs, et John T. Scott. « Courting the Public: The Influence of Decision Attributes on Individuals' Views of Court Opinions », *The Journal of Politics*, vol. 71, n° 3, 2013, p. 910. doi : 10.1017/S0022381609090793.
- 23 Kapiszewski et Taylor, p. 806 [TRADUCTION].
- 24 Benesh, Sara C., et Malia Reddick. « Overruled: An Event History Analysis of Lower Court Reaction to Supreme Court Alteration of Precedent », *The Journal of Politics*, vol. 64, n° 2, 2002, p. 534550. doi : 10.1111/1468-2508.00138.
- 25 Hawkins, Darren, et Wade Jacoby. « A Comparison of the European and Inter-American Courts of Human Rights », *Journal of International Law and International Relations*, vol. 6, n° 1, 2010, p. 3586; Hillebrecht, Courtney. « Rethinking Compliance: The Challenges and Prospects of Measuring Compliance with International Human Rights Tribunals », *Journal of Human Rights Practice*, vol. 1, n° 3, 2009, p. 362379. doi : 10.1093/jhuman/hup018; Hillebrecht, Courtney. « Implementing International Human Rights Law at Home: Domestic Politics and the European Court of Human Rights », *Human Rights Review*, vol. 13, n° 3, 2012, p. 279301. doi : 10.1007/s12142-012-0227-1; Huneeus, Alexandra. « Compliance with Judgments and Decisions » dans Cesare P. R. Romano, Karen J. Alter, et Yuval Shany (dir.), *The Oxford Handbook of International Adjudication*, Oxford University Press, 2014, p. 437463. doi : 10.1093/9780199660681.003.0020; Kapiszewski et Taylor, p. 806; Naurin et Stiansen.
- 26 Hillebrecht, 2012, p. 285.
- 27 Kirkby, C., et D. Valiquet. *Résumé législatif du projet de loi C-55*, Bibliothèque du Parlement, 2013, https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/LegislativeSummaries/411C55E?.
- 28 Kapiszewski et Taylor, p. 810.
- 29 Anagnostou, D., et A. Mungiu-Pippidi. « Domestic Implementation of Human Rights Judgments in Europe: Legal Infrastructure and Government Effectiveness Matter », *European Journal of International Law*, vol. 25, n° 1, 2014, p. 205227. doi : 10.1093/ejil/chu001; Hawkins et Jacoby, p. 42; Huneeus, p. 445.
- 30 Anagnostou et Mungiu-Pippidi, p. 213.
- 31 MacFarlane.

La scène canadienne

61^e Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC)

Plus de 80 délégués ont participé à la Conférence régionale canadienne de l'APC de 2025 organisée par l'Assemblée nationale du Québec. L'événement d'une semaine, qui comprenait la Conférence régionale canadienne des Femmes parlementaires du Commonwealth (FPC), a réuni des participants du Parlement fédéral et de tous les parlements provinciaux et territoriaux, en plus d'invités spéciaux de l'administration centrale de l'APC, et des parlementaires d'Écosse et du pays de Galles.

Conférence régionale canadienne des FPC

Suite à la réunion du Comité directeur des FPC le 20 juillet, les délégués des FPC se sont réunis dans la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale du Québec le 21 juillet pour l'ouverture officielle des travaux.

Après que **Nathalie Roy**, présidente de l'Assemblée nationale du Québec, et **Lucie Lecours**, représentante de la section du Québec au Comité directeur des FPC de la région canadienne et députée des Plaines, aient accueilli les participants dans la capitale provinciale, la présidente des FPC, **Susan Leblanc**, a fait le point sur les activités de l'année précédente.



Collection Assemblée nationale du Québec

Ci-dessus : Nathalie Roy, présidente de l'Assemblée nationale du Québec, accueille les délégués à la 61^e Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC). Ci-dessous : Les membres du comité directeur régional canadien des femmes parlementaires du Commonwealth (FPC).



Collection Assemblée nationale du Québec



Collection Assemblée nationale du Québec

Délégués de la Conférence régionale canadienne de la CPA.

La première séance de la conférence a traité des présidences d'assemblées parlementaires. La séance, animée par M^{me} Leblanc, a permis aux participants d'entendre les réflexions de la Présidente de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, **Danielle Barkhouse**, de la Présidente de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, **Francine Landry**, de M^{me} Roy et de la Présidente de l'Assemblée législative de l'Ontario, **Donna Skelly**.

La deuxième séance portait sur l'équilibre entre le travail et la famille à l'Assemblée nationale et comprenait une présentation vidéo d'un documentaire produit par le studio de l'Assemblée : Équilibre. Le film met en vedette plusieurs députés actuels et anciens de l'Assemblée nationale du Québec qui sont parents, et est disponible sur la chaîne YouTube de l'Assemblée nationale du Québec et la chaîne de télévision Le Canal.

La dernière séance de la journée consistait en un atelier sur la lutte contre le harcèlement dans les parlements. Des présentateurs de l'Assemblée nationale étaient présents, notamment **Frantz Benjamin**, vice-président de l'Assemblée nationale et président du comité Zéro harcèlement, **Sofia Jabrane**, commissaire au respect, et **Anik Laplante**, directrice du Secrétariat général adjoint

à l'administration, du vivre-ensemble et de la prévention du harcèlement.

Conférence régionale canadienne de l'APC

Le 22 juillet, M^{me} Roy a accueilli d'autres délégués à l'Agora de l'Assemblée nationale pour les cérémonies d'ouverture de la conférence principale, qui comprenaient une interprétation entraînante de plusieurs chansons folkloriques québécoises populaires par une chorale de jeunes.

Les premières séances ont consisté en de brefs rapports de toutes les sections régionales de l'APC ainsi que de rapports de **Jarvis Matiya**, secrétaire général adjoint et directeur des opérations de l'APC, et de Jeffrey Hyland, rédacteur en chef de *The Parliamentarian* et gestionnaire des communications de l'APC.

Faits saillants des rapports :

- Un nombre record de 17 députées (représentant 35 % de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick) ont été élues lors des dernières élections générales.
- Le premier ministre du Manitoba, **Wab Kinew**, a prononcé un discours en cri devant l'Assemblée, que



Collection Assemblée nationale du Québec

La troisième séance de la conférence, qui examinait les responsabilités des représentants élus à l'ère numérique, comprenait une présentation par deux membres du comité spécial du Québec (les députées Suzanne Trembley et Elizabeth Prass).

le Président Tom Lindsey a qualifié de « nouveau petit pas sur la voie de la réconciliation ».

- Plus de 7 000 personnes ont répondu aux consultations menées par la Commission spéciale du Québec sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes.

La deuxième séance de la conférence a porté sur le rôle des parlementaires dans la protection des droits de la personne. Après avoir présenté un extrait vidéo décrivant les efforts de l'Ontario pour lutter contre la traite de personnes, Mme Skelly a présenté trois policiers du Québec qui ont donné leur point de vue sur la question. Ils ont indiqué qu'il était important de maintenir la communication entre les forces de police à l'échelle nationale et internationale, car les victimes font souvent l'objet d'un trafic transfrontalier. Ils ont également signalé que la victime type n'est pas celle à laquelle on pourrait s'attendre et que les barrières linguistiques sont importantes (car les proxénètes transportent des victimes francophones dans des provinces anglophones pour les isoler davantage).

Le sénateur **Kristopher Wells** a parlé de la protection des droits de la personne en période de tensions politiques. En se concentrant sur la communauté 2ELGBTQI+, le

sénateur Wells a souligné comment les médias sociaux nous divisent, nous polarisent et nous incitent à la haine avec des « algorithmes de la colère » et de l'« indignation fabriquée ». Il a expliqué que les politologues constatent de plus en plus que la polarisation politique n'est pas due à des désaccords sur les politiques, mais plutôt à des opinions et des émotions (par exemple, des conflits tribaux). Le sénateur Wells a laissé entendre que cette polarisation représente une menace pour la démocratie, car les personnes polarisées sont plus susceptibles de voter lors d'élections à faible taux de participation, comme les investitures de circonscription, ce qui leur confère une influence démesurée sur les résultats.

Une troisième séance portait sur les responsabilités des élus à l'ère numérique. Deux membres de la Commission spéciale du Québec sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes, les députées **Suzanne Tremblay** et **Elisabeth Prass**, ont discuté des travaux de la commission. L'Assemblée nationale fait appel à des commissions spéciales de 10 à 12 membres pour enquêter sur des questions sociales complexes de nos vies. Le mandat de ces commissions est de nature temporaire, autonome et souveraine.

M^{me} Tremblay a rapporté que la commission a choisi d'examiner le temps d'écran et les mesures de contrôle du temps d'écran, l'accès aux médias sociaux et aux jeux vidéo, les mécanismes de dépendance, la cyberintimidation, la publicité destinée aux jeunes et l'accès des mineurs à la pornographie, entre autres choses.

M^{me} Prass a présenté quelques-unes des 56 recommandations de la commission spéciale, dont :

- accorder la priorité aux infrastructures physiques (terrains de basketball, parcs de planche à roulettes, etc.) afin d'offrir d'autres options récréatives aux enfants;
- superviser de manière plus étroite les sports électroniques;
- fixer l'âge minimal d'utilisation des médias sociaux à 14 ans et interdire la vente de renseignements personnels et le profilage des personnes de moins de 14 ans;
- interdire les boîtes à butin (« loot box ») payantes et les microtransactions dans les jeux vidéo;
- réglementer la publicité destinée aux jeunes;
- établir un effort coordonné avec le gouvernement fédéral et d'autres entités fédérées pour réglementer la vérification de l'âge, ce qui restreindrait l'accès à la pornographie.

Le sénateur **Andrew Cardozzo** a donné son avis sur les médias sociaux et leur incidence sur la politique. Il a expliqué les différences entre les médias d'information en ligne et les médias sociaux (un milieu chaotique), mais a noté que l'auditoire et la publicité se sont déplacés vers le Web. Dans ce nouveau contexte médiatique, le sénateur Cardozzo a comparé la fragmentation croissante en ligne au magasinage : les grands magasins déclinent au profit des boutiques spécialisées.

Exprimant son inquiétude quant au fait que certains conseils municipaux ne bénéficient d'aucune couverture médiatique, il a souligné que les médias classiques qui reçoivent un financement gouvernemental disparaîtraient en quelques mois si celui-ci prenait fin. Bien que certains aient critiqué le fait que les médias bénéficiant d'un financement sont biaisés envers le gouvernement, il a soutenu que des médias indépendants sont nécessaires pour garantir la responsabilisation des politiciens et des gouvernements. Il a proposé un fonds pour les médias qui serait indépendant du gouvernement, et l'investissement de plus de fonds publicitaires gouvernementaux dans les organisations médiatiques canadiennes.

La députée **Iqra Khalid** a expliqué comment la mésinformation et la désinformation faussent la compréhension du public et renforcent la méfiance envers les institutions démocratiques, mais que leur propagation

en ligne (et en particulier sur les médias sociaux) dépasse toute forme de réglementation que les gouvernements peuvent imposer à ce secteur. Néanmoins, M^{me} Khalid a présenté quelques recommandations d'un comité qui s'est penché sur le sujet, notamment :

- le renforcement de la réglementation des transferts de données transfrontaliers;
- un financement accru pour la littératie numérique;
- un code de pratique sur la désinformation;
- des pouvoirs accrus pour le commissaire à la protection de la vie privée;
- le renforcement de la sécurité numérique des appareils gouvernementaux;
- des lois modernisées;
- une éducation plus rigoureuse.

Une quatrième séance, tenue le 23 juillet, a réuni des présentateurs qui ont discuté des handicaps et de la vie parlementaire et de la façon dont l'élimination des obstacles renforce l'inclusion.

M. Hyland a raconté comment l'ancien Président de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, **Kevin Murphy**, a dirigé l'initiative de création du groupe Commonwealth Parliamentarians with Disabilities (CPwD). Crée en 2018, ce groupe compte actuellement environ 60 membres inscrits provenant de 25 assemblées législatives sur 18 000 parlementaires dans 180 assemblées législatives. Favoriser la croissance du groupe n'a cependant pas toujours été facile. Les difficultés particulières comprennent des définitions différentes du handicap, des terminologies différentes et des façons différentes d'enregistrer les données des membres. M. Hyland a noté que l'APC a utilisé un fonds d'investissement pour aider les assemblées législatives qui cherchent à construire des infrastructures, comme des rampes d'accès et des toilettes accessibles.

La députée **Alexandra Mendès** a présenté la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Dans le but déclaré de créer un Canada sans obstacle d'ici 2040, la *Loi* s'applique au secteur privé sous réglementation fédérale, aux sociétés d'État et au Parlement. M^{me} Mendès a fourni quelques précisions sur le plan d'accessibilité de la Chambre des communes, qui comprend un contenu Web, des lignes directrices et des ressources pour des pratiques d'embauche équitables, et des technologies d'assistance.

La députée du Parlement écossais, **Pam Duncan-Glancy**, a raconté son parcours en politique en tant que personne en situation de handicap (une maladie auto-immune agressive). « La représentation ne se produit pas par accident », a-t-elle expliqué, « il faut la mettre en œuvre intentionnellement. Si nous considérons l'égalité comme le fait de traiter tout le monde de la même façon,

alors, moi (en tant que personne en fauteuil roulant), je reste coincée au bas de l'escalier. » M^{me} Duncan-Glancy a suggéré que les « actions positives », aussi connues sous le nom de « discrimination positive », sont nécessaires pour ouvrir des portes aux groupes défavorisés, dont la sous-représentation dans les parlements et dans la vie publique perpétue le système même qui crée des obstacles à la pleine participation. Elle a félicité ses hôtes, déclarant que l'Assemblée nationale est l'un des espaces les plus accessibles qu'elle ait visités, non seulement sur le plan des barrières physiques, mais aussi sur celui des attitudes envers les personnes en situation de handicap. M^{me} Duncan-Glancy a également exprimé son intérêt pour l'application GoodMaps développée par la Chambre des communes, car elle renseigne les utilisateurs sur l'accessibilité des lieux. Elle a dit que si elle sait qu'un endroit n'est pas accessible, cela influence ses décisions quant à ses déplacements.

Lors de la cinquième séance de la conférence, la députée **Stephanie Kusie** a présenté une étude de cas sur « la refonte qui n'a jamais eu lieu ». Expliquant qu'un changement radical dans les intentions de vote au cours des mois précédant l'élection fédérale de 2025 a anéanti son espoir d'échanger son rôle de porte-parole du cabinet fantôme pour un rôle de contrôle du portefeuille, M^{me} Kusie a discuté des changements qu'elle aurait apportés en tant que présidente du Conseil du Trésor, notamment en se concentrant sur le mécanisme du gouvernement par la refonte de l'organisation des comptes.

Lors de la sixième séance, le Président de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, **Raj Chouhan**, a parlé de la procédure à suivre lorsqu'un président doit voter pour départager l'égalité des voix. À la suite de sa réélection comme Président après les dernières élections générales, un nombre égal de députés du gouvernement et de l'opposition siégeaient à l'Assemblée. Durant la dernière semaine de la plus récente séance, il a voté de façon décisive à 11 reprises, dont deux fois en troisième lecture. La convention parlementaire veut que le Président de la Chambre vote de manière à permettre la poursuite du débat; toutefois, certains présidents ont choisi de voter selon leur conscience ou même selon la ligne du parti politique sous la bannière duquel ils ont été élus. Le Président Chouhan a présenté une étude de cas concernant les projets de loi 14 et 15 déposés à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Les deux projets de loi ont fait l'objet de longs débats et d'analyses approfondies, et plusieurs modifications ont été rejetées par les présidents grâce à leur vote prépondérant lors de la deuxième lecture. Mais, en troisième lecture, les projets de loi ont été définis comme des votes de confiance. En votant contre ces projets de loi, le gouvernement tomberait.

Lors de la dernière journée de la conférence, une séance spéciale sur les relations entre le Canada et les États-Unis a été organisée. **Christophe Cloutier-Roy**, directeur adjoint de l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand, a expliqué que même s'il y avait eu des inquiétudes quant à la menace d'une invasion ou d'une annexion du Canada à l'époque de la Révolution américaine, depuis les années 1930, il n'y a eu aucun plan aux États-Unis pour envahir le Canada, et qu'au lieu de cela, une interdépendance asymétrique et complexe fondée sur le commerce, la défense et l'énergie s'était développée. Bien que de nombreux acteurs transnationaux souhaitent maintenir cette relation, durant le deuxième mandat du président Trump, une hostilité renouvelée s'est manifestée aux plus hauts niveaux du leadership politique, et il en résulte une nouvelle urgence à réévaluer le paradigme d'interdépendance actuel.

Geneviève Dufour, professeure de droit spécialisée en droit commercial international à l'Université d'Ottawa, s'est concentrée sur le volet judiciaire du différend commercial actuel. Elle a expliqué que les déclarations du président Trump concernant la façon dont les droits de douane sont appliqués aux secteurs de la gestion de l'offre sont erronées. Tandis que le président a invoqué la « sécurité nationale » pour justifier ses droits de douane, les tribunaux ont statué que ce n'était pas une justification valable ni légale. Toutefois, puisqu'il est un acteur politique qui n'a pas démontré de respect pour la primauté du droit, M^{me} Dufour s'est interrogée sur ce qui se produira s'il ne tient pas compte d'une décision d'un groupe spécial sur les échanges commerciaux. Si le Canada multipliait les droits de douane en conséquence, risquerait-il de réveiller la bête? M^{me} Dufour a soutenu que nous devrions négocier, tenter de gagner du temps et essayer de montrer que nous sommes bons joueurs. Bien que la diversification des partenaires commerciaux du Canada soit une solution à long terme, elle ne devrait pas devenir la solution miracle. À court terme, elle a suggéré que l'élimination des barrières internes au commerce au sein du Canada pourrait contribuer à réduire notre dépendance envers les États-Unis.

Luc Laliberté, historien, commentateur et analyste politique, a examiné les leçons tirées par le président Trump de ses mentors et conseillers, y compris Roy Cohn et Steve Bannon, ainsi que sa tactique visant à dominer l'espace médiatique. M. Laliberté a offert quelques stratégies pour combattre cette tactique, comme communiquer avec les gouverneurs des États et d'autres intervenants, espérer que les choses s'amélioreront une fois que le président Trump aura quitté le pouvoir en 2028, et rester unis face à une menace extérieure.

Will Stos
Rédacteur en chef de la *Revue parlementaire canadienne*

Le bureau du conseil régional de l'APC*

PRÉSIDENTE

Nathalie Roy, Québec

PREMIER VICE-PRÉSIDENTE

Raj Chouhan, Colombie-Britannique

DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE

Francine Landry, Nouveau-Brunswick

ANCIEN PRÉSIDENTE

Donna Skelly, Ontario

REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

Alexandra Mendès, Section fédérale

Raj Chouhan, Colombie-Britannique

Donna Skelly, Ontario

PRÉSIDENTE DES FPC, SECTION CANADIENNE

(Femmes parlementaires du Commonwealth)

Susan Leblanc, Nouvelle-Écosse

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADMINISTRATIF

Jeremy LeBlanc, Chambre des Communes

Membres du conseil régional*

CHAMBRE DES COMMUNES

Francis Scarpa leggia, Président

Eric Janse, Secrétaire

SÉNAT

Raymonde Gagné, Présidente

Shaila Anwar, Secrétaire

ALBERTA

Ric McIver Président

Shannon Dean, Secrétaire

NOUVELLE-ÉCOSSE

Danielle Barkhouse, Présidente

James Charlton, Secrétaire

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Raj Chouhan, Président

Kate Ryan-Lloyd, Secrétaire

ONTARIO

Donna Skelly, Présidente

Trevor Day, Secrétaire

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Sidney MacEwan, Président

Joey Jeffrey, Secrétaire

QUÉBEC

Nathalie Roy, Présidente

Mélissa Morin, Secrétaire

MANITOBA

Tom Lindsey, Président

Rick Yarish, Secrétaire

SASKATCHEWAN

Todd Goudy, Président

Iris Lang, Secrétaire

NOUVEAU-BRUNSWICK

Francine Landry, Présidente

Shayne Davies, Secrétaire

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Shane Thompson, Président

Glen Rutland, Secrétaire

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Derek Bennett, Président

Kim Hawley George, Secrétaire

YUKON

Jeremy Harper, Président

Dan Cable, Secrétaire

NUNAVUT

David Joanasie, Président

Stephen Innuksuk, Secrétaire

*Le 20 novembre, 2025

*Région canadienne
Association parlementaire du Commonwealth*

Alberta

Bureau du greffier
Assemblée législative
3e étage, 9820, rue 107
Edmonton, AB T5K 1E4
780 427-2478 (tel)
780 427-5688 (fax)

clerk@assembly.ab.ca

Colombie-Britannique
Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 221
Victoria, BC V8V 1X4
250 387-3785 (tel)
250 387-0942 (fax)

ClerkHouse@leg.bc.ca

Section fédérale
Secrétaire administrative
5e étage, 131, rue Queen
Chambre des communes
Ottawa, ON K1A 0A6
613-992-2093 (tel)
613 995-0212 (fax)

ccom@parl.gc.ca

Île-du-Prince-Édouard
Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 2000
Charlottetown, PE C1A 7N8
902 368-5970 (tel)
902 368-5175 (fax)

jajeffrey@assembly.pe.ca

Manitoba
Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 237
Winnipeg, MB R3C 0V8
204 945-3636 (tel)
204 948-2507 (fax)

patricia.chaychuk@leg.gov.mb.ca

Nouveau-Brunswick

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 6000
Fredericton NB E3B 5H1
506 453-2506 (tel)
506 453-7154 (fax)

shayne.davies@gnb.ca

Nouvelle-Écosse
Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 1617
Halifax, NS B3J 2Y3
902 424-5707 (tel)
902 424-0526 (fax)

james.charlton@novascotia.ca



Nunavut

Bureau du greffier
Assemblée législative
926 rue Sivumugiaq
Iqaluit, NU X0A 3H0
867 975-5100 (tel)
867 975-5190 (fax)

Ontario

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 104
Toronto, ON M7A 1A2
416 325-7341 (tel)
416 325-7344 (fax)

clerks-office@ola.org

Québec

Direction des relations inter-
parlementaires
Assemblée nationale
Québec, QC G1A 1A3
418 643-7391 (tel)
418 643-1865 (fax)

melissa.morin@assnat.qc.ca

Terre-Neuve-et-Labrador
Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 8700
St John's, NL A1B 4J6
709 729-3405 (tel)
709 729-4820 (fax)

kimhawleygeorge@gov.nl.ca

Territories du Nord-Ouest
Bureau du greffier
c.p. 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
867 767-9130 (tel)
867 873-0432 (fax)

glen_rutland@ntassembly.ca

Saskatchewan

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 239
Regina, SK S4S 0B3
306 787-2377 (tel)
306 787-0408 (fax)

cpa@legassembly.sk.ca

Yukon

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 2703
Whitehorse, YT Y1A 2C6
867 667-5494 (tel)
867 393-6280 (fax)

clerk@gov.yk.ca

Nouveaux titres d'intérêt

Sélection d'articles sur les études parlementaires (juin à septembre 2025)

« *Hansard – The nation's note-takers* », *Economist*, vol. 456, n° 9463, 30 août 2025, p. 18.

- Consigner la démocratie aux archives.

Clarenne, Julian. « The Democratic Deficit of Executive Federalism: Where Are the Parliaments? », *Journal of Parliamentary and Political Law/Revue de droit parlementaire et politique*, vol. 19, n° 2, juin 2025, p. 293.

- Les relations intergouvernementales dans les États fédéraux sont principalement menées par les pouvoirs exécutifs, les négociations se déroulant souvent à huis clos, ce qui marginalise les parlements. Ce phénomène, largement connu sous le nom de « fédéralisme exécutif », reflète un manque de responsabilité politique, car les organes et les mécanismes de surveillance parlementaire classiques s'avèrent largement inefficaces. Cet article examine le déficit démocratique dans les relations intergouvernementales en abordant la question suivante : où sont les parlements ?

Davies, Graeme A.M., Sarah Shair-Rosenfield, Reed M. Wood, et Rob Johns. « Responding to Online Threats Against MPs: Freedom of Speech or Regulation? », *Political Insight*, vol. 16, n° 3, septembre 2025, p. 8-12.

- Jusqu'où les gouvernements et les entreprises de médias sociaux devraient-ils aller pour contrer les menaces en ligne contre les politiciens ? Les auteurs font état de nouvelles recherches qui révèlent un fort soutien du public à l'action.

Feldman, Charlie. « Correcting Bills before the Legislature: A Canadian Perspective », *Journal of Parliamentary and Political Law/Revue de droit parlementaire et politique*, vol. 19, n° 2, juin 2025, p. 401.

- Alors que la grande majorité des modifications au texte d'un projet de loi peuvent être attribuées à des décisions consignées prises par les législateurs, certaines assemblées législatives canadiennes autorisent leurs légistes et conseillers parlementaires à apporter des modifications textuelles par des moyens administratifs dans des circonstances particulières... Pour explorer ce sujet dans le contexte canadien, ce document abordera brièvement la justification des pouvoirs de correction avant d'examiner les divers pouvoirs qui trouvent une expression explicite dans les règlements (ou l'équivalent) des Chambres du Parlement du Canada et des assemblées législatives provinciales.

Flemming, Tom. « Reviewing the [UK] Modernisation Committee's first year », *The Constitution Unit*, 24 juillet 2025, 5 p.

- Cette semaine marque le premier anniversaire de la création du Comité de modernisation par la Chambre des communes. Dans ce billet, l'auteur examine la première année du comité.

Kelly, Hannah, Lisa James, et Meg Russell. « [UK] House of Commons procedure: why does it matter and how does it change? », *The Constitution Unit*, 8 juillet 2025, 7 p.

- La procédure de la Chambre des communes combine des règles formelles avec des conventions et des précédents, fournissant ainsi le cadre pour la conduite des travaux et la prise de décisions. Les auteurs expliquent pourquoi cela est important, comment cela évolue et quels changements futurs ont été proposés.

Renwick, Alan. « [UK] Government plans for electoral reform are a welcome start, but contain one surprising and serious error of judgement », *The Constitution Unit*, 12 septembre 2025, 6 p.

- Au cours de l'été, les ministres ont publié des plans de réformes électorales de grande envergure. La proposition principale est la réduction de l'âge de voter à 16 ans. D'autres mesures auront une incidence sur l'inscription électorale, le financement des campagnes, l'administration des élections et le rôle d'Élections Canada. Dans ce billet, l'auteur soutient que beaucoup de ce que le gouvernement propose est bien. Mais le groupe nouvellement nommé de ministres responsables de la politique électorale devra réaliser d'autres progrès sur certaines questions cruciales.

Rowe, Malcolm. « The Unwritten Constitution: A Short Description », *Journal of Parliamentary and Political Law/Revue de droit parlementaire et politique*, vol. 19, n° 2, juin 2025, p. 271.

- ... ce qui est mal compris, c'est que la plus grande partie de notre constitution n'est pas écrite; elle est constituée du modèle de gouvernement de Westminster que nous a légué le Royaume-Uni.



Québec

Travaux de l'Assemblée nationale

Composition

Le 19 juin 2025, Mme **Marwah Rizqy**, députée de Saint-Laurent, a été nommée cheffe parlementaire de l'opposition officielle (Parti libéral du Québec), en remplacement de M. **Marc Tanguay**, député de LaFontaine. Le 26 juin, Mme **Michelle Setlakwe**, députée de Mont-Royal–Outremont, est nommée leader de l'opposition officielle, M. **Frédéric Beauchemin**, député de Marguerite-Bourgeoys, leader adjoint, M. **André Fortin**, député de Pontiac, whip en chef et Mme **Filomena Rotiroti**, députée de Jeanne-Mance–Viger, présidente du caucus. Ces changements font suite à l'élection de M. **Pablo Rodriguez** – qui n'est pas député – comme chef du Parti libéral du Québec.

De plus, la députée de Vaudreuil, Mme **Marie-Claude Nichols**, a réintégré le caucus de l'opposition officielle le 19 juin. En conséquence, l'Assemblée nationale est désormais composée de 124 députés, dont 86 appartenant à la Coalition avenir Québec, 20 au Parti libéral du Québec, 12 à Québec solidaire, cinq au Parti québécois et un député indépendant. Le siège d'Arthabaska est vacant.

Processus budgétaire

Le 10 avril 2025, l'Assemblée a rejeté 27 motions de grief présentées par les députés de l'opposition dans le cadre du débat sur le discours du budget, après quoi elle a adopté la motion du ministre des Finances proposant l'approbation de la politique budgétaire du gouvernement. Puis, le 22 mai 2025, le processus budgétaire s'est clos par l'adoption des rapports des commissions ayant étudié les crédits et du projet de loi de crédits subséquent.

Menu législatif

Entre le 1^{er} avril 2025 et la fin de la période de travaux, le 7 juin 2025, 34 projets de loi ont été présentés à l'Assemblée dont 12 publics au nom des députés et six d'intérêt privé. Au cours de la même période, 21 projets de loi ont été adoptés, dont quatre d'intérêt privé et cinq projets de loi publics de députés visant à modifier le nom de la circonscription de leurs auteurs. Parmi les principaux projets de loi du gouvernement adoptés se retrouvent notamment les suivants :

- Le projet de loi n° 83, *Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux*, qui oblige notamment tout nouveau médecin à participer pendant cinq ans au régime public avant de pouvoir exercer dans le secteur privé;
- Le projet de loi n° 84, *Loi sur l'intégration à la nation québécoise*, qui établit le modèle québécois d'intégration nationale, en vue de la vitalité et de la pérennité de la culture québécoise;
- Le projet de loi n° 89, *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out*, qui vise en particulier le maintien de certains services requis pour garantir la sécurité sociale, économique ou environnementale de la population;
- Le projet de loi n° 91, *Loi instaurant le Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec*, qui vise à faciliter le parcours judiciaire des familles québécoises.

Séance extraordinaire

À la demande du premier ministre, M. **François Legault**, l'Assemblée s'est réunie en séance extraordinaire le vendredi 6 juin 2025 afin d'introduire la procédure législative d'exception pour compléter l'étude du projet de loi n° 69, *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*. Le projet de loi, présenté exactement un an plus tôt, était alors à l'étape de l'étude détaillée en commission parlementaire.

La séance a débuté vers 15 heures et s'est terminée le lendemain matin, vers 5 heures, soit environ 14 heures plus tard. Le projet de loi a été adopté par le vote suivant : Pour 67, Contre 32, Abstention 0.

Déclaration de la présidence relativement au décorum

Lors de la séance du 3 avril 2025, Mme **Nathalie Roy**, présidente de l'Assemblée nationale, a suspendu la période de questions et réponses orales pendant une trentaine de minutes. À la reprise des travaux, après avoir rencontré les leaders des groupes parlementaires, elle a fait une déclaration sur le respect du Règlement et du décorum par l'ensemble des députés.

Motion visant à modifier la Loi constitutionnelle de 1867

Le 22 avril 2025, M. **Simon Jolin-Barrette**, ministre responsable des Relations canadiennes, a présenté une motion visant à remplacer l'article 98 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, afin que les juges des cours supérieures du Québec soient choisis sur recommandation du gouvernement du Québec. Selon le libellé de la motion, la modification peut être effectuée conformément à l'article 43 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, par proclamation de la gouverneure générale sous le grand sceau du Canada autorisée par des résolutions de l'Assemblée nationale, du Sénat et de la Chambre des communes. Le 23 avril 2025, la motion a été adoptée à l'unanimité.

Intégrité du Parlement et de ses membres

Décision de la présidence

Le 2 avril 2025, la présidente a rendu une décision au sujet de la recevabilité d'une question de violation de droits ou de priviléges soulevée par M. **Monsef Derraji**, leader de l'opposition officielle, concernant la transmission de documents contenant de fausses informations au sujet du projet informatique CASA/SAAQclic aux membres de la Commission de l'administration publique.

Dans sa décision, la présidence ne tire pas de conclusion quant au rôle des cinq personnes visées dans l'avis du leader de l'opposition officielle, qui ont toutes exercé des fonctions importantes à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) à divers moments. Comme le reconnaît la jurisprudence, en pareilles circonstances, seule une enquête peut déterminer les rôles, les pouvoirs et les responsabilités des nombreux acteurs impliqués. Toutefois, les faits portés à la connaissance de la présidence ont été jugés suffisamment graves pour constituer un outrage au Parlement, à première vue en ce qui concerne la société d'État elle-même. Selon les faits portés à l'attention de la présidente, non seulement la SAAQ aurait transmis de fausses informations à la Commission de l'administration publique, mais il semble que cela aurait été fait intentionnellement. La question de privilège a donc été jugée recevable.

En raison de sa longueur, la décision complète n'est pas reproduite, mais est disponible dans le *Journal des débats de l'Assemblée nationale* du 2 avril 2025, p. 9111-9115.

Le 8 avril 2025, pour faire suite à cette décision, le leader de l'opposition officielle a présenté deux motions, l'une visant à reconnaître l'atteinte aux droits et priviléges et l'autre visant à mandater la Commission de l'Assemblée nationale de faire enquête sur la question et de recommander, le cas échéant, les sanctions appropriées.

Les deux motions ont été rejetées, mettant ainsi fin à la question de privilège.

Rapport de la Commission de l'Assemblée nationale sur une question d'outrage

Les 21 et 28 mai 2025, la Commission de l'Assemblée nationale s'est réunie en séances de travail dans le cadre de l'enquête découlant d'une motion présentée par le leader de l'opposition officielle le 30 janvier 2025. Ces travaux portaient sur l'omission du dépôt, dans les délais prescrits, du Rapport annuel de gestion 2023 de la Société de l'assurance automobile du Québec. Le 29 mai 2025, la présidente déposait le rapport de la Commission, dont elle est également la présidente.

Le rapport indique qu'« il n'y a pas lieu de conclure à un outrage au Parlement ». Cela dit, « la Commission réitère l'importance pour les parlementaires de pouvoir disposer en temps utile de toute l'information concernant les activités des ministères et des organismes qui doit leur être transmise par les ministres et dirigeants d'organismes en vertu des lois du Québec ». Enfin, « en cas de retard, elle [enjoint] les ministères et organismes publics à transmettre des explications au ministre responsable, avant l'expiration du délai, afin que ce dernier en informe l'Assemblée nationale. » Après débat, le rapport a été adopté le 5 juin 2025.

Décision de la présidence rendue en privé

Le jour même du dépôt du rapport susmentionné, la présidente a déposé une décision qu'elle avait rendue en privé. Les précédents où la procédure portant sur l'intégrité du Parlement et de ses membres a été menée à terme étant rarissimes, et le Règlement étant peu explicite en ces matières, la présidente a tenu à expliquer concrètement comment devaient se dérouler les étapes suivant le dépôt du rapport de la Commission de l'Assemblée nationale. La décision précise les modalités de la prise en considération du rapport ainsi que les suites possibles de son adoption. Le document est disponible parmi les dépôts du 29 mai 2025, sous la cote 2614-20250529.

Autres événements

Exposition Pierre Fortin : mission Saint-Laurent

Du 8 avril au 7 décembre 2025, le pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale héberge une exposition sur un ancien député et orateur (président) tout à fait unique : Pierre Fortin. Ce médecin, commandant de goélette et homme politique visionnaire a défendu avec ardeur les communautés côtières du Saint-Laurent. À travers une exposition immersive conçue par le Musée de la Gaspésie,

en collaboration avec l'Assemblée nationale du Québec, le Musée de la Mer et le Musée de la Côte-Nord, l'exposition présente l'engagement de Pierre Fortin pour la justice, la souveraineté maritime et la protection des ressources naturelles.

Le Parlementaire recommandé dans le Guide Michelin

Le Parlementaire, le restaurant de l'Assemblée nationale, a récemment fait son entrée dans le prestigieux Guide Michelin, dans la catégorie *Restaurants sélectionnés*. Au total, 15 restaurants de la capitale nationale ont été retenus dans cette catégorie. Soulignons que Le Parlementaire est ouvert au public, et cela même à l'extérieur des périodes de travaux parlementaires.

Documentaire Équilibre : concilier vie politique et vie familiale au Québec

Afin de mettre en lumière le défi de concilier la politique et la parentalité en tant que parlementaire, le studio de création de l'Assemblée a réalisé un documentaire inédit : Équilibre. La production donne la parole à de nombreux députés-parents, actuels et anciens, et est disponible sur la chaîne YouTube et le Canal de l'Assemblée nationale du Québec.

Travaux des commissions

Projets de loi

La fin de la période de travaux du printemps 2025 a été particulièrement occupée pour les commissions parlementaires. Entre les mois d'avril et juin, les commissions ont tenu des consultations particulières sur neuf projets de loi et procédé à l'étude détaillée de 19 projets de loi publics, pour un total d'environ 345 heures de travaux.

La Commission des institutions a notamment procédé à l'étude de cinq projets de loi visant à remplacer le nom de certaines circonscriptions électorales. Ces lois prévoient que les changements qu'elles instituent ont le même effet que si ceux-ci avaient été effectués par la Commission de la représentation électorale. Les circonscriptions visées sont Arthabaska, Laporte, Matane-Matapedia, Rivière-du-Loup-Témiscouata et Vimont. Il est à noter que les changements proposés aux noms de circonscriptions entreront en vigueur le jour où la présente législature prendra fin.

La Commission des institutions a également procédé à l'étude du projet de loi n° 98, *Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral*. Le projet de loi vise notamment à rendre plus transparentes les dépenses préélectorales, particulièrement

les dépenses de publicité, que celles-ci soient engagées par des partis politiques ou par des tiers. Il rend également possible d'une amende quiconque diffuse sciemment de fausses informations dans le but d'influencer les résultats d'une élection ou de compromettre la confiance du public dans le processus électoral. Enfin, le projet de loi instaure une obligation, pour les partis politiques, de présenter un minimum de deux candidats lors de toutes élections générales, sous peine que leur autorisation soit retirée.

Étude des crédits budgétaires 2025-2026

Les commissions ont procédé, entre le 29 avril et le 8 mai 2025, à l'étude des crédits budgétaires 2025-2026. Durant les deux semaines consacrées à ce mandat, aucune autre affaire ne peut être étudiée en commission parlementaire.

Reddition de comptes

Le 26 mai 2025, la Commission de l'administration publique (CAP) a procédé à une audition du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que de trois centres intégrés de santé et de services sociaux sur le chapitre 2 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé « Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d'urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d'hébergement et de la main-d'œuvre indépendante ». Cette audition s'est tenue de manière entièrement virtuelle, en vertu de l'article 117.7.1 du Règlement de l'Assemblée nationale, qui prévoit que les travaux de la CAP peuvent avoir lieu de manière virtuelle, sur décision du comité directeur.

Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes

Le 29 mai 2025, au terme d'une année de travaux, la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes a déposé son rapport final à l'Assemblée nationale du Québec. Ce rapport contient 56 recommandations concernant des sujets variés, dont la prévention, la sensibilisation, l'usage des outils numériques en classe, l'encadrement des réseaux sociaux, la publicité destinée aux jeunes et la coopération intergouvernementale.

Parmi les recommandations phares, soulignons celle de mettre en place un âge minimal pour s'inscrire et accéder aux réseaux sociaux. De plus, il importe de mentionner que la Commission a déposé un rapport intérimaire le 22 avril 2025 recommandant que le gouvernement interdise, dès la prochaine rentrée scolaire, l'usage des cellulaires dans l'ensemble des écoles primaires et secondaires. Certaines exceptions sont prévues. Le rapport recommande également que le ministère de

l'Éducation soutiennent les établissements scolaires dans la mise en place de cette interdiction. Dans la foulée du dépôt du rapport intérimaire, le ministre de l'Éducation, M. **Bernard Drainville**, a annoncé que l'interdiction proposée s'appliquerait dès la prochaine rentrée scolaire.

Enfin, rappelons que dans le cadre de ses travaux, la Commission a mené deux rondes de consultations particulières qui lui ont permis d'entendre 66 personnes et organisations. Elle a également visité 17 écoles primaires et secondaires réparties dans 13 villes différentes et mené une consultation en ligne qui lui a permis de rejoindre 7 075 répondants, établissant ainsi un record de participation pour une consultation en ligne menée par l'Assemblée nationale.

La Commission, créée par une motion adoptée à l'unanimité le 6 juin 2024, a été dissoute dès le dépôt de son rapport final.

Olivier Champagne

Direction de la séance et de la procédure parlementaire

Roxanne Guévin

Direction des commissions parlementaires



Le Sénat

Affaires de la Chambre, procédure et décisions de la présidence

L'ouverture de la quarante-cinquième législature a eu lieu le 26 mai, et le 27 mai, le Roi **Charles III** a prononcé le discours du Trône dans la Chambre du Sénat. Plus tard le même jour, une Adresse de remerciement au Roi a été adoptée. Les 12 sénateurs nommés entre décembre 2024 et mars 2025 ont été présentés au cours de la semaine (leurs renseignements biographiques ont été fournis dans les numéros précédents).

Le 29 mai, la Présidente a fait une déclaration concernant

le processus pour l'élection à la présidence intérimaire. Le 3 juin, les candidats ont été annoncés et se sont adressés au Sénat, après quoi les sénateurs ont eu la possibilité de voter jusqu'à une heure après l'ajournement du Sénat le 4 juin. Le 5 juin, la Présidente a annoncé les résultats du vote et a déclaré que le sénateur **René Cormier** avait été élu.

Le 4 juin, une motion prévoyant plusieurs dispositions gérant les affaires de la session a été adoptée, et le texte intégral figure aux *Journaux du Sénat* de cette journée. La motion renfermait des dispositions sur l'heure où il faut lever la séance le mercredi, et celle à laquelle le Sénat siège le jeudi. Elle comprenait également des dispositions relatives à la période des questions, notamment la fréquence, le processus de sélection et la durée des périodes des questions avec un ministre de la Couronne, ainsi que les limites de temps pour les questions et les réponses d'une période habituelle. Il y avait également diverses dispositions concernant les comités sénatoriaux : elles faisaient du Comité de sélection un comité permanent pour la session, autorisaient les comités, dans certaines circonstances, à se réunir pendant que le Sénat siège le mardi à 18 h 30 ou à la fin des affaires du gouvernement, selon la dernière éventualité, et définissaient des pouvoirs concernant la composition de certains comités et sous-comités. Enfin, la motion contenait des dispositions relatives aux comités mixtes, qui sont autorisés à tenir des réunions hybrides ou entièrement par vidéoconférence. Une fois la motion adoptée, un message a été transmis à la Chambre des communes pour l'informer des dispositions relatives aux comités mixtes.

Le 12 juin, le Sénat a adopté une motion pour que **Julie Wellington** soit nommée légiste et conseillère parlementaire du Sénat, à partir du 17 juillet.

Le 12 juin, le Sénat a adopté une motion afin qu'il se forme en comité plénier au début de chaque séance des 16, 17 et 18 juin pour entendre des ministres et d'autres témoins dans le but d'étudier la teneur du projet de loi C-5, *Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada*. La motion prévoyait également des dispositions autorisant une procédure pour convoquer des témoins pendant les comités pléniers et précisant la programmation de toutes les étapes législatives si le Sénat recevait un message de la Chambre des communes concernant le projet de loi.

Le 17 juin, une motion a été adoptée pour autoriser les sénateurs, nonobstant l'article 141 et seulement jusqu'au 25 juin, à déposer des documents qui concernent la teneur du projet de loi C-5 lorsque la Présidente fait l'appel « Dépôt de documents ».

Le 25 juin, lors du débat sur le projet de loi C-5, la sénatrice **Marilou McPhedran** a soulevé un rappel au Règlement concernant le vote. Elle a souligné que l'autre Chambre avait, conformément à son Règlement, séparé le vote final sur le projet de loi en deux, puis a demandé que l'on envisage de procéder de la même manière au Sénat. Plus tard au cours de la séance, la Présidente **Raymonde Gagné** a statué que le *Règlement du Sénat* ne prévoit pas de disposition pour la séparation de votes sur un projet de loi, ni à la deuxième ni à la troisième lecture. Bien que la Présidente du Sénat soit habilitée à séparer les votes sur des questions complexes (un pouvoir qui n'a toutefois été utilisé qu'une seule fois), les questions portant à la lecture d'un projet de loi sont assez simples (« Que le projet de loi soit lu pour la deuxième [ou la troisième] fois »). Si des votes distincts étaient permis et que l'un d'entre eux était rejeté, ce serait l'équivalent d'apporter un amendement au projet de loi, ce qui n'est pas permis à l'étape de la deuxième lecture. La Présidente a également rappelé aux sénateurs que, contrairement à l'autre chambre, des amendements au texte du projet de loi peuvent être proposés et soumis au vote à l'étape de la troisième lecture, ce qui permet aux sénateurs de raffiner le projet de loi avant le vote final. Finalement, il a été décidé que le vote ne serait pas séparé, ni à l'étape de la deuxième lecture, ni à l'étape de la troisième lecture.

Comités pléniers

Conformément à l'ordre adopté le 12 juin, le Sénat s'est formé en comités pléniers les 16, 17 et 18 juin afin d'étudier la teneur du projet de loi C-5. Durant ces trois jours, l'honorable **Chrystia Freeland**, ministre des Transports et du Commerce intérieur, l'honorable **Dominic LeBlanc**, ministre responsable du Commerce Canada-États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne, et l'honorable **Rebecca Alty**, ministre des Relations Couronne-Autochtones, ont comparu, accompagnés de fonctionnaires. En outre, le comité plénier a entendu le témoignage de plusieurs autres représentants d'organisations autochtones, de gens d'affaires et de groupes environnementaux, entre autres.

Le 17 juin, le Sénat s'est également constitué en comité plénier afin d'étudier la teneur du projet de loi C-4, *Loi concernant certaines mesures d'abordabilité pour les Canadiens et une autre mesure*, en présence de l'honorable **François-Philippe Champagne**, ministre des Finances et du Revenu national, qui était accompagné de fonctionnaires.

Projets de loi

Quatre projets de loi émanant de la Chambre des communes ont été adoptés par le Sénat sans amendement

ce trimestre et ont reçu la sanction royale par déclaration écrite le 26 juin : le projet de loi C-202, *Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (gestion de l'offre)*; le projet de loi C-5, *Loi sur l'unité de l'économie canadienne*; le projet de loi C-6, *Loi de crédits n° 1 pour 2025-2026*; et le projet de loi C-7, *Loi de crédits n° 2 pour 2025-2026*.

Comités

Le 29 mai, une motion a été adoptée pour nommer les membres du Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs, ainsi que pour fixer les dispositions de ses réunions.

Le 11 juin, une motion a été adoptée pour nommer les sénateurs qui seront membres du Comité sénatorial permanent des finances nationales jusqu'à la fin de la journée le 30 juin 2025 ou jusqu'à l'adoption par le Sénat d'un rapport du Comité de sélection recommandant les sénateurs qui seront membres du comité, selon la première éventualité.

Le 17 juin, une motion a été adoptée, qui a un impact sur la composition des comités pour le reste de la présente session. La motion augmentait le nombre de membres des comités et autorisait le Comité de sélection à proposer des recommandations sur toute question reliée à la durée de la composition des comités. La motion autorisait également le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement et le Comité permanent de l'audit et de la surveillance à élire trois vice-présidents.

Le 18 juin, le premier rapport du Comité de sélection a été présenté, qui recommandait les sénateurs devant faire partie des comités et la durée de la composition des comités. Le rapport a été inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance et il a été adopté le 19 juin.

Le 25 juin, le premier rapport du Comité permanent de l'audit et de la surveillance, intitulé *Nomination des membres externes*, a été présenté. Avec le consentement du Sénat, le rapport a été adopté immédiatement.

Le 26 juin, le Comité sénatorial permanent des finances nationales a déposé son premier rapport, intitulé *Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*, et son deuxième rapport intitulé *Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*. Les deux rapports ont été inscrits à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

Sénateurs

Le sénateur **Donald Neil Plett** a pris sa retraite le 14 mai. Nommé par le premier ministre **Stephen Harper** le 27 août 2009, il a représenté la province du Manitoba et a été chef de l'opposition de novembre 2019 jusqu'à sa retraite. Avant d'arriver au Sénat, le sénateur Plett était propriétaire et directeur de *Landmark Mechanical*, une entreprise de chauffage et de ventilation au Manitoba. Il était un membre actif de sa collectivité, où il a siégé au conseil d'administration du Collège Red River, et présidé la Chambre de commerce, le Conseil du village et le Conseil local des services publics. Le sénateur Plett a également été président du Parti conservateur du Canada. Au cours de son mandat au Sénat, il a présidé le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, le Comité de sélection et le Sous-comité sur la Vision et le Plan à long terme. Il a également été membre, entre autres, du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, du Comité sénatorial permanent des finances nationales, du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants et du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.

Le 26 mai, les sénateurs **Allister W. Surette**, **Baltej S. Dhillon**, **Martine Hébert**, **Danièle Henkel**, **Duncan Wilson**, **Katherine Hay**, **Tony Ince** et **Sandra Pupatello** ont été présentés et ont pris leur siège dans la salle du Sénat.

Le 28 mai, les sénatrices **Dawn Arnold** et **Farah Mohamed** ont été présentées et ont pris leur siège dans la salle du Sénat.

Le 29 mai, les sénateurs **Nancy Uqquujuq Karetak-Lindell** et **Todd Lewis** ont été présentés et ont pris leur siège dans la salle du Sénat.

Le sénateur **Marc Gold** a pris sa retraite le 30 juin. Il avait été nommé au Sénat le 25 novembre 2016, sur recommandation du premier ministre **Justin Trudeau**, pour représenter la division sénatoriale de Stadacona, au Québec. Depuis janvier 2020, il était le représentant du gouvernement au Sénat. Avant sa nomination, le sénateur Gold a été professeur de droit à l'Université McGill, vice-président de *Maxwell Cummings and Sons*, une entreprise familiale privée d'investissement et d'immobilier, et a présidé pendant dix ans l'association *ENSEMBLE pour le respect de la diversité*. Le sénateur Gold a également siégé au conseil d'administration et présidé le Comité des promotions de l'Université de Montréal et a été nommé directeur émérite en reconnaissance des services rendus à l'université à la fin de son mandat. En tant que sénateur, il a siégé au Comité permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants et au Comité sénatorial permanent des pêches et des océans, dont il a été le vice-président.



Chambre des Communes

Ce compte rendu présente les faits saillants de la mi-avril 2025 au 20 juin 2025. La Chambre ajourne pour l'été le 20 juin 2025 et reprend ses travaux le 15 septembre 2025.

Fin de la 4^e législature

Dissolution et élections générales

La 44^e législature est dissoute par proclamation de la gouverneure générale, **Mary Simon**, le 23 mars 2025. L'élection générale a lieu le 28 avril 2025.

La redistribution des circonscriptions électorales, proclamée le 22 septembre 2023, établit une nouvelle carte comprenant 343 circonscriptions. Ces changements entrent en vigueur lors de la dissolution de la 44^e législature en vue de la 45^e élection générale.

L'élection générale mène à la formation d'un gouvernement minoritaire par le Parti libéral du Canada. Le Nouveau Parti démocratique du Canada et le Parti vert du Canada n'atteignent pas le seuil de douze députés requis afin d'obtenir le statut de parti reconnu à la Chambre des communes. Selon les résultats rapportés par Élections Canada, la répartition des sièges à la Chambre des communes est la suivante : le Parti libéral du Canada obtient 169 sièges, le Parti conservateur du Canada obtient 144 sièges, le Bloc Québécois obtient 22 sièges, le Nouveau Parti démocratique du Canada obtient 7 sièges et le Parti vert du Canada obtient 1 siège.

Le premier ministre **Mark Carney** (Nepean) remporte sa circonscription et demeure premier ministre. **Pierre Poilievre** est défait dans la circonscription de Carleton, en Ontario, par **Bruce Fanjoy**. Bien que M. Poilievre demeure chef du Parti conservateur du Canada, il n'occupe plus le poste de chef de l'opposition puisqu'il n'a plus de siège à la Chambre. Le 6 mai 2025, **Andrew Scheer** (Regina—Qu'Appelle) est nommé chef de l'Opposition officielle par intérim. Il est prévu que M. Poilievre tente de se faire élire en Alberta, à la suite de la démission de **Damien Kurek** (Battle River—Crowfoot), survenue le 17 juin 2025.

Jagmeet Singh est défait dans sa circonscription par **Wade Chang** (Burnaby Central) et démissionne de son poste de chef du Nouveau Parti démocratique du Canada. Le 6 mai 2025, **Don Davies** (Vancouver Kingsway) est nommé chef intérimaire.

Ouverture de la 45^e législature

Le nouveau Cabinet

Le 13 mai 2025, le premier ministre **Mark Carney** (Nepean) annonce son nouveau Cabinet, composé de 29 ministres ainsi que de 10 secrétaires d'État. Les dernières nominations de secrétaires d'État remontent au gouvernement de **Stephen Harper**, en 2007. Bien que les secrétaires d'État ne soient pas membres à part entière du Cabinet, ils peuvent assister aux réunions du Cabinet lorsque l'ordre du jour porte sur des questions relevant de leur responsabilité.

Élection du 40^e président de la Chambre des communes et des autres occupants du fauteuil

Le 26 mai 2025, la Chambre procède à l'élection du nouveau président. Six candidats se présentent à l'élection et, à la suite d'un scrutin secret, **Francis Scarpaleggia** (Lac-Saint-Louis) est élu 40^e président de la Chambre des communes. Le Président Scarpaleggia est député à la Chambre des communes depuis 2004.

Le 28 mai 2025, **Tom Kmiec** (Calgary Shepard) est nommé vice-président et président des comités pléniers. Le lendemain, **Alexandra Mendès** (Brossard—Saint-Lambert) et **John Nater** (Perth—Wellington) sont respectivement nommés vice-présidente adjointe de la Chambre et vice-présidente des comités ajouter une virgule après pléniers et vice-président adjoint de la Chambre et vice-président adjoint des comités pléniers.

Ouverture de la session par le souverain

Le 27 mai 2025, le roi **Charles III** effectue une visite au Canada et prononce le discours du Trône pour ouvrir la première session de la 45^e législature. La dernière fois que le souverain prononce lui-même le discours du Trône remonte au 18 octobre 1977 (pour la troisième session de la 30^e législature), tandis que la dernière ouverture de la première session d'une législature remonte au 14 octobre 1957 (23^e législature).

Adresse en réponse au discours du Trône

Le 27 mai 2025, **Corey Hogan** (Calgary Confederation) présente la motion portant adoption de l'Adresse en réponse au discours du Trône, et le débat s'engage. Le lendemain, soit la première des six journées désignées

pour le débat, le chef de l'Opposition officielle, **Andrew Scheer** (Regina—Qu'Appelle), propose un amendement à la motion afin d'y ajouter une demande au gouvernement afin qu'il s'engage à présenter une mise à jour économique ou un budget avant l'ajournement dû à l'ajournement de la Chambre, intégrant des mesures visant à libérer le potentiel économique du Canada, y compris la pleine responsabilité des finances du Canada. Au cours du débat, des sous-amendements sont présentés par **Yves-François Blanchet** (Bégin—Chambly) et **Jenny Kwan** (Vancouver-Est). La Chambre adopte ces sous-amendements respectivement les 29 mai et 2 juin 2025.

L'amendement, tel que modifié, est aussi adopté le 2 juin 2025, puis, le 4 juin 2025, lors de la sixième et dernière journée désignée, la motion principale, telle que modifiée, est mise aux voix et adoptée avec dissidence. Il est rare que ce type de motion sur l'Adresse en réponse au discours du Trône soit adopté avec un ou des amendements, que ce soit avec dissidence ou non.

Législation

Adoption à toutes les étapes – Projet de loi C-202, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (gestion de l'offre)

Le 29 mai 2025, M. Blanchet présente le projet de loi C-202, *Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (gestion de l'offre)*.

Le 5 juin 2025, avec le consentement unanime, le projet de loi est réputé adopté à toutes les étapes à la Chambre des communes et transmis au Sénat. Le 17 juin 2025, la Chambre reçoit un message du Sénat l'informant que le projet de loi C-202 est adopté sans amendement; le 26 juin 2025, le projet de loi reçoit la sanction royale.

Étude du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada

Le 13 juin 2025, le gouvernement présente l'affaire émanant du gouvernement n° 1, concernant l'étude du projet de loi C-5, *Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada*, afin de gérer les travaux sur le projet de loi.

La motion de programmation ordonne que la deuxième lecture commence immédiatement après l'adoption de l'ordre, avec un débat limité, puis une mise aux voix de toute question nécessaire pour disposer de la deuxième lecture. Elle établit les modalités de l'étude en comité, y compris les délais pour l'examen article par article et la présentation des amendements, et autorise le comité

à déposer son rapport auprès du greffier. La motion prévoit également que l'étape du rapport et la troisième lecture soient complétées le 20 juin 2025, avec un débat limité.

L'étude du projet de loi donne lieu à trois rappels au Règlement distincts le 20 juin 2025. M^{me} Kwan invoque d'abord le Règlement, soulignant que le projet de loi C-5 comporte deux composantes distinctes — le commerce intérieur et les projets de grande envergure — et qu'en vertu de l'article 69.1 du Règlement (sur les projets de loi omnibus), ces éléments devraient être soumis à des votes séparés.

Par la suite, **Xavier Barsalou-Duval** (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères) soulève un rappel au Règlement concernant la décision antérieure du Président de ne pas retenir certaines motions d'amendement du Bloc Québécois à l'étape du rapport. M. Barsalou-Duval soutient que l'ordre adopté par la Chambre limitait la possibilité de voter en comité sur certains paragraphes du projet de loi après minuit, ce qu'il visait à faire avec ses amendements soumis pour l'étape du rapport et qui n'ont pas été choisis par la présidence.

Plus tard, **Philip Lawrence** (Northumberland—Clarke) soulève un autre rappel au Règlement concernant le regroupement des motions nos 18 et 19 pour les fins du vote à l'étape du rapport. Il explique que les deux motions visent des lois différentes, le Code canadien du travail et la Loi sur les espèces en péril, et portent sur des sujets distincts.

Le Président statue le même jour sur les rappels au Règlement. En réponse à M. Barsalou-Duval, il maintient la décision antérieure de ne pas retenir les motions du Bloc Québécois à l'étape du rapport. Il conclut que, malgré l'horaire de l'étude article par article, les députés ont eu l'occasion de soumettre des amendements conformément à l'échéancier établi par l'ordre de la Chambre adopté le 16 juin 2025. Le Président précise que les motions en question n'ont pas été présentées en comité et sont donc irrecevables à l'étape du rapport. Il modifie toutefois la méthode de vote et ordonne que les motions n^os 18 et 19 soient mises aux voix séparément, en raison de leurs objets législatifs distincts.

Enfin, le Président juge que le projet de loi C-5 contient deux initiatives législatives distinctes sans principe unificateur. Conformément à l'article 69.1 du Règlement, il ordonne que le projet de loi soit divisé aux fins du vote à la troisième lecture. Le projet de loi est adopté par la Chambre le 20 juin 2025.

Par la suite, le 26 juin 2025, la Chambre reçoit un message du Sénat l'informant que le projet de loi C-5 est

adopté sans amendement; le même jour, le projet de loi reçoit la sanction royale.

Question de privilège

Question de privilège concernant des témoignages ministériels présumément trompeurs en comité plénier

Le 11 juin 2025, **Jean-Denis Garon** (Mirabel) soulève une question de privilège concernant la conduite du ministre des Finances et du Revenu national, **François-Philippe Champagne** (Saint-Maurice—Champlain), durant l'étude des budgets des dépenses en comité plénier le 10 juin 2025. M. Garon soutient que le ministre a induit délibérément la Chambre en erreur en niant que les chèques de remboursement de la tarification du carbone émis pendant la campagne électorale ont été envoyés avant que la taxe carbone correspondante ne soit perçue.

Le 13 juin 2025, **Shannon Stubbs** (Lakeland) soulève une question de privilège à propos des déclarations du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, **Tim Hodgson** (Markham—Thornhill), également formulées lors de l'étude des crédits en comité plénier, cette fois le 11 juin 2025. M^{me} Stubbs affirme que le ministre a induit délibérément la Chambre en erreur en affirmant que les politiciens ne sélectionnent pas les projets jugés d'intérêt national en vertu du *projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi sur la construction du Canada*. Peu après, M. Champagne et **Kevin Lamoureux** (Winnipeg-Nord) interviennent pour répondre aux questions de privilège, en faisant valoir qu'il n'y a eu aucune tentative délibérée d'induire la Chambre en erreur.

Le 19 juin 2025, le Président statue sur les deux questions de privilège. Il indique que bien que les deux allégations découlent d'échanges en comité plénier, de telles questions doivent d'abord être soulevées et rapportées par le comité lui-même avant que la Chambre ne puisse en être saisie. Le Président conclut qu'elles ne satisfont pas au critère élevé nécessaire pour qu'une question de privilège soit jugée fondée de prime abord.

Modifications temporaires au Règlement de la Chambre des communes

Modifications temporaires à l'article 81 du Règlement

Le 27 mai 2025, avec le consentement unanime, la Chambre modifie jusqu'au 23 juin 2025 les articles 81(4) et 81(5) du Règlement afin de régir l'étude des crédits. En vertu des règles temporaires, tous les crédits du Budget principal des dépenses 2025-2026 et du budget supplémentaire (A), 2025-2026 sont immédiatement

renvoyés à un comité plénier dès leur dépôt. Le gouvernement, après consultation avec les leaders des autres partis reconnus, désigne quatre jours pour l'étude des crédits en comité plénier. Lors de chacune de ces journées, les travaux du comité commencent à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien et durent un maximum de quatre heures, durant lesquelles les députés peuvent poser des questions au gouvernement au sujet des crédits. Enfin, la motion prévoit qu'à la fin du débat lors de la quatrième journée désignée, les crédits soient réputés avoir fait l'objet d'un rapport à la Chambre. Le 11 juin 2025, nonobstant l'ordre du 27 mai 2025, la Chambre adopte toutefois un nouvel ordre visant à ajouter une cinquième journée désignée, le 12 juin 2025, pour débattre des crédits.

Autres modifications au Règlement

Le 5 juin 2025, avec le consentement unanime, la Chambre adopte un ordre, pour la durée de la 45^e législature, visant à modifier l'article 104(2) du Règlement afin de préciser le nombre de membres de comité pour chaque parti reconnu et à suspendre divers articles du Règlement relatifs aux secrétaires parlementaires.

Une autre disposition de cet ordre stipule que le *Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre* (PROC) soit constitué par dépôt, par le whip de chaque parti reconnu, de la liste de ses membres auprès du greffier de la Chambre, au plus tard le 6 juin 2025, au lieu de proposer ces noms par le biais d'une motion adoptée par la Chambre. L'ordre ordonne également au greffier de la Chambre de convoquer une réunion de PROC au plus tard le 10 juin 2025.

Enfin, l'ordre comprend une disposition permettant à un ministre de la Couronne de proposer, après minuit, la suspension de la séance jusqu'à 9 heures lorsque la Chambre ne termine pas une série de votes par appel nominal.

Autres

Débat d'urgence

Le 2 juin 2025, **Leah Gazan** (Winnipeg-Centre) demande la tenue d'un débat d'urgence sur les feux de forêt au Manitoba et en Saskatchewan. Le Président accorde la demande et le débat d'urgence a lieu le lendemain.

Moments de silence

Moment de silence à la suite de la tragédie survenue lors du festival Lapu Lapu à Vancouver

Le 26 mai 2025, après les discours félicitant le nouveau Président pour son élection, la Chambre observe un

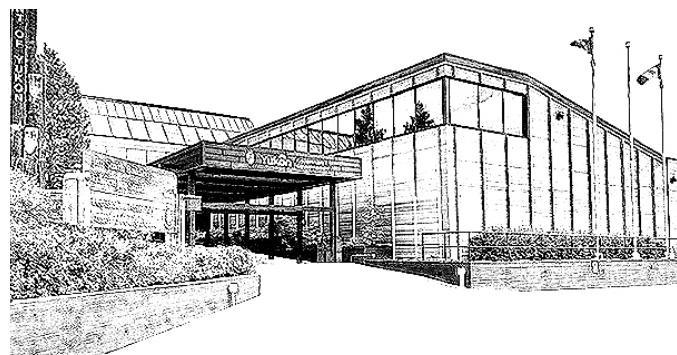
moment de silence à la suite de l'événement tragique survenu le 26 avril 2025, lors du festival Lapu Lapu à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Moment de silence à la mémoire de Marc Garneau

Le 4 juin 2025, la Chambre observe un moment de silence à la mémoire de feu **Marc Garneau**. Le lendemain, un deuxième moment de silence est observé. Par la suite, il est convenu, avec le consentement unanime, qu'un député de chaque parti reconnu, ainsi qu'un député du Nouveau Parti démocratique du Canada et du Parti vert du Canada, prononcent une déclaration afin de lui rendre hommage.

Vicky Sedhya Maurice-Sévigny

Direction des recherches pour
le Bureau, Chambre des communes



Yukon

Séance du printemps 2025

Le 1^{er} mai, la séance du printemps 2025 a été ajournée. La séance de 32 jours avait commencé le 6 mars 2025. Il devrait s'agir de la dernière séance de la 35^e législature, car des élections doivent être tenues au plus tard le 3 novembre 2025, conformément à la *Loi sur les élections du Yukon*.

Projets de loi du gouvernement

Au cours de la séance du printemps 2025, chacun des huit projets de loi du gouvernement qui avaient été déposés (et énumérés dans le rapport législatif précédent du Yukon) a franchi toutes les étapes et a été sanctionné :

- Projet de loi 46, *Loi sur la location résidentielle*
- Projet de loi 47, *Loi de 2025 modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu*
- Projet de loi 48, *Loi sur l'apprentissage et la garde pour les jeunes enfants*
- Projet de loi 49, *Loi de 2025 portant sur des modifications*

d'ordre technique (successions, corps non réclamés et questions connexes)

- Projet de loi 50, *Loi sur l'inclusivité des familles yukonnaises*
- Projet de loi 216, *Loi d'affectation n°3 pour l'exercice 2024-2025*
- Projet de loi 217, *Loi d'affectation n°1 pour l'exercice 2025-2026*
- Projet de loi 218, *Loi d'affectation de crédits provisoires pour l'exercice 2025-2026*

Trois de ces projets de loi ont été amendés en Comité plénier avant d'être adoptés par la Chambre : projet de loi 46, *Loi sur la location résidentielle*; projet de loi 48, *Loi sur l'apprentissage et la garde pour les jeunes enfants*; et projet de loi 50, *Loi sur l'inclusivité des familles yukonnaises*.

Projets de loi émanant des députés

Deux projets de loi émanant des députés ont été déposés au cours de la séance du printemps 2025 par **Kate White**, cheffe du troisième parti :

- Projet de loi 309, *Loi modifiant la Loi sur les élections*, en ce qui a trait aux contributions politiques
- Projet de loi 310, *Loi sur l'Ordre des médecins du Yukon*

Le projet de loi 309 a été appelé en deuxième lecture lors des affaires émanant des députés de l'opposition le 19 mars 2025, mais le débat sur ce projet de loi a été immédiatement ajourné. Le projet de loi n'a pas fait l'objet d'un examen plus approfondi.

Le 2 avril 2025, le projet de loi 310 a franchi l'étape de la deuxième lecture avec un vote unanime. L'étude en Comité plénier a eu lieu les 2 et 16 avril 2025, et le projet de loi a été rapporté avec des modifications. Le consentement unanime a été accordé pour procéder à la troisième lecture le jour même où le projet de loi a été rapporté avec des modifications, et le projet de loi a ensuite été adopté par la Chambre le 16 avril 2025. Le dernier jour de la séance, le 1^{er} mai 2025, le projet de loi a été sanctionné.

Changements à l'horaire des séances en raison de pannes de courant

Le 9 avril 2025, lors de la comparution de témoins de la Société de développement du Yukon et de la Société d'énergie du Yukon devant le Comité plénier, une panne de courant dans la Chambre a interrompu les délibérations. La prochaine journée de séance prévue le 10 avril a subséquemment été annulée, car l'électricité n'avait toujours pas été entièrement rétablie à l'Assemblée législative.

Dans une déclaration le 14 avril, **Jeremy Harper**, Président de la Chambre, a noté : « Pour aujourd'hui et pour le reste de la séance, nous réduirons notre consommation d'électricité. » Il a aussi dit qu'« un plan est en cours d'élaboration pour une solution permanente; les travaux auront probablement lieu au cours de l'été et jusqu'à l'automne ».

Afin de compenser le temps perdu en raison des problèmes d'alimentation électrique, sans prolonger la durée totale de la séance, l'Assemblée a adopté des ordres de session afin de siéger en dehors de ses heures normales (13 h à 17 h 30, du lundi au jeudi), de 10 h 30 à midi le mercredi 23 avril et de 9 h à 13 h 30 le vendredi 25 avril 2025. Les témoins dont la comparution avait été interrompue le 9 avril ont comparu à nouveau devant le Comité plénier le 23 avril 2025.

Comparution de témoins du séquestre nommé par le tribunal pour la mine Eagle Gold

Lors des affaires émanant des députés de l'opposition le 16 avril 2025, l'Assemblée législative a adopté une motion pour que **Michelle Grant** et un autre haut responsable de PricewaterhouseCoopers comparaissent comme témoins devant le Comité plénier afin de répondre aux questions concernant la mise sous séquestre, les activités et la gestion de la mine Eagle Gold. La mine a été le site d'un effondrement catastrophique de lixiviation en tas le 24 juin 2024.

Le 25 avril 2025, **Scott Kent**, leader parlementaire de l'opposition officielle, a soulevé une question de privilège concernant une correspondance de M^{me} Grant indiquant qu'elle ne reconnaissait pas le pouvoir de l'Assemblée législative de convoquer des personnes à comparaître. Suivant la décision du Président qu'il semblait y avoir une violation de privilège jugée fondée de prime abord, M. Kent a présenté une motion visant à déclarer M^{me} Grant coupable d'outrage à la Chambre. Le débat sur la motion a été ajourné.

M. Kent a retiré la motion d'outrage le 28 avril, avec le consentement unanime de l'Assemblée, et le 30 avril 2025, les témoins de PricewaterhouseCoopers, M^{me} Grant et **Graham Page**, ont comparu devant le Comité plénier pour répondre aux questions.

Décès de l'ancien sergent d'armes

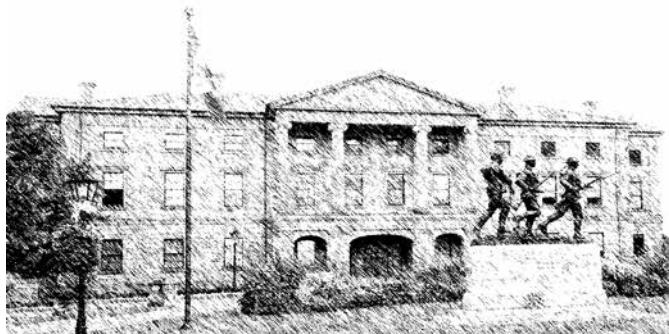
Le Président a fait une déclaration le 1^{er} mai 2025 à la mémoire de **Rudy Couture**, ancien sergent d'armes, qui a servi l'Assemblée législative du Yukon d'octobre 2001 au 26 mai 2021.

Nouveau premier ministre

Le 7 mai, **Ranj Pillai** a annoncé son intention de démissionner de son poste de premier ministre. Le Parti libéral du Yukon a tenu un congrès pour choisir un nouveau chef le 19 juin 2025. Le 27 juin, **Mike Pemberton** a été assermenté à titre de premier ministre et ministre du Bureau du Conseil exécutif. Le premier ministre ne détient pas actuellement de siège à l'Assemblée législative. M. Pillai demeure au Conseil des ministres à titre de ministre du Développement économique et de ministre responsable de la Société d'habitation du Yukon.

Allison Lloyd

Sous-greffière



Île-du-Prince-Édouard

Deuxième session, soixante-septième assemblée générale

La deuxième session de la soixante-septième assemblée générale a débuté le 25 mars et a été ajournée jusqu'à nouvelle convocation du Président le 16 mai, pour un total de 30 jours de séance. Les séances de l'automne de la Chambre commenceront le 4 novembre.

L'ébauche d'adresse en réponse au discours du Trône a été débattue pendant sept jours. Trois amendements ont été proposés sans être adoptés, et l'adresse en réponse a été adoptée le 4 avril.

La ministre des Finances, **Jill Burridge**, a prononcé le discours du budget le 10 avril, et le budget des dépenses de 2025-2026 a été déposé le même jour. Le budget totalisait 3,5 milliards de dollars, avec un déficit d'un peu moins de 184 millions de dollars. La santé continue d'être le secteur de dépenses le plus important, avec un budget d'un peu moins de 1,1 milliard de dollars pour Santé Î.-P.-É. et de 166 millions de dollars pour le ministère de la Santé et du Mieux-être. Vient ensuite l'éducation, avec 467 millions de dollars pour le ministère de l'Éducation

et de la Petite enfance et les deux administrations scolaires provinciales. Le budget comprenait un Fonds de prévoyance tarifaire et commercial de 32 millions de dollars pour soutenir les entreprises et les travailleurs touchés par les droits de douane, et un programme de prêts pour fonds de roulement tarifaire de 10 millions de dollars. Des baisses des taux d'imposition des sociétés et des particuliers, des efforts pour embaucher davantage de médecins et d'infirmières formés à l'étranger et l'expansion des maisons de soins médicaux pour patients ont également été soulignés. Le budget des dépenses a été étudié en Comité plénier pendant 15 jours de séance et finalement approuvé.

Le gouvernement a présenté 20 projets de loi durant la séance; 19 ont reçu la sanction royale et un a franchi l'étape de la première lecture et demeure inscrit au *Feuilleton*. Le projet de loi 15, *Interprovincial Trade and Mobility Act*, a suscité le plus de débats. Le projet de loi permet aux biens produits et aux personnes titulaires d'un permis dans les instances réciproques d'être traités comme s'ils étaient des produits ou des titulaires d'un permis à l'Île-du-Prince-Édouard, les instances réciproques étant définies comme les signataires de l'Accord de libre-échange canadien qui ont des lois similaires en vigueur. Les professions de la santé réglementées et agréées ainsi que les avocats ne sont pas visés par le projet de loi, et d'autres professions pourraient également être exemptées par règlement. Le projet de loi a été débattu pendant trois jours en Comité plénier, puis recommandé et adopté, mais il attendait la proclamation au moment d'écrire ces lignes. Deux projets de loi émanant des députés ont été adoptés durant la séance. Le projet de loi 100, *An Act to Amend the Planning Act*, exige que divers décideurs accordent l'attention voulue à la préservation et à la protection des terres arables lorsqu'ils évaluent plusieurs types de demandes en vertu de la *Loi*. Le projet de loi 101, *An Act to Amend the Education Act*, exige que les administrations scolaires incluent dans leurs rapports annuels des informations sur les plaintes d'inconduite sexuelle et les soutiens offerts aux élèves relativement aux inconduites sexuelles, et qu'elles établissent des politiques sur la prévention et l'intervention en matière d'inconduite sexuelle après avoir sollicité l'avis du public sur ces politiques.

Décision du Président

Le 1^{er} mai, le Président **Sidney MacEwen** a statué sur un rappel au Règlement soulevé par **Peter Bevan-Baker** (circonscription 17 : New Haven-Rocky Point) à la fin de la période des questions orales de la veille, pour s'opposer aux propos tenus par le ministre du Logement, des Terres et des Collectivités **Steven Myers**. Le Président a constaté que, même si le député avait suivi la procédure appropriée en attendant la fin de la période

des questions pour soulever le rappel au Règlement, il n'avait pas précisé quels propos il trouvait offensants, et qu'il était donc difficile de se prononcer sur la question. Néanmoins, le Président de la Chambre a indiqué qu'après avoir examiné les délibérations de la veille, il reconnaissait qu'un langage offensant avait été utilisé, et il a rappelé aux députés que le langage employé à la Chambre doit être modéré et digne du lieu où il est prononcé.

Activités des comités

À la suite de la clôture de la séance d'hiver-printemps, les comités de l'Assemblée ont repris leurs travaux au cours de la période de mai-juin. Le Comité permanent de la santé et des services sociaux a poursuivi son examen de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act*, notamment en invitant tous les membres du public intéressés à présenter des exposés au Comité ou à soumettre des commentaires écrits. Les dispositions de la *Loi* exigent qu'elle soit révisée en profondeur tous les six ans par un comité de l'Assemblée législative, qui doit faire rapport à l'Assemblée dans l'année suivant la révision et, possiblement, faire des recommandations de modifications à la *Loi*. Le Comité permanent de l'éducation et de la croissance économique a tenu des réunions sur la sécurité des élèves dans les écoles de l'Île-du-Prince-Édouard. Il a écouté des représentants de la Direction des écoles publiques et du ministère de l'Éducation et de la Petite enfance, ainsi que l'ancien juge en chef **David Jenkins**, qui a été nommé par le gouvernement pour diriger un examen indépendant des politiques, des procédures et des processus du ministère et des directions des écoles de langue française et anglaise à la suite d'incidents liés à la sécurité des élèves. Le Comité permanent des comptes publics a examiné le *Rapport annuel du vérificateur général à l'Assemblée législative 2025* et a rencontré des représentants du ministère du Développement social et des Aînés au sujet du rapport du vérificateur général sur le financement des subventions aux organisations non gouvernementales et des représentants du ministère des Finances au sujet de son rapport sur la viabilité financière à long terme. Le Comité permanent du Règlement, des projets de loi d'intérêt privé et des priviléges s'est réuni pour examiner le Règlement de l'Assemblée législative, en particulier la règle sur la prolongation des heures de la Chambre, le processus budgétaire et les mandats des comités.

Leadership du troisième parti

Le 7 juin, **Matt MacFarlane** (circonscription 19 : Borden-Kinkora) a remporté la course à la chefferie du Parti vert provincial, ce qui a également fait de lui le chef du troisième parti à la Chambre. Le Parti vert était dirigé

par **Karla Bernard** (circonscription 12 : Charlottetown-Victoria Park) à titre intérimaire depuis juillet 2023. L'ancienne députée **Hannah Bell** était également candidate à la chefferie du parti.

Ryan Reddin
Directeur, Recherche parlementaire



Alberta

Première session de la 31^e législature

La première session de la 31^e législature a repris le 25 février 2025, marquant le début de la deuxième séance du printemps. Les séances du soir ont débuté le 28 avril et se sont poursuivies jusqu'à l'ajournement le 14 mai.

Les projets de loi du gouvernement qui ont reçu la sanction royale comprennent :

- Projet de loi 49, *Public Safety and Emergency Services Statutes Amendment Act, 2025* – Améliore les protocoles d'intervention en cas de catastrophe, autorise la création d'une force policière provinciale (que les municipalités pourraient utiliser), met en place des mesures pour freiner les ventes illicites de ferraille et donne à la Commission d'examen de la police la souplesse nécessaire pour agir comme organisme unique chargé du traitement des plaintes concernant les services de police municipaux et des Premières Nations.
- Projet de loi 50, *Municipal Affairs Statutes Amendment Act, 2025* – Autorise les partis politiques locaux à partager les fonds de campagne avec les candidats à Edmonton et à Calgary, élimine les codes de conduite des conseils municipaux et supprime la disposition relative aux tabulatrices de votes, clarifie les cadres de collaboration intermunicipale et renforce la protection des constructeurs et des acheteurs de maisons neuves grâce à un système de règlement des différends. Le projet de loi permet également aux résidents déplacés par l'incendie de Jasper de 2024 de se présenter aux élections municipales de 2025.

- Projet de loi 53, *Compassionate Intervention Act* – Établit une Commission d'intervention empreinte de compassion ayant le pouvoir d'ordonner un traitement involontaire pour les personnes aux prises avec des dépendances qui présentent un danger pour elles-mêmes ou pour les autres, que ce soit dans la collectivité ou dans des milieux sécurisés.
- Projet de loi 54, *Election Statutes Amendment Act, 2025* – Remet en place les dons politiques des entreprises et des syndicats, abaisse le seuil des initiatives citoyennes et des votes de destitution à 10 % des électeurs par rapport à l'élection précédente, élimine l'attestation aux bureaux de vote, élargit la publicité de tiers et interdit les tabulatrices de votes.
- Projet de loi 55, *Health Statutes Amendment Act, 2025* – Fait progresser la restructuration du système de santé albertain en transférant les responsabilités de Services de santé Alberta à quatre nouvelles entités : Soins de courte durée, Soins continus, Soins primaires et Rétablissement Alberta. Le projet de loi modifie également la *Loi sur l'information sur la santé* afin de permettre au ministère des Aînés et des Services communautaires et sociaux de gérer les données nécessaires à la prestation des soins de longue durée dans la province.

Remaniement ministériel

Le 12 mai, **Ric McIver** a démissionné de son poste de ministre des Affaires municipales.

Le 16 mai, la première ministre **Danielle Smith** a annoncé des changements à la composition de son cabinet. Les nouvelles nominations et nouveaux portefeuilles comprennent :

- **Myles McDougall**, ministre de l'Enseignement supérieur
- **Jason Nixon**, ministre des Services sociaux et de l'Aide à la vie autonome
- **Demetrios Nicolaides**, ministre de l'Éducation et de la Garde d'enfants
- **Matt Jones**, ministre des Services hospitaliers et chirurgicaux
- **Rajan Sawhney**, ministre des Relations avec les Autochtones
- **Joseph Schow**, ministre de l'Emploi, de l'Économie, du Commerce et de l'Immigration
- **Rick Wilson**, ministre de la Santé mentale et des Dépendances
- **Dan Williams**, ministre des Affaires municipales
- **Adriana LaGrange**, ministre des Services de santé primaires et préventifs
- **Andrew Boitchenko**, ministre du Tourisme et du Sport

De plus, **Muhammad Yaseen** a été nommé ministre associé du Multiculturalisme, et **Grant Hunter** a été nommé ministre associé de l'Eau.

Élection d'un nouveau Président

Le 7 mai, **Nathan Cooper** a annoncé sa démission en tant que 14^e Président de l'Assemblée législative en vue de sa nomination prochaine au poste de représentant principal de l'Alberta aux États-Unis. Il a continué de servir comme député d'Olds-Didsbury-Three Hills jusqu'à la fin de la journée du 22 mai. Avant d'être assermenté comme 885^e député de l'Assemblée législative en 2015, M. Cooper était conseiller municipal de Carstairs, en Alberta, et a agi comme chef de cabinet et directeur des affaires législatives pour le caucus du Parti Wildrose. Élu Président de la Chambre pour la première fois en 2019, M. Cooper occupe maintenant le huitième rang des présidents ayant exercé leur fonction le plus longtemps dans l'histoire de l'Assemblée.

À 10 h le 13 mai, l'Assemblée s'est réunie pour élire un nouveau Président. M. McIver, député de CalgaryHays, a été élu 15^e Président de l'Assemblée législative. Le Président McIver siège à l'Assemblée depuis 2012 et a occupé plusieurs postes ministériels en plus d'avoir été leader adjoint du gouvernement à la Chambre.

Élections partielles

Le 25 mars, **Rodrigo Loyola** a démissionné durant son troisième mandat comme député d'EdmontonEllerslie.

Le 23 juin, trois élections partielles ont eu lieu en Alberta. **Naheed Nenshi**, chef du Nouveau Parti démocratique de l'Alberta et ancien maire de Calgary, a remporté l'élection partielle d'EdmontonStrathcona. Son collègue néo-démocrate **Gurtej Singh Brar** a remporté la victoire dans EdmontonEllerslie. La circonscription d'Olds-Didsbury-Three Hills a été remportée par la candidate du Parti conservateur uni **Tara Sawyer**.

Composition de l'Assemblée

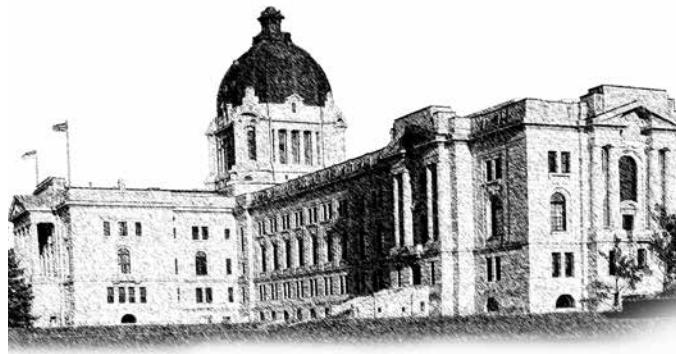
Le 16 avril, **Peter Guthrie** a été exclu du caucus du Parti conservateur uni après avoir critiqué publiquement les pratiques d'approvisionnement du gouvernement. Il continue de servir comme député d'Airdrie-Cochrane.

Actuellement, l'Assemblée est composée de 47 membres du Parti conservateur uni, de 38 néodémocrates et de deux députés indépendants.

Travaux des comités

Le 13 mai, le Comité permanent de l'intendance des ressources a été désigné comme comité spécial chargé d'examiner la *Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Act*. Le Comité s'est réuni le 27 juin pour entamer son examen et recevoir des informations techniques du commissaire à l'intérêt public et du ministère de la Justice. Le Comité dispose d'un an pour achever son examen et en faire rapport à l'Assemblée.

Jody Rempel
Greffier de comité



Saskatchewan

Ajournement de la séance du printemps

La séance du printemps de la première session de la trentième législature a été ajournée le 15 mai 2025. Avant l'ajournement, les comités permanents ont consacré plus de 76 heures à l'étude du budget des dépenses et du budget supplémentaire des dépenses, après quoi les sommes ont été déclarées, approuvées et incluses dans un projet de loi d'affectation. Le 13 mai 2025, l'administratrice **Georgina Jackson** a donné la sanction royale à ce projet de loi ainsi qu'à 20 autres mesures législatives, ce qui fait passer à 24 le nombre de projets de loi ayant été adoptés au cours de la présente session.

Une motion émanant des députés qui reconnaît les efforts de défense des droits de la famille de **Logan Boulet**, dont les organes ont été donnés à six personnes après l'accident d'autobus des Broncos de Humboldt, a également été adoptée par l'Assemblée le 10 avril 2025. Elle a été proposée par un député du caucus du gouvernement et a reçu l'appui unanime des deux côtés de la Chambre.

Discours du budget et excuses d'une députée

Lors de son discours du budget le 25 mars 2025, la députée **Racquel Hilbert** a déclaré : « Nous n'avons

pas entendu l'opposition dénoncer le fait que leur chef fédéral soit considéré comme un terroriste en Inde, ni dénoncer les dommages collatéraux causés au commerce dans l'Ouest canadien. » La déclaration a commencé à attirer l'attention des médias plusieurs semaines plus tard et, le 9 avril 2025, la députée Hilbert a pris la parole avant les délibérations habituelles et s'est excusée d'avoir fait ce commentaire. Par conséquent, les membres de l'opposition ont commencé à demander à répétition que la députée Hilbert soit retirée du caucus du gouvernement et de ses fonctions au sein des comités pour ses commentaires envers la communauté sikhe. La députée Hilbert a été démise de plusieurs de ses fonctions, incluant celles de vice-présidente du caucus du gouvernement, du Conseil du Trésor, du conseil d'administration de Wanuskewin et du comité sur l'irrigation du caucus. Elle demeure membre du caucus du gouvernement et membre du Comité permanent des affaires intergouvernementales et de la justice.

Adoption rapide d'un projet de loi

Un fait notable de la séance du printemps est l'adoption rapide du projet de loi 601, *Loi sur le Mois du patrimoine sikh*, un projet de loi émanant des députés présenté le 1^{er} avril 2025 par le député **Bhajan Brar**. Le projet de loi proclame le mois d'avril de chaque année comme Mois du patrimoine sikh. Le projet de loi a franchi l'étape de la deuxième lecture le 17 avril 2025, a été immédiatement étudié en Comité plénier, puis lu pour la troisième fois et adopté le même jour.

Motion en cas d'urgence ou de besoin pressant

Le mercredi 30 avril 2025, l'opposition a obtenu l'autorisation de présenter une motion en vertu de l'article 61 – une motion en cas d'urgence ou de besoin pressant visant à interdire le recours aux médecins virtuels lors d'accouchements et d'urgences mettant la vie en danger. Un amendement gouvernemental a été proposé afin de retirer la majeure partie du libellé de la motion originale et, plutôt, de féliciter la Saskatchewan Health Authority pour l'accroissement de ses services de santé virtuels. Les députés ont débattu de la motion et de l'amendement, et le débat a été ajourné. Le lundi 5 mai, l'Assemblée a repris le débat sur la motion. L'amendement a été adopté par 32 voix contre 14 à l'issue d'un vote par appel nominal.

Votes par appel nominal sur les motions d'ajournement

Le 7 mai 2025, la cheffe de l'opposition **Carla Beck** a déposé un projet de loi émanant des députés, *The Referendum and Plebiscite (Keep Saskatchewan in Canada) Amendment Act*, qui vise à accroître le seuil de signatures

requis pour déclencher un plébiscite sur la sécession.

Les 12, 13 et 14 mai, un membre de l'opposition a demandé l'autorisation de présenter une motion pour envisager immédiatement la deuxième lecture du projet de loi, mais l'autorisation n'a pas été accordée. Chaque jour, le leader du gouvernement à la Chambre, **Tim McLeod**, a proposé l'ajournement de l'Assemblée avant que le projet de loi puisse être présenté. Par conséquent, chaque jour, un membre de l'opposition a demandé un vote par appel nominal sur la motion d'ajournement. Toutes ces motions ont été adoptées. Le 15 mai, dernier jour de séance, l'autorisation pour la deuxième lecture a de nouveau été refusée. L'Assemblée a ensuite ajourné la session sans que le projet de loi soit examiné davantage.

Motions de condoléances pour d'anciens députés et déclaration de condoléances du Président de l'Assemblée législative

Le 14 mai 2025, le Président de la Chambre a prononcé une déclaration de condoléances à la mémoire de **William Goodhand**, un ancien sergent d'armes et officier de l'Assemblée. De plus, le premier ministre **Scott Moe** a présenté des motions de condoléances en l'honneur de cinq anciens députés récemment décédés, auxquelles ont réagi des députés des deux côtés de la Chambre. L'Assemblée législative a ensuite adopté une motion d'envoi autorisant le Président à faire parvenir une copie du compte rendu officiel des hommages aux familles en deuil.

Forum des enseignants de la Saskatchewan sur la démocratie parlementaire

Du 5 au 9 avril 2025, le Président **Todd Goudy**, avec l'appui du Service de l'Assemblée législative, a accueilli 20 enseignants de partout dans la province à l'occasion du 23^e Forum des enseignants de la Saskatchewan sur la démocratie parlementaire. Ce programme de perfectionnement professionnel non partisan plonge les éducateurs dans le système parlementaire de la Saskatchewan, ce qui leur permet d'approfondir leurs connaissances grâce à l'observation directe et à une expérience pratique.

Les participants ont rencontré le Président de la Chambre, des ministres et des membres du caucus, y compris les chefs, les whips et les présidents, ainsi que des membres de la magistrature, les médias et la lieutenant-gouverneure. Ils ont également assisté à des séances d'information et ont participé à un parlement modèle animé par le Service de l'Assemblée législative.

Tamikani Nkhata
Adjointe à la procédure



Colombie-Britannique

Séance du printemps

L'Assemblée législative a clos la séance du printemps le 29 mai 2025. Une motion d'ajournement prolongé a été adoptée pour autoriser le Président à rappeler la Chambre au besoin. S'il y a urgence ou si une mesure de santé publique l'exige, la motion permet également de modifier le lieu et les modalités de la tenue des séances de la Chambre avec l'accord du Président et des leaders parlementaires de chaque caucus reconnu. L'Assemblée devrait reprendre ses travaux le 6 octobre 2025.

Le 12 mars 2025, l'Assemblée législative a adopté une motion visant à modifier les articles 2(1) et 3 du *Règlement*, qui fixent les heures de séance quotidiennes ordinaires, afin de prolonger les heures de séance jusqu'à 21 h les lundis, mardis et mercredis à compter du 31 mars. Les heures habituelles prescrites dans le *Règlement* stipulent que la Chambre s'ajourne à 18 h 30 les lundis et mardis, et à 19 h les mercredis. Selon la motion, l'ordonnance a expiré le 30 mai 2025.

De plus, le 12 mars 2025, l'Assemblée législative a adopté une motion permettant à certaines délibérations de la Chambre de se dérouler en deux sections simultanées – la section A et la section B – pour l'étude du budget des dépenses et des projets de loi en comité. Le 13 mars 2025, l'Assemblée législative a adopté une motion portant que la Chambre se forme en Comité des subsides et a commencé l'examen du budget des dépenses. Par la suite, le 30 avril 2025, l'Assemblée législative a annulé la motion du 12 mars et a adopté une nouvelle motion permettant à certaines délibérations de la Chambre de se dérouler en trois sections simultanées (sections A, B et C). Les trois sections étaient autorisées à examiner le budget des dépenses et les projets de loi en comité. Au total, 188 heures ont été consacrées à l'étude du budget des dépenses, comparativement à 179 heures l'année précédente.

Législation

Au cours de la séance, 14 projets de loi, dont deux projets de loi émanant des députés, ont reçu la sanction royale. Le programme législatif du gouvernement comprenait plusieurs projets de loi axés sur la réponse au climat économique actuel, y compris les droits de douane. Il comprenait notamment le projet de loi 7, *Economic Stabilization (Tariff Response) Act*, le projet de loi 8, *Carbon Tax Amendment Act, 2025*, le projet de loi 14, *Renewable Energy Projects (Streamlined Permitting) Act*, et le projet de loi 15, *Infrastructure Projects Act*.

Le projet de loi 7 permet au gouvernement de répondre aux mesures prises par des instances étrangères et de soutenir la coopération interprovinciale en réduisant les obstacles au commerce. Le projet de loi a fait l'objet de modifications considérables pour répondre aux préoccupations soulevées par l'opposition. Le projet de loi 8 élimine la taxe carbone pour les consommateurs en Colombie-Britannique en annulant toutes les augmentations de taux prévues et en fixant le taux de la taxe carbone à zéro dollar par tonne d'émissions.

Le projet de loi 14 simplifie le processus d'autorisation des projets d'énergie renouvelable tandis que le projet de loi 15 simplifie et soutient différents types de projets d'infrastructure; le gouvernement a désigné les deux projets de loi comme questions de confiance. Des membres de l'opposition ont soulevé des préoccupations concernant les deux projets de loi, notamment quant à l'équilibre à trouver entre la simplification des projets et le maintien des protections environnementales ainsi que le respect des droits autochtones. Comme il y a eu égalité des voix sur la motion de troisième lecture des deux projets de loi, le Président de la Chambre a dû exercer son vote prépondérant. Il a voté dans l'affirmative, notant que chaque projet de loi avait franchi les étapes précédentes de l'examen par la Chambre à la majorité des voix.

Pour compléter l'étude de six projets de loi, dont les projets de loi 7, 14 et 15, l'Assemblée législative a adopté une motion d'attribution de temps le 6 mai 2025, conformément à l'article 81.1(2) du *Règlement*, qui prévoit qu'un ministre peut proposer une motion visant à attribuer un nombre précis de jours ou d'heures à l'étude et à la disposition des délibérations à une ou plusieurs étapes d'un projet de loi d'intérêt public si une entente ne peut être conclue avec tous les partis. Ultimement, la motion d'attribution de temps a touché quatre des six projets de loi, car la Chambre avait terminé l'étude des autres avant les échéances prévues dans la motion.

Les deux projets de loi émanant des députés (projet de loi M 204, *Perinatal and Postnatal Mental Health Strategy Act*, et projet de loi M 202, *Eligibility to Hold Public Office*

Act) ont reçu la sanction royale. Ce sont les premiers projets de loi émanant des députés qui sont adoptés depuis l'entrée en vigueur des modifications au *Règlement* à l'automne 2024 concernant les affaires émanant des députés.

Décisions du Président

Le 31 mars 2025, le leader du gouvernement à la Chambre **Mike Farnworth** a présenté une requête en vertu de l'article 81 du *Règlement* afin que le projet de loi 8, *Carbon Tax Amendment Act, 2025*, puisse franchir toutes les étapes du débat législatif le même jour. L'article 81 du *Règlement* prévoit que, dans des cas urgents ou extraordinaires, un projet de loi peut franchir plusieurs étapes au cours d'une même journée. Le leader du gouvernement à la Chambre a aussi indiqué que, si le Président permettait au projet de loi de franchir toutes les étapes, il proposerait une motion pour permettre à la Chambre de siéger au-delà de l'heure normale fixée pour l'ajournement jusqu'à ce que toutes les questions sur les étapes restantes du projet de loi soient mises aux voix et décidées, et si le projet de loi est adopté, jusqu'à ce que le projet de loi soit présenté pour la sanction royale.

Dans sa décision, le Président **Raj Chouhan** a indiqué qu'une demande en vertu de l'article 81 du *Règlement* doit satisfaire à un critère à deux volets : premièrement, le projet de loi doit traiter d'une question urgente ou extraordinaire, et, deuxièmement, la portée du projet de loi doit être limitée. Constatant que la décision du gouvernement fédéral d'éliminer sa taxe sur le carbone pour les consommateurs a été prise après l'ajournement de l'Assemblée législative le 13 mars 2025, que le gouvernement provincial a présenté le projet de loi en question dès que possible au retour de l'Assemblée législative, et que la portée du projet de loi se limitait à l'abrogation de la taxe sur le carbone pour les consommateurs, le Président de l'Assemblée a conclu que le projet de loi et les circonstances répondaient aux deux volets de ce critère. Le Président de la Chambre a décidé que le projet de loi pouvait franchir toutes les étapes de l'étude le même jour. L'Assemblée législative a par la suite étudié et adopté une motion visant à siéger au-delà de l'heure fixée pour l'ajournement.

Le 7 avril 2025, **Peter Milobar**, député de Kamloops Centre, a soulevé une question de privilège concernant la capacité de l'opposition officielle à examiner efficacement le budget de 2025-2026 et le budget principal des dépenses, étant donné que le projet de loi 8, qui a reçu la sanction royale après la présentation du budget le 4 mars 2025, aurait une incidence sur les prévisions de recettes fiscales et de dépenses. Le Président a noté que le premier critère à considérer dans une question de privilège est de savoir si elle a été soulevée à la première occasion. Comme le projet de loi a été déposé le 31 mars 2025, le Président

de l'Assemblée législative a conclu que **Peter Milobar**, député, avait eu une occasion raisonnable de se réserver le droit de soulever la question plus tôt lors de la préparation de son mémoire complet. Puisque cela n'a pas été fait, le Président de la Chambre a jugé que le premier critère n'était pas rempli et qu'il n'y avait pas eu de violation de privilège jugée fondée de prime abord. Le Président a également fourni des directives à ce sujet en déclarant que, même si les prévisions budgétaires peuvent changer, il reconnaît que les décisions devant la Chambre et le Comité des subsides concernant le budget principal des dépenses n'ont pas changé et que les dépenses du gouvernement ne peuvent pas dépasser le total des crédits individuels sans autorisation législative supplémentaire. Il a ajouté qu'il s'attend à ce que le gouvernement s'acquitte de ses obligations statutaires de fournir des mises à jour régulières tout au long de l'exercice financier.

À la suite du vote sur la motion de troisième lecture du projet de loi 14, **Sheldon Clare**, député de Prince George-North Cariboo, a soulevé un rappel au *Règlement*, invoquant une possible contravention aux *Guidance for Members Participating in Proceedings of the Legislative Assembly Remotely* publiées par le Président en vertu de l'article 8(3)b) du *Règlement*. La préoccupation concernait un député qui a participé au vote à distance en utilisant un arrière-plan Zoom flou. Le Président de la Chambre a statué que cela n'enfreignait pas les directives, qui interdisent l'utilisation d'arrière-plans virtuels en raison de préoccupations relatives à l'obscurcissement de l'emplacement d'un député, précisant qu'un arrière-plan flou n'est pas la même chose qu'un arrière-plan virtuel qui place un député dans un emplacement artificiel et est donc permis. De plus, le Président de la Chambre a affirmé le vote comme l'une des responsabilités les plus importantes des députés; il s'est également dit prêt à discuter avec les leaders à la Chambre avant la séance de l'automne et à publier une version mise à jour des directives au besoin, afin de clarifier les attentes relatives à la participation à distance aux travaux parlementaires.

Déclarations de députés

Le 28 avril 2025, en réponse à la tragédie survenue lors du festival du Jour de Lapu-Lapu à Vancouver le 26 avril, le Président de la Chambre a ouvert la séance par une brève déclaration. L'Assemblée législative a observé un moment de silence avant de s'ajourner pour le reste de la journée.

Le lendemain, le premier ministre **David Eby** a fait une déclaration exprimant ses condoléances aux personnes en deuil, sa gratitude envers les premiers répondants et sa solidarité avec la communauté philippine de la Colombie-Britannique. Le chef de l'opposition officielle, **John Rustad**, a souligné l'importance du festival du Jour de Lapu-Lapu pour la communauté philippine et la nature tragique de

l'incident. Le chef du troisième parti, **Jeremy Valeriote**, a souligné l'importance de ne pas renforcer la stigmatisation entourant la maladie mentale. **Mable Elmore**, députée de Vancouver-Kensington, a souligné que les célébrations du Jour de Lapu-Lapu, qui mettent en valeur la force et la culture philippine, se déroulaient à quelques pas de son bureau de circonscription. Elle a décrit le choc et la colère ressentis par la communauté philippine et a exprimé sa gratitude pour le soutien de tous les ordres de gouvernement et des premiers répondants.

Le 5 mai 2025, **Christine Boyle**, ministre des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation, a prononcé un discours pour souligner la Journée nationale de sensibilisation aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, aussi connue sous le nom de Journée de la robe rouge. Elle a souligné l'incidence et l'étendue de la violence fondée sur le sexe qui touche les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, ainsi que les modifications apportées aux lois, aux politiques et aux pratiques et l'augmentation du financement visant à rendre les collectivités plus sûres. La leader parlementaire de l'opposition officielle, **Á'a:liya Warbus**, a reconnu l'artiste métisse **Jaime Black-Morsette**, créatrice de l'installation artistique des robes rouges qui a mené à l'utilisation de ce symbole, et a préconisé un soutien accru aux communautés autochtones pour lutter contre la violence fondée sur le sexe. Le leader parlementaire du troisième parti, **Rob Botterell**, a souligné 13 des 231 appels à la justice contenus dans le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, qui, selon lui, nécessitent une action immédiate et continue.

Activités des comités parlementaires

La séance du printemps était la première séance depuis l'entrée en vigueur, à l'automne 2024, des modifications au *Règlement* visant les affaires émanant des députés, qui comprenaient l'établissement du Comité permanent spécial des projets de loi d'intérêt privé et des projets de loi émanant des députés.

Durant la séance du printemps, le Comité permanent spécial des projets de loi d'intérêt privé et des projets de loi émanant des députés a présenté quatre rapports. Il a fait rapport du projet de loi M 202, *Eligibility to Hold Public Office Act*, sans amendement, et après le renvoi du projet de loi pour étude des amendements, il en a fait rapport avec amendement. Le Comité a fait rapport du projet de loi M 204, *Perinatal and Postnatal Mental Health Strategy Act*, avec amendement. Après que la promotrice du projet de loi M 205, *Mental Health Amendment Act*, 2025, ait avisé qu'elle demanderait le consentement de l'Assemblée pour retirer son projet de loi, le Comité a publié un rapport

recommandant que le projet de loi ne soit pas étudié davantage. Le rapport a subséquemment été adopté par la Chambre et le projet de loi a été retiré du *Feuilleton*.

Le 28 mai 2025, le Comité permanent des finances et des services gouvernementaux a publié son rapport *Review of Statutory Offices' Supplementary Funding Requests for 2025-26*, qui formulait des recommandations concernant le financement supplémentaire demandé par les titulaires de charge créée par une loi pour l'exercice 2025-2026.

Rétribution des députés

Le 28 mars 2025, le Comité de gestion de l'Assemblée législative a adopté une motion visant à suspendre l'application de l'augmentation statutaire de la rétribution de base des députés qui devait entrer en vigueur le 1^{er} avril 2025. Conformément à la *Members' Remuneration and Pensions Act*, la rétribution de base des députés est rajustée selon le pourcentage d'augmentation de l'indice des prix à la consommation de l'année précédente. Cette motion permet au personnel de retenir l'augmentation de la rétribution de base des députés jusqu'à ce qu'une modification officielle à la *Loi* soit présentée. Le projet de loi 10, *Attorney General Statutes Amendment Act, 2025*, qui est actuellement inscrit au *Feuilleton* pour la deuxième lecture, comprend une telle modification.

Changements à l'Assemblée législative

Le 1^{er} mai 2025, l'Assemblée législative a adopté des motions visant à nommer des hauts fonctionnaires permanents de l'Assemblée législative, conformément à l'article 39(1) de la *Loi constitutionnelle* provinciale (R.S.B.C. 1996, c.66). **Seunghee Suzie Seo** a été nommée haute fonctionnaire permanente à titre de légiste et conseillère parlementaire. **Artour Sogomonian**, qui avait auparavant occupé le poste de greffier adjoint aux Services parlementaires, a été nommé haut fonctionnaire permanent au nouveau poste de greffier adjoint de l'Assemblée législative.

Hanna Kim

Attachée de recherche de comité

Mary Heeg

Analyste de recherche pour les comités



Territoires du Nord-Ouest

La première session de la 20^e législature a repris le 21 mai et s'est terminée le 29 mai 2025. Durant cette séance, l'Assemblée a examiné le budget supplémentaire des dépenses en capital et de fonctionnement et a adopté les projets de loi sur les crédits supplémentaires connexes, entre autres travaux.

Législation

Le Comité permanent des opérations gouvernementales a signalé à la Chambre qu'il avait terminé l'étude du projet de loi 17, *Loi modifiant les lois concernant les affaires municipales et communautaires*, et du projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur les sociétés en nom collectif et les raisons sociales*, et que ces projets de loi étaient prêts à être examinés de manière plus approfondie par le Comité plénier. Au cours de cette séance, quatre nouveaux projets de loi ont été présentés, ont reçu une première et une deuxième lecture et ont été renvoyés à des comités permanents pour examen :

- Le projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique*, est un projet de loi émanant des députés présenté par Shauna Morgan, députée de Yellowknife Nord, qui permettrait de mettre en place un processus d'autorisation et de désautorisation d'une unité de négociation distincte pour les infirmières syndiquées du secteur public des Territoires du Nord-Ouest inscrites auprès du Collège et de l'Association des infirmières et infirmiers des Territoires du NordOuest et du Nunavut. Actuellement, la *Loi sur la fonction publique* établit des unités de négociation pour les enseignants, les employés de la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest et tous les autres employés du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le projet de loi 26 vise à ajouter le personnel infirmier à la liste des unités de négociation distinctes. Le projet de loi 26 a franchi l'étape de la deuxième lecture le 26 mai 2025.
- Le projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur les mesures de protection contre la violence familiale*, modifie la loi actuelle afin d'améliorer l'accès aux ordonnances

de protection d'urgence et de lutter contre le harcèlement physique et en ligne. Ce projet de loi élargit la définition des membres de la famille qui peuvent demander une protection en vertu de la *Loi*, ajoute le harcèlement criminel à la liste des actes qui constituent de la violence familiale et établira un nouveau recours civil lié au harcèlement criminel pour les victimes de violence familiale. Il a franchi l'étape de la deuxième lecture le 28 mai 2025.

- Le projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants*, propose une modification à la *Loi* actuelle : l'annexe est modifiée par l'augmentation du Fonds de prêts aux étudiants, aussi appelé Limite de prêts renouvelables, de 45 à 55 M\$. Cette modification est proposée afin de permettre une augmentation de 10 M\$ au montant cumulatif maximal qui peut être prêté à l'ensemble des étudiants. Le projet de loi 28 a franchi l'étape de la deuxième lecture le 29 mai 2025.
- Le projet de loi 29, *Loi corrective sur l'indemnisation des premiers répondants*, un projet de loi émanant des députés présenté par **Kieron Testart**, député de Range Lake, modifierait la *Loi sur les accidents du travail* afin d'élargir la couverture présumptive actuelle relative aux accidents du travail, qui couvre actuellement 14 types de cancer et les arrêts cardiaques dans les 24 heures suivant une intervention d'urgence, à une couverture présumptive de tous les cancers et de toutes maladies cardiaques pour les pompiers. Le projet de loi offrirait également une nouvelle couverture présumptive pour le trouble de stress post-traumatique (TSPT) à tous les premiers répondants. Il a franchi l'étape de la deuxième lecture le 29 mai 2025.

Motions

Lors de la séance de mai 2025, sept motions formelles ont été déposées à la Chambre, qui ont toutes été adoptées. Deux motions provenaient du Conseil de gestion et portaient sur l'établissement de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales et la nomination d'un député au Comité décisionnel sur les droits de la personne. Deux motions provenaient du caucus et portaient sur une recommandation supplémentaire du commissaire à l'intégrité concernant les coûts de la plainte contre le député de Tu Nedhé-Wiilideh, et la prolongation de l'ajournement de la Chambre jusqu'au 16 octobre 2025. Les autres motions provenaient de députés ordinaires et portaient sur le recrutement, le maintien en poste et la rémunération des travailleurs de la santé, la rémunération du personnel essentiel du centre de soins de longue durée AVENS relativement à l'évacuation causée par les feux de forêt de 2023, et le renvoi du Code de conduite des députés au Comité permanent de la procédure et des priviléges.

Sanction

Le 29 mai 2025, soit le dernier jour de la séance, le commissaire des Territoires du Nord-Ouest, **Gerald Kisoun**, a sanctionné les projets de loi suivants :

- Le projet de loi 17, *Loi modifiant les lois concernant les affaires municipales et communautaires*.
- Le projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur les sociétés en nom collectif et les raisons sociales*.
- Le projet de loi 30, *Loi n° 1 de 2025-2026 sur les crédits supplémentaires (dépenses de fonctionnement et pouvoir d'emprunt)*.
- Le projet de loi 31, *Loi n° 1 de 2025-2026 sur les crédits supplémentaires (dépenses d'infrastructure)*.

La Chambre a ajourné ses travaux jusqu'au 16 octobre 2025 à 13 h 30.

Michael Ball

Gestionnaire, Services de la Chambre et Journaux



Terre-Neuve-et-Labrador

Séance du printemps 2025

Après une période d'ajournement, la séance du printemps a repris le 9 avril pour le dépôt du discours du budget, amorçant ainsi le processus budgétaire annuel.

Les comités permanents des services gouvernementaux, des ressources et des services sociaux ont procédé à l'examen du budget des dépenses déposé le jour du budget. Les rapports de concurrence de chaque comité ont été présentés à la Chambre le 12 mai, puis débattus et adoptés le jour même.

Une modification et une sous-modification à la motion budgétaire ont été proposées, mais n'ont pas été adoptées. La motion budgétaire et les principaux crédits ont été adoptés le 14 mai.

La Chambre a adopté neuf autres projets de loi durant la séance du printemps. La séance a été levée le 22 mai jusqu'à nouvelle convocation du président.

Cérémonie d'assermentation du 15^e premier ministre de la province

Le 25 février 2025, **Andrew Furey**, 14^e premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, a annoncé qu'il démissionnerait de son poste de chef du Parti libéral lorsque le parti aura choisi un nouveau chef, mais qu'il demeurerait député de Humber-Gros Morne.

Deux députés, soit **John Hogan** (Windsor Lake) et **John Abbott** (St. John's East – Quidi Vidi), étaient en lice pour la direction du parti. Les deux ont occupé des postes au Conseil des ministres, et M. Hogan était le leader du gouvernement à la Chambre, mais chacun s'est retiré de ses fonctions ministérielles et autres responsabilités pour n'agir qu'à titre de député pendant la course à la chefferie.

M. Hogan a été annoncé comme nouveau chef du Parti libéral de Terre-Neuve-et-Labrador le 3 mai et a été assermenté comme 15^e premier ministre de la province le 9 mai.

Il y a également eu une cérémonie d'assermentation du Conseil des ministres ce jour-là, au cours de laquelle plusieurs ministres actuels ont changé de portefeuille et deux nouveaux ministres ont été présentés au Conseil des ministres.

Démissions de députés

Le 1^{er} mai, **Andrew Parsons**, député de Burgeo-LaPoile, a démissionné. Au moment de sa démission, il occupait les postes de ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de la Technologie et de procureur général. M. Parsons a été élu pour la première fois le 11 octobre 2011 dans la 47^e Assemblée générale et a occupé divers postes au sein de l'opposition officielle et du gouvernement. Durant son mandat, il a également été ministre de la Justice et de la Sécurité publique, et leader du gouvernement à la Chambre.

Le 3 juillet, M. Furey, député de Humber-Gros Morne, a démissionné. M. Furey a exercé les fonctions de 14^e premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador de 2020 à mai 2025.

Nomination de la greffière de la Chambre d'assemblée

Suite à une résolution adoptée par la Chambre le 15 mai, **Kim Hawley George** a été nommée greffière permanente de la Chambre d'assemblée en vertu de l'article 7 de la *House of Assembly, Accountability, Integrity and Administration Act*.

M^{me} Hawley George avait été nommée à titre intérimaire en août 2023 et occupait ce poste depuis. Elle

a auparavant occupé le poste de greffière législative et conseillère parlementaire de la Chambre d'assemblée de 2017 à 2023 et a simultanément rempli les fonctions de greffière adjointe de 2020 à 2023. Avant de se joindre à l'Assemblée législative, M^{me} Hawley George a été première conseillère législative et sous-ministre adjointe des Services juridiques et du Bureau des conseillers législatifs au ministère de la Justice et de la Sécurité publique.

L'Assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador et l'ensemble du Bureau de l'Assemblée offrent leurs félicitations à M^{me} Hawley George pour cette nomination; nous savons qu'elle continuera de servir cette Assemblée législative et la population de Terre-Neuve-et-Labrador avec compétence, professionnalisme et intégrité et qu'elle exercera une gérance fidèle.

Renouvellement du mandat du représentant des citoyens

Bradley Moss a été reconduit dans ses fonctions de représentant des citoyens de Terre-Neuve-et-Labrador par une résolution de la Chambre d'assemblée lui accordant un second mandat de six ans le 22 mai 2025. Il avait été nommé pour son premier mandat de six ans le 1^{er} mai 2019.

Règlement des demandes en contestation d'élection

Le 11 juin, **Travis Wooley**, directeur général des élections (DGE), a avisé qu'une résolution a été conclue entre toutes les parties concernées par les demandes en contestation d'élection de l'élection générale de 2021. Un communiqué conjoint a été publié par toutes les parties à la procédure à cette date et est disponible ici : <https://www.gov.nl.ca/releases/2025/elections/0611n05/> [EN ANGLAIS].

La vérificatrice générale présente son rapport sur la vérification des foyers de soins personnels au Comité des comptes publics

La vérificatrice générale, **Denise Hanrahan**, a présenté un rapport de vérification de rendement au Comité des comptes publics le 1^{er} avril sur des questions relatives aux foyers de soins personnels de la province. La vérification a été entreprise à la demande du Comité en décembre 2023 conformément à l'article 22 de la *Auditor General Act, 2021*, à la suite de préoccupations selon lesquelles des recommandations antérieures de la vérificatrice générale concernant les foyers de soins personnels n'avaient toujours pas été mises en œuvre à ce moment-là.

Le Comité des comptes publics a tenu une audience publique sur ces questions le 20 mai avec des représentants du ministère de la Santé et des Services communautaires de Terre-Neuve-et-Labrador.

La demande du Comité des comptes publics à la vérificatrice générale comprenait également une vérification des questions relatives aux établissements de soins de longue durée dans la province, qui est en cours.

Bobbi Russell
Greffière principale des Comités



Manitoba

2^e session de la 43^e législature

La deuxième session de la 43^e législature a repris le 5 mars 2025 et s'est officiellement ajournée pour l'être le 2 juin 2025. Le terme « officiellement » est intentionnel, car de nombreux projets de loi n'ont pas reçu l'accord et la troisième lecture ce jour-là avant bien après minuit, mais ils sont quand même considérés comme les ayant obtenus le 2 juin. La cérémonie de la sanction royale a en fait eu lieu à 7 h 55 le 3 juin, puisque l'Assemblée a siégé toute la nuit et n'a pas levé la séance avant 8 h 12. Il y a eu de multiples votes enregistrés sur bon nombre des 43 projets de loi du gouvernement qui ont reçu la sanction royale ce jour-là, les cloches de la division sonnant pendant une heure chacune.

La séance était techniquement la deuxième plus longue de l'histoire moderne de l'Assemblée. Voici la liste des cinq séances prolongées les plus longues depuis le début de la 35^e législature (1990-1991) :

- 8 et 9 août 2002 (3^e session, 37^e législature) : de 8 h 30 le 8 août jusqu'à 6 h 57 le 9 août (22 heures, 27 minutes).
- 2 et 3 juin 2025 (2^e session, 43^e législature) : de 13 h 30 le 2 juin jusqu'à 8 h 12 le 3 juin (18 heures, 42 minutes).
- 17 et 18 août 2000 (1^{re} session, 37^e législature) : de 10 h le 17 août jusqu'à 4 h 37 le 18 août (18 heures, 37 minutes).

- 9 et 10 novembre 2017 (2^e session, 41^e législature) : de 10 h le 9 novembre jusqu'à 4 h 14 le 10 novembre (18 heures, 14 minutes).
- 5 et 6 novembre 2020 (3^e session, 42^e législature) : de 10 h le 5 novembre jusqu'à 3 h 50 le 6 novembre (17 heures, 50 minutes).

La Chambre devrait reprendre ses travaux le 1^{er} octobre 2025. La période de travaux à venir promet d'être extrêmement chargée, en particulier pour les comités, étant donné que le processus d'examen des prévisions budgétaires au sein du Comité des subsides doit encore être achevé et que l'opposition officielle a désigné les cinq projets de loi suivants pour un examen différé à l'automne :

Le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis*, modifie des dispositions législatives antérieures afin de permettre la prise de règlements interdisant la délivrance de licences de service de boissons alcoolisées pour certaines catégories de locaux dans une zone déterminée. Cette modification ne s'applique pas aux licences de service de boissons alcoolisées délivrées avant son entrée en vigueur.

Le projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation*, stipule que : « Le propriétaire d'un bâtiment qui bénéficie d'un financement en vue de la construction de logements sociaux se voit interdire de le vendre ou de le démolir, ou d'en faire un usage différent, sans le consentement de la Société. Ce consentement peut être assorti de conditions. La Société doit déposer une notification d'opposition auprès du bureau des titres fonciers approprié pour refléter cette interdiction. Cette notification n'empêche pas la vente du bâtiment par une institution financière dans le cadre d'une vente hypothécaire ou d'une forclusion. L'interdiction et la notification d'opposition s'appliquent tant aux propriétaires actuels qui sont parties à un nouvel accord ou à un accord existant qu'aux propriétaires subséquents du bâtiment. Les propriétaires ne peuvent poursuivre la Société ou le gouvernement en cas de perte découlant de l'édition de cette interdiction. »

Le projet de loi 23, *Loi visant à défendre l'expression sur des questions d'intérêt public*, permet à un défendeur dans une procédure judiciaire de présenter une requête en irrecevabilité au motif que la procédure découle d'une communication faite par le défendeur sur une question d'intérêt public. Les parties à l'instance, ou à toute instance devant un tribunal administratif qui porte sur la même question d'intérêt public, ne peuvent prendre d'autres mesures dans le cadre de l'instance tant qu'il n'a pas été statué sur la motion en rejet.

Le projet de loi 30, *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections et la Loi électorale* modifie la *Loi électorale* comme suit :

- la durée du mandat du prochain directeur général des élections est de 10 ans; son mandat est renouvelable et peut être prolongé pour une période maximale de 12 mois si la tenue d'élections générales rend cette mesure nécessaire;
- dans le but de mettre à jour le registre des électeurs, le directeur général des élections peut conclure un accord avec toute personne ou entité qu'il estime être une source de renseignements fiable;
- le vote par anticipation au bureau d'un directeur du scrutin se déroulera aussi les dimanche et lundi précédent le jour de l'élection;
- il est possible de voter au bureau de tout directeur du scrutin dans la province le jour de l'élection;
- de nouvelles infractions sont prévues relativement à la publication de fausses déclarations et à l'usurpation d'identité et un mécanisme de peines administratives est créé afin d'assurer le respect de ces nouvelles dispositions;
- la peine maximale pour des infractions graves est augmentée. De plus, à partir de l'année scolaire 2025-2026, l'âge de la scolarité obligatoire sera abaissé de sept à six ans. L'âge à partir duquel un enfant a le droit d'aller à l'école sera abaissé de six à cinq ans.

Le projet de loi 40, *Loi sur les activités scolaires soulignant notamment l'« Ô CANADA » et la reconnaissance des territoires et des traités (modification de la Loi sur l'administration scolaire et de la Loi sur les écoles publiques)*, dissout le Conseil consultatif et ses règlements en vertu de la *Loi sur l'administration scolaire* et modifie la *Loi sur les écoles publiques* comme suit :

- pour exiger que les commissions scolaires élaborent et mettent en œuvre des lignes directrices écrites sur la reconnaissance des territoires et la reconnaissance des traités;
- pour supprimer des dispositions portant sur les exercices religieux que les tribunaux ont déclarés inconstitutionnels en 1992;
- pour inclure dans la *Loi* plutôt que dans les règlements l'obligation de faire chanter l'« Ô Canada » et de tenir des activités soulignant la citoyenneté;
- pour exiger que les écoles tiennent des activités soulignant le Jour du Souvenir chaque année un jour d'école qui tombe pendant la période du 4 au 10 novembre.

8 mai – Une date historique

Deux événements importants se sont produits à l'Assemblée le 8 mai 2025; l'un est entré dans l'histoire et l'autre l'a commémoré.

Interprétation simultanée d'une langue autochtone

Le 8 mai, le premier ministre **Wab Kinew** a prononcé une déclaration ministérielle en langue crie au sujet de la Journée de l'ourson Spirit Bear (principe de Jordan). Avant la déclaration, le Président **Tom Lindsay** a noté que cette déclaration marquait « la première fois en 154 ans d'histoire de cette Assemblée que nous allons offrir une interprétation simultanée en direct d'une langue autochtone aux députés en Chambre et à ceux qui participent virtuellement à nos délibérations. À titre de Président de l'Assemblée, je crois qu'il s'agit d'une étape importante pour concrétiser l'engagement de l'Assemblée pour la réconciliation. »

Hommage aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale

Le 8 mai également, le député **David Pankratz** a fait une déclaration soulignant le 80^e anniversaire du jour de la Victoire en Europe et a également rendu hommage à trois anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale qui ont reçu un accès spécial au parquet de la Chambre. Avant les déclarations, le Président Lindsay a demandé et reçu la permission de la Chambre de permettre aux trois anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale **Len Van Roon**, **Bob Watkins** et **Percy Rosamond** de s'asseoir à la barre de la Chambre pour entendre les déclarations des députés. Par la suite, la permission de répondre a également été accordée au chef de l'opposition officielle **Obby Khan** et à la députée libérale indépendante **Cindy Lamoureux**. La Chambre a alors été suspendue pour que tous les députés puissent féliciter personnellement les anciens combattants.

Jour du Manitoba

Le 12 mai 2025, le Président Lindsay a fait une déclaration soulignant le Jour du Manitoba, et les extraits suivants ont été tirés de sa déclaration :

Aujourd'hui, lundi 12 mai 2025, marque le 155^e anniversaire du jour où la Loi sur le Manitoba a reçu la sanction royale au Parlement canadien. Cette loi a créé la province du Manitoba et, par conséquent, le 12 mai a été désigné comme Jour du Manitoba.

En l'honneur de cette occasion, les députés remarqueront quelques précieux artefacts exposés sur le Bureau du greffier aujourd'hui :

- *le coussin Étoile et le chemin de cérémonie perlé de la masse, offerts par l'Assemblée des chefs du Manitoba en 2010;*
- *une ceinture fléchée métisse, offerte en 2023 par la Fédération métisse du Manitoba;*

- une sculpture d'ours polaire en stéatite, offerte par l'Assemblée législative du Nunavut en 2023.

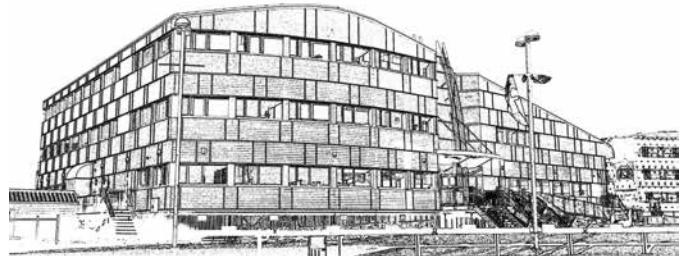
Ces artéfacts sont exposés à la Chambre aujourd'hui en reconnaissance et hommage aux peuples autochtones du Manitoba alors que nous célébrons cette journée. Ils servent de rappel que cette Chambre et notre édifice législatif se trouvent sur les terres traditionnelles des peuples autochtones, comme nous le soulignons chaque jour dans notre reconnaissance territoriale.

Outre ces artéfacts, comme nous le faisons depuis de nombreuses années maintenant lors du défilé du Président, notre sergent d'armes a porté notre masse originale du Manitoba. Cette masse a fait sa première apparition officielle le 15 mars 1871, lors de la première journée de la première session de la première législature du Manitoba, tenue dans la demeure d'A.G.B. Bannatyne dans la colonie de la rivière Rouge. La maison Bannatyne a été détruite par un incendie en décembre 1873, mais heureusement, la masse a été épargnée. Après 13 ans de service, la masse originale a été retirée en 1884, et notre masse actuelle a fait ses débuts. La masse originale est exposée en permanence à l'extérieur du bureau du Président; elle sort de sa retraite chaque année pour marquer ce jour et d'autres événements spéciaux.

Cet artéfact historique se trouve sur le Bureau du greffier aujourd'hui pour rappeler notre passé, mais aussi pour rappeler à tous les députés que nous faisons partie d'un groupe très privilégié de citoyens manitobains. Depuis que cette masse a été déposée pour la première fois sur le Bureau du greffier en 1871, seulement 882 Manitobains – incluant chacun de nous – ont siégé comme députés à cette Assemblée, dans cette salle et celles qui l'ont précédée.

Alors que nous commémorons cet événement, il convient de rappeler que notre démocratie est un ouvrage fragile en cours de construction qui a besoin d'être protégé, et cela n'a jamais été aussi évident qu'en 2025. En l'honneur du Jour du Manitoba et avec cette riche histoire à l'esprit, j'encourage tous les députés à réfléchir à notre responsabilité commune de servir les Manitobains avec honneur, respect et révérence. J'encourage chacun d'entre nous à se rappeler que notre travail en cet endroit s'inscrit dans une très longue tradition de service à la population du Manitoba, et nous devrions y penser chaque fois que nous prenons la parole à cette Chambre.

Greg Recksiedler
Agent de recherche/aide-greffie



Nunavut

Délibérations de la Chambre

La séance de l'hiver 2025 de la 2^e session de la 6^e législature a été convoquée le 20 février 2025 et s'est terminée le 11 mars 2025. Les travaux du Comité plénier pendant la séance de l'hiver 2025 ont essentiellement porté sur l'examen du budget principal des dépenses proposé par le gouvernement du Nunavut pour l'exercice 2025-2026.

Dix projets de loi ont été sanctionnés au cours de la séance de l'hiver 2025 :

- Projet de loi 43, *Loi modifiant la Loi sur la société de crédit commercial du Nunavut*.
- Projet de loi 50, *Loi de la taxe sur le combustible*.
- Projet de loi 63, *Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des députés à l'Assemblée législative et la Loi sur les allocations supplémentaires de retraite*.
- Projet de loi 64, *Loi sur le soutien aux étudiants postsecondaires*.
- Projet de loi 67, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu*.
- Projet de loi 68, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*.
- Projet de loi 69, *Loi faisant suite à la réorganisation gouvernementale de 2025*.
- Projet de loi 70, *Loi de crédits pour 2025-2026 (fonctionnement et entretien)*.
- Projet de loi 71, *Loi n° 2 de 2024-2025 sur les crédits supplémentaires (fonctionnement et entretien)*.
- Projet de loi 72, *Loi n° 1 de 2025-2026 sur les crédits supplémentaires (immobilisation)*.

La séance du printemps 2025 de la 2^e session de la 6^e législature a été convoquée le 22 mai 2025 et s'est terminée le 3 juin 2025.

Cinq projets de loi ont été sanctionnés au cours de la séance du printemps 2025 :

- Projet de loi 66, *Loi sur l'apprentissage et la garde des enfants*.
- Projet de loi 74, *Loi sur les professions pharmaceutiques*.
- Projet de loi 75, *Loi modifiant la Loi sur la législation et*

d'autres lois relatives à la Gazette du Nunavut.

- Projet de loi 77, *Loi corrective.*
- Projet de loi 80, *Loi n° 2 de 2025-2026 sur les crédits supplémentaires (immobilisation).*

Greffier par intérim

Durant la séance du printemps 2025, le Bureau du Nunavut a bénéficié du précieux soutien du gestionnaire des Services de la Chambre et Journaux des Territoires du Nord-Ouest, **Michael Ball**.

Audiences de comité

Les 24 et 25 avril 2025, le Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics a tenu une audience télévisée sur le rapport annuel de 2023-2024 du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Nunavut, **Graham Steele**.

Les 28 et 29 avril 2025, le Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics a tenu une audience télévisée sur le rapport annuel de 2023-2024 de la représentante des enfants et des jeunes du Nunavut, **Jane Bates**.

Les 29 et 30 avril 2025, le Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics a tenu une audience télévisée sur le *Rapport de la vérificatrice générale du Canada à l'Assemblée législative du Nunavut : Suivi 2025 sur les services à l'enfance et à la famille au Nunavut*. Le sous-vérificateur général du Canada **Andrew Hayes** et des fonctionnaires du Bureau du vérificateur général du Canada ont comparu à l'audience.

Le 1^{er} mai 2025, le Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics a tenu une audience télévisée sur les comptes publics du territoire pour l'exercice 2023-2024. La vérificatrice générale du Canada **Karen Hogan** et des fonctionnaires du Bureau du vérificateur général du Canada ont comparu comme témoins à l'audience.

De nombreux représentants du gouvernement du Nunavut ont également comparu comme témoins à ces audiences, lesquelles étaient présidées par le président du Comité permanent et député d'Iqaluit-Tasiluk, **George Hickes**. M. Hickes a par la suite présenté les rapports du Comité permanent sur les audiences à la Chambre durant la séance du printemps 2025.

Décès d'anciens députés

Le 31 mars 2025, le Président **Tony Akoak** a publié une déclaration concernant le décès de **Kane Tologanak**, qui représentait la circonscription d'Arctic Centre à

l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest avant la division en 1999. Le drapeau communautaire de Cambridge Bay a été mis en berne à l'Assemblée législative en son honneur.

Le 17 avril 2025, le Président Akoak a publié une déclaration concernant le décès de **Steve Mapsalak**, qui a représenté les circonscriptions d'Akulliq et d'Aivilik durant les 2^e et 4^e législatures. Les drapeaux communautaires de Naujaat et de Coral Harbour ont été mis en berne à l'Assemblée législative en son honneur.

Durant la séance de l'Assemblée législative du 2 juin 2025, le Président Akoak a annoncé le décès de **Red Pedersen**, qui représentait la circonscription de Kitikmeot Ouest à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest avant la division en 1999. Il était membre de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du Nunavut. Le drapeau communautaire de Kugluktuk a été mis en berne à l'Assemblée législative en son honneur.

Alex Baldwin

Bureau de l'Assemblée législative du Nunavut



Ontario

Élection de la Présidente et nomination des présidents de session

La lieutenant-gouverneure de l'Ontario a convoqué la première session de la 44^e législature le 14 avril 2025. Le greffier Trevor Day a présidé l'élection de la Présidente de la Chambre où deux députés ont été mis en candidature : la députée **Donna Skelly** de Flamborough-Glanbrook et la députée **Jennifer French** d'Oshawa. Après un tour de scrutin, la députée Skelly a été élue et a accédé à la présidence en tant que première femme Présidente de l'Assemblée législative de l'Ontario. La Présidente Skelly a été élue comme députée en 2018 et a été Vice-présidente de l'Assemblée législative durant la 43^e législature.

Par ordre de la Chambre du 16 avril 2025, les présidents de session suivants de la Chambre ont été nommés :

- **Effie Triantafilopoulos**, députée d’Oakville-Nord-Burlington, a été nommée Vice-présidente de la Chambre et présidente du Comité plénier.
- **Jennifer French**, députée d’Oshawa, a été nommée première vice-présidente du Comité plénier.
- **Ric Bresee**, député de Hastings-Lennox and Addington, a été nommé deuxième vice-président du Comité plénier.
- **Andrea Hazell**, députée de Scarborough-Guildwood, a été nommée troisième vice-présidente du Comité plénier.

Discours du Trône

Le 15 avril 2025, la lieutenant-gouverneure **Edith Dumont** a ouvert la première session de la 44^e législature par son discours du Trône. Ceci a marqué le premier discours du Trône de Son Honneur depuis son installation en novembre 2023.

Question de privilège

Le 29 avril 2025, la ministre de l’Infrastructure **Kinga Surma** a soulevé une question de privilège concernant un échange, lors de la période des questions, avec le chef du troisième parti, le député **John Fraser**, au sujet de la responsabilité gouvernementale. La ministre Surma a indiqué qu’elle estimait que M. Fraser avait délibérément induit la Chambre en erreur dans sa série de questions, en dénaturant les conclusions de la vérificatrice générale et du commissaire à l’intégrité.

Le 5 mai 2025, la Présidente a statué qu’elle n’avait pas trouvé de preuve d’un outrage jugé fondé de prime abord et aucune confirmation tangible que le député avait induit ou tenté d’induire la Chambre en erreur; elle a plutôt estimé qu’il s’agissait d’un cas de désaccord entre les députés. Comme il s’agissait de la première question de privilège soulevée au cours de la 44^e législature, la Présidente Skelly a profité de l’occasion pour fournir à tous les députés une explication générale des priviléges et de l’outrage au Parlement dans le cadre de sa décision sur la question.

Lois dignes de mention

Loi d’exécution du budget

Le ministre des Finances a déposé la loi d’exécution du budget le 15 mai 2025, après le discours du budget. La date du budget de cette année est tombée après la date limite du 31 mars 2025 prévue par la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*.

Toutefois, dans le cadre de cette même loi, une exception est permise lorsqu’une élection générale a lieu au cours de cet exercice.

Rétribution et régime de retraite des députés

Le projet de loi 34, Loi de 2025 sur la rétribution et le régime de retraite des députés, a été déposé le 29 mai 2025. Ce projet de loi prévoit l’accès à une rétribution pour les députés élus ainsi que des augmentations du salaire des députés, lequel était gelé depuis 2009. Avec le consentement unanime de la Chambre, les arrêtés de deuxième et de troisième lecture du projet de loi ont été immédiatement appelés, et les questions ont été mises aux voix sans débat. Le projet de loi a été adopté en deuxième et troisième lectures, et la sanction royale a été accordée plus tard le même jour.

Comités

Composition des comités

Par ordre de la Chambre le 17 avril 2025, la composition du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a été désignée, et le calendrier régulier des réunions des huit comités permanents a été établi.

Lors de sa réunion du 29 avril 2025, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a établi la composition des sept autres comités permanents conformément au pouvoir que lui confère l’alinéa 109.1a) du *Règlement*. Les recommandations du Comité concernant la composition des comités ont été rapportées à la Chambre plus tard le même jour et ont été réputées adoptées. C’est la première fois que ce comité exerce son pouvoir de nommer les membres des comités au début d’une nouvelle législature depuis l’adoption de ce nouveau *Règlement* en avril 2024.

Premier et second vice-présidents

Le Parti libéral de l’Ontario a retrouvé son statut de parti reconnu après avoir remporté 14 sièges lors des dernières élections générales. Comme l’Assemblée compte désormais trois partis reconnus, conformément à l’alinéa 119e) du *Règlement*, chaque comité permanent doit avoir deux vice-présidents. À la suite de l’élection d’un président, chacun des comités permanents a nommé un premier et un second vice-président conformément aux paramètres relatifs à l’affiliation politique prévus par le *Règlement*.

Projet de loi 5

Le Comité permanent de l’intérieur a examiné le projet de loi 5, Loi de 2025 pour protéger l’Ontario en libérant

son économie. Ce projet de loi a soulevé d'importantes critiques de la part des partis d'opposition et un vif intérêt auprès du public. Lors des audiences publiques du Comité sur le projet de loi, un grand nombre de personnes sont venues assister aux délibérations en personne, et près de 500 mémoires ont été présentés au Comité. De nombreux dirigeants, membres des communautés et organisations autochtones ont comparu devant le Comité et ont exprimé leur opposition au projet de loi.

Langue autochtone parlée lors des audiences publiques du Comité

Sol Mamakwa, député de Kiiwetinoong, a parlé et a posé des questions aux témoins en anishininiimowin (oji-cri en français) lors des audiences publiques du Comité sur le projet de loi 5, avec interprétation simultanée offerte en anglais et en français. Les témoins qui ont parlé en oji-cri ont également pu présenter leur témoignage et répondre aux questions avec l'appui des services d'interprétation. Ceci marque la première fois que l'interprétation d'une langue autochtone est offerte durant une séance de comité depuis la modification de l'alinéa 24a) du *Règlement* en avril 2024, qui permet aux députés de s'exprimer dans une langue autochtone parlée au Canada.

Obstruction systématique lors de l'étude article par article

Lors de l'étude article par article du projet de loi le 28 mai 2025, l'opposition officielle et les députés du troisième parti ont retardé le déroulement de la séance en utilisant diverses méthodes procédurales, notamment des demandes de pauses de 20 minutes lors des votes (un pouvoir prévu par l'alinéa 131a) du *Règlement*) et de longs débats sur les amendements. L'obstruction systématique s'est poursuivie jusqu'à minuit, heure à laquelle la présidente a été tenue de lever la séance.

Comme le Comité n'avait pas terminé l'étude article par article, le 29 mai 2025, le gouvernement a déposé un avis de motion d'attribution de temps pour les délibérations restantes du Comité et de la Chambre sur le projet de loi 5. Cette motion a été adoptée par la Chambre le 3 juin 2025. L'ordre d'attribution de temps a établi des paramètres stricts pour la poursuite de l'étude article par article du projet de loi par le Comité. Cela comprenait une nouvelle échéance pour le dépôt d'amendements au projet de loi, qui devait coïncider avec l'adoption de la motion d'attribution de temps. La motion prévoyait également que le Comité siège de 13 h à minuit le 3 juin 2025, que tous les amendements déposés qui n'avaient pas encore été proposés soient réputés proposés et que la présidente mette aux voix

toute question nécessaire pour disposer de tous les articles restants du projet de loi et de tout amendement s'y rapportant sans débat.

Avant l'échéance fixée par la motion d'attribution de temps, un membre du comité représentant le troisième parti a déposé 4 000 amendements au projet de loi. Lors de la réunion d'étude article par article prévue le 3 juin, les députés du troisième parti ont demandé des votes enregistrés sur chaque amendement et article du projet de loi. Le Comité s'est de nouveau réuni jusqu'à minuit et a étudié les motions jusqu'au numéro 1 225 de son paquet de plus de 4 000 amendements avant de lever la séance.

Le 4 juin 2025, conformément à l'ordre de la Chambre, le projet de loi a été réputé rapporté à la Chambre avec certains amendements. Le projet de loi a franchi l'étape de la troisième lecture le même jour. Des protestations ont éclaté dans les tribunes publiques et, après la fin du vote en troisième lecture, la Présidente de la Chambre a suspendu la séance pendant cinq minutes pour cause de grave désordre.

Études des comités

Au moment de la dissolution de la 43^e législature, deux comités étaient en voie de mener des études qui ont depuis été rétablies.

Le 5 juin 2025, la Chambre a accordé le consentement unanime pour que le Comité permanent de la justice reprenne son étude sur la violence conjugale au même stade d'avancement qu'au moment de la dissolution. Le Comité avait précédemment terminé d'entendre les témoignages d'experts et de victimes et en était aux premières étapes de la préparation des réunions de rédaction du rapport. Le Comité reprendra ses travaux sur cette étude à une date qu'il fixera.

De plus, le 27 mai 2025, la Chambre a autorisé le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre à reprendre ses travaux concernant la représentation autochtone dans le cadre de la réhabilitation de l'édifice législatif. Le 24 juin 2025, le Comité a assisté à une réunion du conseil de la Première Nation des Mississaugas de Credit afin de recueillir des commentaires sur la récente visite du groupe à l'édifice législatif et sur le terrain de Queen's Park.

Ajournement estival

Le 5 juin 2025, dernier jour de la période de séance du printemps, la Chambre a adopté une motion portant que, lorsqu'elle ajournerait ses travaux ce jour-là, elle serait ajournée jusqu'à 10 h 15 le 20 octobre 2025. Cet

ordre de la Chambre modifie le calendrier parlementaire établi par le *Règlement*, prévoyant un début plus tardif pour la période de séance de l'automne. La Chambre a aussi autorisé le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et le Comité permanent du patrimoine, des infrastructures et de la politique culturelle à se réunir à la demande de la présidente pendant la période d'ajournement estival.

Le Comité permanent du patrimoine, de l'infrastructure et de la politique culturelle prévoit se rendre dans six villes de l'Ontario en juillet pour tenir des audiences publiques sur le projet de loi 9, Loi de 2025 sur la responsabilité au niveau municipal.

Tanzima Khan

Greffière du comité

Centre sportif: Colline du Parlement?

On dit souvent des politiciens qui arrivent au Parlement du Canada qu'ils « entrent dans l'arène politique », mais la profondeur de cette analogie sportive pourrait vous surprendre. Bien sûr, certains événements sportifs auxquels participent des politiciens reçoivent une large couverture médiatique, comme le célèbre match de boxe caritatif entre Justin Trudeau (alors député) et le sénateur Patrick Brazeau. Et oui, certains politiciens ont eu des carrières sportives remarquables avant ou même pendant leur mandat; le député Red Kelly a marqué deux buts lors d'un match de la Coupe Stanley pendant son mandat de député ! De plus, au moment d'écrire ces lignes, le Parlement comptait parmi ses membres des médaillés d'or canadiens des Jeux olympiques et paralympiques . Mais, il y a beaucoup plus à dire sur l'histoire du sport à la Colline du Parlement. Dans cet article, l'auteur explore comment la Cité parlementaire a été un lieu pour célébrer et participer à toutes sortes d'activités sportives.

Charlie Feldman

Tourner la page

Avant de nous plonger dans les détails obscurs des anecdotes sportives parlementaires, commençons par l'un des événements sportifs les plus connus sur la Colline : le match de soccer opposant les pages et les députés. Figurant à maintes reprises dans le hansard, à un certain moment, un Vice-président de la Chambre a même déclaré : « Il est de mon devoir d'informer la Chambre que, lors du match de soccer d'hier soir opposant les pages et les députés, ces derniers l'ont emporté trois à deux à l'issue des tirs au but¹. » En tant que férus de procédures, je me demande de quel article du Règlement ce « devoir » découle. Un an plus tard, le Président de la Chambre d'alors, Gilbert Parent, a suggéré à la Chambre qu'il devrait être l'arbitre après qu'un député ait raconté le match en terminant par « oui, les pages ont été victimes du vieil adage qui dit : "La vieillesse et la ruse triompheront toujours de la jeunesse et du talent"² ». 

Charlie Feldman est l'ancien président du Groupe d'études parlementaires canadien et l'auteur du livre à paraître *Unparliamentary* (Presses de l'Université de Toronto) qui explore des moments inattendus sur la Colline du Parlement.

Luge sur la colline du Parlement

Photo: Topley Studio / Library and Archives Canada / PA-012627

Le match entre les députés et les pages donne également lieu à toute une série d'histoires intrigantes. Par exemple, un chef de parti aurait été aperçu en train de se changer dans les buissons à Rideau Hall après une partie³, et après un autre match, un député a expliqué à la Chambre que « parce qu'il n'y a pas eu de blessures cette année, je peux dire que ce fut un succès sans réserve⁴ ». C'est toute une mesure du succès, surtout lorsqu'on remarque qu'un député a déjà commencé un discours à la Chambre des communes ainsi :

J'aimerais d'abord expliquer aux contribuables pourquoi j'ai un œil au beurre noir. Nous jouions au soccer hier, et bien que nos merveilleux pages aient la gentillesse de nous apporter de l'eau ici à la Chambre, sur le terrain de soccer, c'est bien différent⁵.

Bien que le soccer soit certainement un favori sur la Colline du Parlement ces jours-ci, les députés s'étant également affrontés au corps diplomatique⁶ et au corps de la presse⁷, les députés et les pages se sont autrefois mesurés dans un sport tout à fait différent.

Une question de balle molle

Le Président Pierre-François Casgrain était sur le terrain pour le match de balle molle opposant les pages et les députés en 1936, mais, compte tenu de certains reportages parus dans le *Ottawa Journal* après le match, il aurait peut-être dû servir d'arbitre :

Les Communes, dirigées par Daniel McIvor (Libéral) de Fort William, ont exprimé une désapprobation considérable de l'arbitrage du major Millton Fowler Gregg, V.C., sergent d'armes [sic], et le major Drew Thompson, gentilhomme huissier de la verge noire, a apporté une bouteille de boisson gazeuse pour la lancer. Il ne l'a pas lancée, toutefois⁸.

Bien que les pages aient remporté la victoire avec un pointage de 13 à 6, les joueurs ont quitté le terrain avec des blessures allant d'une entorse à la cheville à un œil

au beurre noir⁹. Des informations supplémentaires nous apprennent que quelque 500 spectateurs (!) ont « mis des sous dans le chapeau », le Cabinet contribuant 6 \$ à un grand total de 27,65 \$.¹⁰ (Si cela vous intéresse, le calculateur d'inflation en ligne de la Banque du Canada estime ce montant total à environ 610 \$ en dollars canadiens de 2025). L'argent devait apparemment servir à acheter des chandails pour les pages victorieux.

La balle molle était autrefois assez populaire pour que les députés créent une équipe dans une ligue avec un calendrier. Cet échange a paru dans le hansard en 1959 :

M. R. J. McCleave (Halifax) : Monsieur le Président, au bénéfice des touristes et des autres personnes à la recherche de divertissement de grande classe, pourrais-je demander à l'honorable député de WaterlooNord le calendrier de l'équipe de balle molle de la Chambre des communes de cette année?

M. O. W. Weichel (Waterloo-Nord) : Je peux informer l'honorable député d'Halifax que la première partie aura lieu le mercredi 17 juin contre les agents du service de protection, et le mercredi 24 juin, nous jouerons contre nos amis de la tribune de la presse.

Un député : Nos amis?

Monsieur le Président : Je ne sais pas si cela fait partie des affaires courantes ou de l'ordre du jour¹¹.

« Divertissement de grande classe » est un euphémisme; selon divers rapports, le député Tom Reid accompagnait l'équipe en jouant de la cornemuse « du local du Comité des chemins de fer jusqu'au terrain de baseball sur la pelouse à l'ouest de l'édifice de l'Ouest¹² ». Et des plans étaient en cours pour rendre ces jeux encore plus épiques. En 1947, le moment aurait été propice pour que le président américain Truman, en visite, lance la première balle¹³! Hélas, cela n'est pas arrivé. Cependant, le premier ministre Louis St-Laurent a lancé la première balle au match entre les députés et la tribune de la presse en 1952.



Je devrais probablement noter que la qualité du jeu n'était pas nécessairement excellente non plus. En 1958, *Le Droit* rapportait que la partie de hockey opposant les députés à la tribune de la presse avait été marquée par tant d'erreurs qu'elle en était devenue presque comique¹⁴.

Bien que ces parties pouvaient provoquer des rires, elles appuyaient souvent une cause valable. Le match de 1950 a permis de récolter des fonds pour les victimes des inondations au Manitoba¹⁵. Exceptionnellement, ce match a été mentionné au Parlement : le président du comité spécial de la Chambre sur la radiodiffusion a fait entendre un reportage sur le match aux députés. Le moment a été consigné au procès-verbal ainsi :

Avant de poursuivre, le président a invité les députés présents à écouter une diffusion enregistrée de la partie de balle qui a eu lieu sur la Colline du Parlement entre les députés et la tribune de la presse. Ce bulletin a été inclus dans le tour d'horizon de l'actualité du jeudi à 22 h 15, et a été présenté par M. Hugh Boyd¹⁶.

Au cours des années, le baseball a remplacé la balle molle comme sport de prédilection. Une manchette du *Ottawa Citizen* de 1913 portait le titre « Home Runs galore on Parliament Hill » [Coup de circuit à profusion sur la Colline du Parlement] et racontait qu'« une foule qui, par moments, comptait plusieurs milliers de personnes » était venue assister au match de baseball entre les Communes et la tribune de la presse, ajoutant « et quel match ce fut¹⁷ ». Parmi les joueurs se trouvait le premier ministre de l'époque, Robert Borden.

Un abat (et peut-être une réserve)

Les manchettes de 1948 ont marqué la fin d'une saison fructueuse pour une autre ligue sportive parlementaire... la Ligue de quilles de la Chambre des communes! Les députés Hansell et McIvor ont présidé une cérémonie au restaurant parlementaire où ils ont remis le trophée Mulock¹⁸. D'autres reportages indiquent que la ligue comprenait des équipes composées à la fois de députés et de secrétaires. L'équipe des sténographes n° 1 a eu le dessus sur une équipe de députés du Parti progressiste-conservateur durant la saison 1948.

Bien que les quilles ne soient pas associées au Canada autant que d'autres sports, je me dois de souligner que le cinq-quilles a été créé par le Canadien Thomas E. Ryan¹⁹.

Des articles de presse de 1951 indiquent que la ligue comptait alors 13 équipes²⁰. En 1957, le député et chef de la ligue (selon certaines sources, il en était le président, et selon d'autres, l'entraîneur) Dan McIvor a demandé au ministre de recommander la ligue aux députés pour leur conditionnement physique :

Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Puisque nous avons dans cet édifice, à l'usage des députés de la Chambre des communes et des sténographes, une ligue de cinq-quilles active, le ministre ne jugerait-il pas souhaitable, dans l'intérêt de la santé physique et du bien-être des députés, de faire usage de cet exercice²¹?

L'année suivante, Dan McIvor lancerait à la blague qu'un autre ministre devrait assister à l'un des matchs de la ligue « et constater la valeur de savoir comment faire une réserve²² ».

On ne sait pas précisément quand la ligue de quilles a pris fin. Un député a noté dans une intervention aux Débats de la Chambre des communes en 1961 : « [E] nviron 100 députés et leurs épouses, les secrétaires, les messagers, le sergent d'armes, le greffier adjoint, etc., étaient membres de la ligue de quilles²³. » Cette intervention invitait le ministre des Travaux publics à construire de meilleures allées de quilles dans la Cité parlementaire. Le député a expliqué :

Nous savons que les allées de quilles maintenant à notre disposition sont si obsolètes que plusieurs joueurs de quilles ont décidé de se retirer de la ligue. Par conséquent, si le ministre ne nous donne pas d'allées de quilles, nous ne pourrons pas trouver un nombre suffisant d'amateurs de quilles pour jouer l'an prochain, car les autres salles de quilles sont trop éloignées des édifices du Parlement.

Je réitère donc ma demande au ministre afin qu'il envisage l'aménagement d'allées de quilles, ce qui réjouirait tous les fonctionnaires et bien d'autres personnes. Je profite de cette occasion pour lancer un défi au ministre des Travaux publics. Je suis sûr qu'il sera membre de la ligue²⁴.

Bien qu'il n'y ait aucune preuve que des allées de quilles de la Colline du Parlement aient été sérieusement envisagées, la question d'une salle de quilles pour les employés a créé toute une controverse à l'Assemblée législative de l'Ontario en 1928²⁵.

La mention des fonctionnaires dans le hansard de 1961 est notable. En 1909, des équipes de toute la fonction publique ont participé à la Ligue de quilles parlementaire. Au classement de la ligue cette année-là, l'équipe de l'édifice Langevin menait tandis que l'équipe de la Monnaie royale était solidement en deuxième place²⁶. L'édifice Langevin comptait peut-être des employés très sportifs à cette époque : l'année précédente, il semblerait qu'ils aient vaincu une équipe de l'édifice de l'Ouest lors d'un match de la ligue de cricket de la fonction publique²⁷.



The Canadian Press/Pawel Dwulit

Le 12 mai 2010, Peter MacKay (à gauche) et Justin Trudeau faisaient partie des 25 députés et sénateurs qui ont participé à une course de relais en fauteuil roulant afin de soutenir le mois de sensibilisation aux lésions médullaires et à l'APC de l'Association canadienne des paraplégiques.

Un autre genre de vert

Avec toute cette discussion sur le cinq-quilles, il est peut-être facile d'oublier un autre type de jeu de quilles qui a autrefois pris d'assaut la Colline : le boulingrin! Un article du *Ottawa Citizen* de 1934 relate la fondation du Club de boulingrin parlementaire en 1904. Le député A.F. McLaren était de retour d'Écosse avec un jeu de boules – huit paires – et, avec l'aide de collègues, il a présenté au Président de la Chambre des communes, R.F. Sutherland, une proposition visant à implanter ce sport sur la Colline du Parlement.²⁸ Le Président Sutherland aurait accueilli l'idée avec enthousiasme et une surface de jeu a été installée du côté ouest de la Colline du Parlement.

Le club a rapidement gagné en popularité, et dès 1905, la nouvelle que le Club de boulingrin parlementaire s'organisait pour l'année était annonciatrice de l'arrivée du printemps dans la capitale. Un rapport indiquait :

Le club tient au nom « boulingrin », qui le distingue des autres clubs de quilles qui n'ont pas besoin de gazon pour leurs exercices sportifs. Lorsque le Comité des terrains délimite le terrain et qu'il est interdit aux moineaux d'y marcher, sauf avec des chaussures en caoutchouc, on peut considérer que le printemps est arrivé pour de bon²⁹.

L'année suivante, la presse a rapporté :

Le ministre des Travaux publics a donné des instructions pour que la pelouse soit remise en état le plus rapidement possible. Un coupe-gazon spécial semblable à celui utilisé par les clubs en Angleterre a été acheté, et on a l'intention d'installer des lumières au-dessus du terrain afin que les membres du club puissent jouer en soirée³⁰.

Dès 1915, d'autres clubs de boulingrin utilisaient aussi le terrain de jeu du Parlement, dont une ligue de la fonction publique³¹. Un article de 1921 relate un match entre « des équipes du Bureau fédéral de la statistique et de la Direction des ressources naturelles du ministère

de l'Intérieur³² ». Des années auparavant, il y a eu un match entre députés et fonctionnaires; les Communes ont gagné 34 à 17³³.

D'après les médias, on ne sait pas exactement quand ce sport favori a perdu la faveur des parlementaires, mais tout comme les quilles sur la Colline, le boulingrin n'a pas résisté à l'épreuve du temps.

Le son du sport

La Colline du Parlement accueille son lot d'activités physiques, dont certaines ne sont pas pratiquées par les parlementaires de façon régulière. Celle qui vient probablement à l'esprit de tout résident de longue

THE EVENING CITIZEN, OTTAWA, CANADA



Honor Octogenarian—Rev. Dan McIvor, MP for Fort William, may be in his 80th year but he still tosses a mean ball at the pins. Members of the House of Commons Bowling League met in the Maple Leaf Bowling Alleys to pay tribute

to the veteran MP. Above, left to right are: Leonard C. Hill, assistant chief of House of Commons English Journals; Mr. McIvor, Mrs. McIvor, and J. H. Harrison, MP for Meadow Lake, Sask.

—Photo by Newton

Hommage à un octogénaire — Le révérend Dan McIvor, député de Fort William, en est peut-être à sa 80e année, mais il lance encore une solide boule aux quilles. Les membres de la Ligue de quilles de la Chambre des communes se sont réunis aux allées Maple Leaf pour rendre hommage au député vétéran. Sur la photo, de gauche à droite : Leonard C. Hill, chef adjoint des Journaux anglais de la Chambre des communes; M. McIvor, Mme McIvor et J. H. Harrison, député de Meadow Lake (Sask.). Article paru dans l'*Ottawa Citizen*, une division de Postmedia Network Inc. Photo originale : Bill et Jean Newton Photography

date d'Ottawa est le yoga estival hebdomadaire qui remplissait la Colline de yogis et perturbait parfois les touristes de passage³⁴. Bien sûr, un député s'arrêtait de temps en temps et, chose intéressante, il existe même un article universitaire sur l'effet de la pratique du yoga d'un politicien en particulier³⁵.

Au-delà du yoga sur la Colline, un sport parlementaire peut-être encore plus insoupçonné est également invisible... car il ne requiert aucune vision!

Le baseball sonore (beep-ball) est une version du baseball pour les athlètes aveugles et malvoyants; la balle émet un bip sonore et les marbres vibrent. En 1991, un match hors-concours a eu lieu sur la Colline du Parlement³⁶. Il a été suivi d'un tournoi tenu sur la Colline du Parlement en 1992 « pour sensibiliser le public à la cécité et au diabète comme principale cause de cécité chez les adultes³⁷ ». Notamment, le carillon de la tour de la Paix devait jouer « *Take Me Out to the Ball Game*³⁸ ». Cette musique aurait certainement plu à tout le monde! En 1994, le tournoi était devenu trop gros pour la Colline du Parlement et a déménagé.

Un événement unique qui mérite d'être mentionné pour son caractère novateur a eu lieu durant la Fierté d'Ottawa de 2010. Les deux seules équipes de rugby gaies du Canada (les Wolves d'Ottawa et le Muddy York de Toronto) se sont affrontées sur la pelouse de la Colline du Parlement³⁹. Comme le Parlement ne siège généralement pas au mois d'août, il est peu probable que des parlementaires y aient assisté, mais certains seraient de grands amateurs de rugby. En fait, plusieurs députés ont participé à un match de rugby caritatif organisé en 2009 entre l'équipe de rugby des Forces canadiennes et le club de rugby irlandais d'Ottawa. Durant ce match, le ministre de la Défense nationale Peter MacKay s'est cassé le bras en jouant pour les Forces⁴⁰; il est apparu avec le bras en écharpe à la Chambre dans les jours qui ont suivi. Peter MacKay a subi une série de blessures au rugby, comme il l'a raconté à un journaliste en 2001 : « Je me suis cassé le nez cinq fois. Je me suis fracturé l'orbite. Je me suis perforé le tympan. J'ai eu une luxation de l'épaule et des genoux⁴¹. » AïE!

Un événement beaucoup plus important organisé en 2012 a vu plusieurs députés et membres de la tribune de la presse affronter des professionnels dans le cadre du match de rugby « Game on the Hill » organisé par Rugby Canada⁴².

Une première qui risque d'être aussi une dernière pour un certain temps s'est produite en 2017 lorsqu'une patinoire a été aménagée sur la Colline du Parlement dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire du Canada. Il y avait beaucoup de spéculations à savoir si la LNH

pourrait y jouer un match, comme l'avaient demandé certains parlementaires⁴³. L'idée a gagné du terrain, mais a finalement été rejetée par le gouvernement⁴⁴. Les amateurs de hockey ont toutefois eu droit à un beau cadeau lorsque les Sénateurs d'Ottawa ont organisé un match des anciens sur la patinoire de la Colline du Parlement⁴⁵.

Bien qu'aucun parlementaire n'ait patiné avec les joueurs de la LNH ce soir-là (autant que je sache), les députés sont connus pour chauffer leurs patins. Des députés conservateurs ont déjà formé une équipe qui a affronté une équipe de Centraide pour une œuvre caritative dans la circonscription d'un député⁴⁶. L'équipe des députés avait un entraîneur de hockey particulièrement notable : le premier ministre Stephen Harper⁴⁷.

Deux ans plus tard, les députés conservateurs fédéraux affronteraient sur la glace leurs homologues conservateurs provinciaux de l'Alberta pour un organisme de bienfaisance⁴⁸. Malheureusement, un certain ministre de la Défense nationale n'a pas pu jouer, son bras étant toujours en convalescence suite au match de rugby parlementaire mentionné précédemment.

Parfois, les professionnels et les parlementaires se mélangent, comme lorsque le golfeur professionnel Stephen Ames et le député Jim Prentice ont uni leurs forces dans un tournoi de golf caritatif⁴⁹. L'histoire du golf sur la Colline parle surtout de parlementaires appuyant des organismes de bienfaisance, qu'il s'agisse de la Classique de golf de bienfaisance de la Colline en 1996 organisée par le personnel⁵⁰, de divers organismes de bienfaisance appuyés par les efforts des députés⁵¹ ou d'un sénateur faisant campagne pour lutter contre la stigmatisation liée à la santé mentale⁵². Lorsqu'il s'agit de jouer au golf pour une œuvre de bienfaisance, il semble vraiment que les parlementaires du Canada soient... *au-dessus de la normale!*

En parlant de mélange entre politiciens et professionnels... les Roughriders de la Saskatchewan ont fait une visite guidée sur la Colline du Parlement en 2015 et le premier ministre les a rejoints⁵³. Ce n'était pas le premier événement de la Ligue canadienne de football sur la Colline du Parlement. Dans le cadre de sa semaine des étoiles en 1974, un concours de bottés de précision a eu lieu sur la Colline du Parlement⁵⁴. Le gagnant fut Chapman Uko, âgé de 14 ans, dont le prix était de donner le coup d'envoi qui allait « ouvrir le match entre les étoiles de l'Association des joueurs de la Ligue canadienne de football et les Roughriders, champions de la Coupe Grey⁵⁵ ».



Lionel Conacher, parlementaire et héros du soccer et du hockey.

Une triste histoire de sport

Bien que ce bref retour sur certains moments de l'histoire sportive de la Colline du Parlement se voulait léger, il faut dire que les instants sportifs sur la Colline n'ont pas tous été que plaisir et jeux. Une histoire particulièrement triste – mais qui vaut la peine d'être racontée – est celle du député Lionel Conacher. Sportif accompli, son nom apparaît à la fois sur la Coupe Grey et sur la Coupe Stanley (il est l'une des trois seules personnes à pouvoir se réclamer de cet honneur, si ma mémoire des jeux-questionnaires est exacte). Lionel Conacher était un héros du football et du hockey; il excellait dans tous les autres sports qu'il pratiquait, du baseball au rugby, en passant par la lutte⁵⁶. En tant que parlementaire, il a siégé tant à l'échelle provinciale que fédérale, et chaque reportage le dépeint comme un homme formidable.

L'histoire du député Conacher se termine brusquement et tristement. Il est décédé lors d'une partie de balle molle⁵⁷ sur la Colline du Parlement opposant des députés à la tribune de la presse, victime d'une crise cardiaque peu après avoir frappé un triple⁵⁸. Le premier ministre

lui a rendu hommage à la Chambre des communes le lendemain, et de nombreux députés ont participé à la célébration de la vie d'un héros sportif parlementaire⁵⁹. Bien que les hommages étaient empreints de tristesse (il n'avait que 54 ans, avait cinq enfants et était censé assister à la remise de diplôme universitaire de l'un d'eux le lendemain), les députés ont souligné qu'il fallait trouver un certain réconfort dans le fait qu'il soit mort en faisant ce qu'il aimait : pratiquer un sport.

Le jeu a été interrompu pendant quelques années après ce tragique incident, mais les parlementaires ont décidé qu'ils devaient continuer à jouer. En 1958, le jeu a repris à la Colline; le Président de la Chambre des communes, Roland Michener, a effectué le premier lancer. Il importe de souligner que le premier ministre Diefenbaker était receveur et que le chef de l'opposition Pearson était au bâton⁶⁰. Il faut reconnaître que l'esprit de camaraderie dans le sport peut transcender la partisanerie à maintes reprises.

Cette belle pensée ayant été exprimée, elle ne s'applique peut-être pas à ce qui se passe au gymnase des députés. Un article plus long du *National Post* de 2004 raconte que des députés s'entraînent en groupes de caucus et que certains espèrent éviter les discussions politiques, mais constatent que c'est parfois inévitable, même lorsqu'ils ne sont vêtus que d'une serviette dans les vestiaires ou le sauna⁶¹.

Conclusion

Du jeu de cornemuse aux frappeurs de baseball courant les yeux bandés, en passant par le boulingrin sous les guirlandes lumineuses, la Colline du Parlement a été plus qu'une simple arène politique; ce fut un terrain propice à la camaraderie, au rapprochement et aux bonnes causes. Et les athlètes parlementaires ont pris de nombreuses formes : du Président du Sénat, un passionné d'escrime⁶² (avec photo de journal à l'appui, le montrant pratiquant son escrime sur la Colline du Parlement, derrière le Sénat⁶³) à un ancien ministre de la Justice concourant pour le Canada (alors qu'il était ministre!) à un tournoi international de... ping-pong⁶⁴.

La Colline du Parlement a accueilli de nombreux événements sportifs communautaires au fil des ans, tant amateurs que professionnels, sérieux et amusants. Du côté amateur, on retrouve des activités plus légères, comme ces personnes déguisées en pièces d'échecs jouant une partie d'échecs grande nature sur la pelouse⁶⁵, jusqu'aux plus sérieuses (après tout, nous sommes au Canada!), comme le concours de sculpture sur neige remporté par l'équipe du Manitoba avec une représentation de Louis Riel⁶⁶. Lorsque des professionnels étaient en ville, toutes sortes d'événements avaient lieu, y compris un match de balle

perforée en plastique auquel ont participé des membres des Sénateurs d’Ottawa (hockey), des Lynx d’Ottawa (baseball) et du Rouge et Noir d’Ottawa (football)⁶⁷.

Le sport sur la Colline du Parlement n’a pas toujours fait les manchettes, mais dans un lieu où les divisions peuvent dominer, il vaut la peine de célébrer les rares événements qui rassemblent les gens sur un terrain d’entente, même si ce terrain se trouve être une pelouse soigneusement entretenue, et même si l’on pourrait soupçonner que certains moments sportifs des parlementaires sur la pelouse de la Colline soient davantage motivés par l’amour de la séance photo que par l’amour du jeu⁶⁸.

Espérons que les futures générations de parlementaires continueront de trouver le temps de jouer ensemble, surtout sur la Colline du Parlement⁶⁹.

Notes

- 1 Chambre des communes, *Débats*, 36^e législature, 1^{re} session, 4 juin 1998, p. 7598.
- 2 Chambre des communes, *Débats*, 36^e législature, 1^{re} session, 3 juin 1999, p. 15801.
- 3 « Day’s Latest Undercover Operation », *The Toronto Star*, 11 juin 2001, p. A6.
- 4 Chambre des communes, *Débats*, 42^e législature, 1^{re} session, 1^{er} juin 2017, p. 11840.
- 5 Chambre des communes, *Débats*, 41^e législature, 1^{re} session, n° 250, 9 mai 2013, p.16570.
- 6 Chambre des communes, *Débats*, 37^e législature, 2^e session, 7 octobre 2002, p. 400. « Mon honorable collègue d’Edmonton–Strathcona parlait de soccer et du fait qu’il y aura un match mercredi soir. Les diplomates de l’Union européenne présents ici à Ottawa affronteront plusieurs députés. »
- 7 « Du football sur la Colline du Parlement du Canada », *Soccer Canada*, 20 mai 2015, <https://canadasoccer.com/fr/news/du-football-sur-la-colline-du-parlement-du-canada/>.
- 8 « Black eye and sprained ankle toll in pages, 13-6 win over commoners », *The Ottawa Journal*, 5 juin 1936, p. 13.
- 9 *Ibid.*
- 10 « Pages Tame Members of Commons in Parliament Ball Game », *Calgary Herald*, 5 juin 1936, p. 8.
- 11 Chambre des communes, *Débats*, 24^e législature, 2^e session, vol. 4, 11 juin 1959, p. 4562.
- 12 « House of Commons Softball Squad Meets RA Tonight », *The Ottawa Journal*, 5 juin 1946, p. 19 [TRADUCTION].
- 13 « President Invited to Hit First Ball », *The Evening Times Globe*, Saint-Jean (N.-B.), 10 juin 1947, p. 23.
- 14 *Le Droit*, 7 août 1958, p. 3, légende de la photo.
- 15 « Ministres, députés et journalistes aux prises sur la Colline : 15 à 6 », *Le Droit*, 9 juin 1950, p. 1.
- 16 Chambre des communes, Comité spécial sur la radiodiffusion, *Procès-verbaux*, 21^e législature, 2^e session, vol. 1, 9 juin 1950, p. 285.
- 17 « Home Runs Galore on Parliament Hill », *The Ottawa Citizen*, 2 mai 1913, p. 9 [TRADUCTION].
- 18 « House of Commons Bowlers end successful season », *The Ottawa Journal*, 22 mai 1948, p. 25. « H of C Bowlers Receive Awards », *The Ottawa Citizen*, 24 mai 1948, p. 11.
- 19 Graham, Bud. « Fivepin Inventor Watches Unseen », *The Globe and Mail*, 22 avril 1947, p. 14.
- 20 « Bowling season concluded by MPs », *Ottawa Evening Citizen*, 22 mai 1951, p. 24.
- 21 Chambre des communes, *Débats*, 23^e législature, 1^{re} session, vol. 2, 20 novembre 1957, p. 1330.
- 22 Chambre des communes, *Débats*, 23^e législature, 1^{re} session, vol. 4, 31 janvier 1958, p. 3801.
- 23 Chambre des communes, *Débats*, 24^e législature, 4^e session, vol. 6, 21 juin 1961, p. 6837-6838.
- 24 Chambre des communes, *Débats*, 24^e législature, 4^e session, vol. 6, 21 juin 1961, p. 6838.
- 25 « J.J. Squires will be called before accounts body », *The Hamilton Spectator*, 9 mars 1928, p. 31.
- 26 « Civil Service Statistics », *Ottawa Evening Citizen*, 4 décembre 1909, p. 8.
- 27 « Behind the wickets », *The Ottawa Citizen*, 25 juin 1908, p. 8.
- 28 « Lawn Bowling had inception on Hill in 1904 », *The Ottawa Citizen*, 8 septembre 1934, p. 2.
- 29 « Signs of Spring at the Capital », *Toronto Daily Star*, 25 avril 1905, p. 8.
- 30 « Lawn bowling », *The Ottawa Citizen*, 11 mai 1906, p. 8.
- 31 « Lawn bowling game on Parliament Hill », *The Ottawa Citizen*, 3 juin 1915, p. 8.
- 32 « Lawn Bowling on Parliament Hill », *The Ottawa Citizen*, 27 août 1921, p. 10 [TRADUCTION].
- 33 « Lawn Bowling », *The Ottawa Citizen*, 6 juillet 1906, p. 8.
- 34 Waddell, Ian. « Yoga on the Hill, Then and Now », *The Hill Times*, 20 juin 2016.
- 35 Musial, Jennifer, et Judith Mintz. « “Because It’s 2015!”: Justin Trudeau’s Yoga Body, Masculinity, and Canadian Nation-Building », *Journal of Feminist Scholarship*, vol. 18, printemps 2021, p. 24-42. doi : 10.23860/jfs.2021.18.02.
- 36 Cann, Sadie. « Beep Ball, Disability, and Sports Memory in Ottawa », *Historical Society of Ottawa*, 3 juillet 2024, www.historicalsocietyottawa.ca/publications/memory-project/beep-ball-disability-and-sports-memory-in-ottawa.
- 37 « WEEKEND BEST: [Final Edition] », *The Ottawa Citizen*, Ottawa (Ontario), 20 juin 1992, F1 [TRADUCTION].
- 38 Brown, Dave. « Needled Traveller Vindicated: [Final Edition] », *The Ottawa Citizen*, Ottawa (Ontario), 27 mai 1992, B1.
- 39 *Xtra’s Ultimate Pride Guide 2010*, 12 août 2018, p. 10.
- 40 « Political Casualty », *Edmonton Journal*, 29 mai 2009, p. A5.

- 41 Geddes, John. « Waiting in the Wings », *Maclean's*, Toronto, vol. 114, n° 19, 7 mai 2001, p. 28 [TRADUCTION].
- 42 Ivison, John. « No I in "Team," but One in "Justin"; Observations from a Different Kind of Scrum », *National Post*, 5 juin 2012, p. A4.
- 43 Garrioch, Bruce. « Jacques Demers wants to see a 2017 outdoor game on Parliament Hill », *Ottawa Sun*, (en ligne), 1^{er} janvier 2016.
- 44 Garrioch, Bruce. « Feds say no to NHL on Parliament Hill », *The Kingston Whig-Standard*, (en ligne), 5 novembre 2016.
- 45 « Ottawa Senators Alumni Classic », *The Ottawa Citizen*, 20 décembre 2017, p. C8.
- 46 Lewis, Roy. « United Way of Leeds and Grenville launches 52nd campaign », *Kemptville EMC*, 24 septembre 2009, p. K5.
- 47 Vongdouangchanh, Bea. « PM Harper coaches Conservative MP hockey team in Brown's riding », *The Hill Times*, n° 911, 29 octobre 2007, p. 18.
- 48 Lewis, Nick. « Tory MPs Show Mettle on the Ice », *Calgary Herald*, 6 juillet 2009, p. A4.
- 49 Smyth, Julie. « No Confusing These Two on Golf Course: [National Edition] », *National Post*, Don Mills (Ontario), 5 mai 2007, A5.
- 50 Naumetz, Tim. « Reform Most Active Caucus During Summer Doldrums », *The Leader-Post*, 31 août 1996, p. 14.
- 51 Rabson, Mia. « MPs Spread Goodwill in Summer », *Winnipeg Free Press*, Winnipeg (Manitoba), 20 juillet 2009, A6.
- 52 Hill, Andrea. « Batters Using National Stage; Trying to De-Stigmatize Mental Health Issues », *Leader-Post*, Regina (Saskatchewan), 5 septembre 2013, A1.
- 53 McCormick, Murray. « Roughriders, Prime Minister Take Over Parliament Hill », *Regina Leader-Post*, 11 octobre 2016, <https://leaderpost.com/business/riders-on-the-hill-2>.
- 54 Haineault, Jean-Pierre. « Matchs de ballon-panier entre le Canada et la Chine au Centre municipal ce soir », *Le Droit*, 20 juin 1974, p. 17.
- 55 « Uko Kicks Way to All-Star Show », *The Ottawa Citizen*, 20 juin 1974, p. 25 [TRADUCTION].
- 56 Panthéon des sports canadiens. « Lionel Conacher », *Membres du panthéon*, https://halloffamers.sportshall.ca/mobile.html?language=FR#lionel_conacher.
- 57 La presse a tendance à rapporter l'événement comme un match de balle molle, mais on note certaines références, y compris dans le discours du premier ministre à la Chambre des communes le lendemain, au fait qu'il s'agissait d'un match de baseball.
- 58 « Canada Mourns Lionel Conacher », *The Windsor Star*, 27 mai 1954, p. 1.
- 59 Chambre des communes, *Débats*, 22^e législature, 1^{re} session, vol. 5, 27 mai 1954, p. 5127.
- 60 « Mike Manages MP Mates to Masterful 13-5 Win », *Waterloo Region Record*, 24 juillet 1958, p. 3.
- 61 Smyth, Julie. « The Bodies Politic: To Talk or Not to Talk Shop, at the Parliament Hill Gym », *National Post* [édition de Toronto], 10 avril 2004, p. RB1.
- 62 « Fencing on Parliament Hill », *The Globe*, 27 avril 1912, p. A3.
- 63 « Not a case of "swords and coffee for two" », *The Globe*, 27 avril 1912, p. A3.
- 64 Galloway, Gloria, et Brian Laghi. « Strange governor-general choices », *The Globe and Mail*, 23 juillet 2005, p. A12.
- 65 Vardon, S. « Human chess game turns Parliament Hill black and white for Alzheimer's research », *CTV News*, 13 mai 2024, <https://www.ctvnews.ca/ottawa/article/human-chess-game-turns-parliament-hill-black-and-white-for-alzheimers-research/>.
- 66 Hughes, Graham. « Snow sculptures centre stage on Parliament Hill: Team Manitoba wins competition with bust of Riel », *The Ottawa Citizen*, 16 février 1998, p. C1.
- 67 Arnot, Alison. « Tulip Festival blossoms into four spring events », *The Ottawa Citizen*, 13 avril 1993, p. B2.
- 68 Woods, Allan. « Harper Answers MacKay's Gridiron Challenge », *The Ottawa Citizen*, 17 juin 2005, p. A4.
- 69 Je m'en voudrais de ne pas mentionner l'existence d'études sur la politique et le sport, y compris sur leurs aspects liés au genre. Voir : Cross, W.P. « Sport as a Pathway to Political Office and its Gendered Effects », *Journal of Representative Democracy*, représentation, 2024, p. 117, <https://doi.org/10.1080/00344893.2024.2373162>.



Ci-dessus: L'équipe des Pages 2024-2025 était prête à jouer. Ci-dessous : Une exposition intitulée « Les Jeux : un moment de fierté » a été inaugurée le 28 février 2011 dans le bâtiment principal de la bibliothèque afin de commémorer le succès des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver. Elle présentait deux torches et deux séries de médailles de ces Jeux.





Revue de l'Association parlementaire du Commonwealth, Région canadienne